



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DE L'ÉNERGIE

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES ET ÉCONOMÉTRIQUES

NUMÉRO 5

1963

ENQUÊTE SUR LES
BUDGETS DES MÉNAGES 1961 (I)

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50 F LE NUMÉRO (COMPTE
CHÈQUE POSTAL : 828.26)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
------------------------	---

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE

1. Ampleur de l'enquête et choix des ménages	3
2. Collecte des données	6
3. Dépouillement des résultats	8
4. Le revenu	13
5. La consommation	15
6. L'épargne, les opérations en capital et les transferts	17

ANNEXES

1. Le carnet de ménage	19
2. La feuille pour les recettes et dépenses personnelles	31
3. Le carnet d'argent de poche	34
4. Le questionnaire A	36
5. Le questionnaire B	38
6. Le questionnaire C	40

PREMIERS RÉSULTATS : revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux

1. Quatre groupes de ménages d'ouvriers, répartis selon les revenus (tableau 1)	43
2. Trois groupes de ménages d'employés, répartis selon les revenus (tableau 2)	66
3. Trois groupes de ménages de personnes n'exerçant pas d'activité, répartis selon les revenus (tableau 3)	87

INTRODUCTION.

Au cours de l'année 1961, une enquête budgétaire fut organisée parmi les ménages dont le chef était respectivement ouvrier, employé ou inactif.

Afin d'alléger la suite de ce texte, ces trois groupes de ménages seront mentionnés sous les appellations : ménages d'ouvriers, ménages d'employés et ménages d'inactifs.

Il avait été initialement prévu que l'enquête, commencée le 11 décembre 1960, se terminerait le 9 décembre 1961. Toutefois, par suite des grèves de décembre-janvier 1960/1961, il fut décidé de ne pas tenir compte des résultats relatifs aux six premières semaines et de prolonger l'enquête. Les résultats publiés ici se rapportent donc à la période allant du 22 janvier 1961 au 20 janvier 1962, laquelle coïncide pratiquement avec l'année civile.

Une enquête sur les budgets des ménages fournit les données de base nécessaires à l'étude des habitudes de vie et de consommation de divers groupes sociaux ainsi que des schémas de pondération pour le calcul des indices du coût de la vie. Elle fournit également une documentation précieuse pouvant servir à d'autres recherches. Sur le plan économique, bornons-nous à mentionner l'estimation de la consommation privée dans le cadre des comptes nationaux et l'étude de la corrélation entre la consommation et le revenu.

La technique des comptes nationaux fournit, sur le plan macro-économique, un certain nombre de définitions et de classifications relatives aux revenus, à la consommation, à l'épargne, aux transferts de revenus et de capitaux dont on peut utilement s'inspirer pour la présentation d'un budget ménager. Il ne peut toutefois être question ici d'une transposition pure et simple au niveau du ménage individuel; aussi devons-nous nous contenter, comme nous le verrons plus loin, d'une adaptation globale, compte tenu des données disponibles.

DESCRIPTION DE LA METHODE.

1. Ampleur de l'enquête et choix des ménages.

Une enquête sur les budgets des ménages est un sondage qui devrait être représentatif des groupes de population qui y sont repris. Une enquête par sondage basée sur un choix fait au hasard assure le caractère représentatif de l'échantillon; la méthode est en outre objective et c'est la seule qui permette de calculer la pré-

cision des résultats. Dans la pratique, toutefois, cet idéal n'est pas entièrement réalisable, étant donné l'obligation de recourir à la collaboration volontaire des ménages.

a) *Choix des ménages pressentis.*

La Communauté Economique Européenne a organisé en octobre 1960 une enquête sur l'emploi parmi 9 000 ménages appartenant à tous les milieux. On a demandé à ces ménages s'ils étaient également disposés à collaborer à une enquête sur les budgets ménagers. Pour obtenir le concours d'un nombre aussi élevé que possible de ménages, il a été tout particulièrement insisté sur le fait que les renseignements individuels ne seraient pas divulgués et il a été prévu une indemnité de 3 000 F à octroyer en tranches mensuelles suivant une échelle progressive.

Ces 9 000 ménages ont été choisis au hasard suivant la méthode du cluster-sampling, qui implique un choix en deux phases. Voici comment on a procédé :

1°) Dans chaque commune le nombre approximatif de ménages au 31 décembre 1959 a été calculé suivant la formule

$$\begin{aligned} & \text{nombre de ménages au 31.12.1959} = \text{nombre} \\ & \text{de ménages au 31.12.1947} \\ & \quad \times \frac{\text{population au 31.12.1959}}{\text{population au 31.12.1947}} \end{aligned}$$

2°) Ensuite, on a réparti les ménages en grappes de 2 000 unités composées par regroupement de communes limitrophes ou par division de communes de telle sorte que chaque grappe se compose d'une partie des ménages d'une commune ou de ménages de communes limitrophes. On a obtenu ainsi 1 513 grappes de 2 000 ménages.

3°) De ces 1 513 grappes, 225 ont été choisies au hasard.

4°) Parmi chacune de ces 225 grappes, 40 ménages ont été choisis dans les registres de population des communes intéressées au moyen d'une table de nombres au hasard.

b) *Nombre de ménages choisis.*

Sur 9 000 ménages interrogés appartenant à tous les milieux, 3 451 semblaient disposés à collaborer à l'enquête sur les budgets ménagers. Après une prise de contact ultérieure, au cours de laquelle il était demandé de remplir un questionnaire, ce chiffre tomba à 2 760, à savoir 859 employés, 963 ouvriers, 483 personnes n'exerçant pas d'activité et 455 travailleurs indépendants, y compris les agriculteurs. D'après les chiffres

du recensement général de 1947, ce groupe de 2 760 ménages aurait dû se composer de 385 employés, 995 ouvriers, 720 personnes n'exerçant pas d'activité et 660 indépendants, y compris les agriculteurs.

En ce qui concerne les employés, le nombre de collaborateurs volontaires dépassait donc largement la proportion requise; pour les personnes n'exerçant pas d'activité, ce chiffre était à vrai dire assez bas. Néanmoins, pour éviter tout retard, on décida de commencer l'enquête sans essayer d'obtenir le concours d'un plus grand nombre de ménages de personnes n'exerçant pas d'activité. D'ailleurs, dans ce groupe, les écarts entre les revenus ne sont probablement pas très grands, si bien qu'il est permis de se contenter d'un plus petit nombre de ménages. Le nombre d'employés a cependant été ramené à 540, soit une diminution de 319 unités. La proportion assez élevée d'employés se justifie par le large éventail de leurs revenus. Comme on pouvait s'attendre à ce que les employés supérieurs soient moins bien disposés à prêter leur concours que les autres, tous les employés supérieurs du groupe des 859 volontaires ont été retenus dans l'enquête et les 319 ménages à éliminer ont été choisis au hasard parmi les autres ménages d'employés.

On a finalement commencé l'enquête avec 1 986 ménages se répartissant comme suit : 540 employés, 963 ouvriers, 483 personnes n'exerçant pas d'activité. On constate que l'on n'a pas respecté intégralement les proportions de l'univers telles qu'elles peuvent être déduites, par approximation, de la situation au 31 décembre 1947. Si l'on désire obtenir des résultats pour l'ensemble des trois groupes, on peut remédier à cet inconvénient en pondérant judicieusement les résultats séparés.

c) *Nombre de ménages ayant collaboré jusqu'à la fin à l'enquête.*

Au terme de l'enquête il restait 1 588 ménages, dont 9 ont été éliminés parce qu'il est apparu, après contrôle, que les données étaient inutilisables. On a donc retenu, en définitive, 1 579 ménages se répartissant comme suit : 480 employés, 764 ouvriers et 335 personnes n'exerçant pas d'activité.

Au cours de l'enquête il y a eu 20,5 % de déchet, soit 11,1 % des employés, 20,7 % des ouvriers et 30,6 % des personnes n'exerçant pas d'activité.

d) *Comparaison entre le nombre de ménages collaborant à l'enquête et le nombre de ménages initialement contactés.*

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du calcul, par groupe social, du rapport du nombre

de ménages ayant collaboré, jusqu'à la fin à l'enquête, au nombre de ménages initialement contactés. Ce dernier n'est pas directement comparable au nombre de ménages ayant collaboré jusqu'à la fin à l'enquête. Le calcul du rapport s'effectue de la manière décrite ci-dessous.

La répartition par groupes sociaux des ménages initialement contactés a été effectuée uniquement sur base de la profession du chef de ménage. Lors des travaux ultérieurs, on a fait en outre une distinction dans chaque groupe entre les ménages dont un ou plusieurs membres exercent une profession libérale ou indépendante et les autres ménages. Seuls ces derniers ont été retenus dans l'enquête sur les budgets ménagers. Dans chaque groupe social, le calcul du nombre relatif de réponses favorables après la première prise de contact doit donc s'effectuer sur base de l'ensemble des ménages du groupe (voir colonne 5) tandis que, après la deuxième prise de contact, le calcul porte uniquement sur les ménages dont aucun membre n'exerce une profession libérale ou indépendante (voir colonne 7).

Comme il a été dit plus haut, on a éliminé 319 ménages d'employés qui étaient disposés à collaborer à l'enquête, de sorte que si le nombre de ménages d'employés à la fin de l'enquête est comparable au nombre de ménages initial, il ne peut toutefois être comparé au nombre de ménages qui, après la deuxième prise de contact, étaient toujours disposés à collaborer (voir colonne 10).

En multipliant les pourcentages calculés pour chacun des trois stades, on obtient une estimation du nombre de ménages qui ont effectivement collaboré jusqu'à la fin à l'enquête exprimée en pourcent du nombre de ménages initialement contactés (voir colonne 11). On obtient ainsi un pourcentage dont le complément correspond au pourcentage du déchet proprement dit, abstraction faite des ménages éliminés avant l'enquête par l'Institut national de Statistique.

Ce calcul fait apparaître que le nombre de refus diffère sensiblement d'un groupe social à l'autre. Dans les cas où le pourcentage des refus est important et dans la mesure où ceux-ci doivent être attribués à des facteurs en rapport avec le mode de vie des ménages, l'enquête peut fournir une image déformée de la réalité. Les résultats devront donc être utilisés avec circonspection, ceci dans la mesure où ils ne se rapportent pas à des groupes plus ou moins homogènes. C'est le cas, notamment, pour les chiffres absolus, relatifs à l'ensemble des ménages d'employés, à l'ensemble des ménages d'ouvriers ou à l'ensemble des ménages d'inactifs.

CALCUL DU NOMBRE DE MÉNAGES PARTICIPANT A L'ENQUÊTE EN % DU NOMBRE DE MÉNAGES CONTACTÉS.

1	GROUPE SOCIAL	Nombre de ménages invités à collaborer à l'enquête sur les budgets des ménages	2	Réponses favorables après la première prise de contact				Réponses favorables après la deuxième prise de contact				Nombre de ménages collaborant à l'enquête					
				3	Nombre absolu	En % du nombre de ménages contactés (4) : (2)	Nombre absolu	En % du nombre de ménages contactés (6) : (4)	Au début	à la fin		En % du nombre de ménages initialement contactés (5) x (7) x (10)					
										8	9		10	11			
				4		5	6	7									
				936	..	859	91,8	540	480	88,9	47,8						
				38						
				974	58,6						
				1 193	..	963	80,7	963	764	79,3	26,6						
				93						
				1 286	41,5						
				631	..	483	76,5	483	335	69,4	16,9						
				36						
				667	31,8						
				2 760	..	2 305	83,5	1 986	1 579	79,5	28,3						
				167						
				2 927	42,7						
				6 858													

2. Collecte des données.

a) *Nature des données recueillies.*

On s'était proposé non seulement de recueillir des données détaillées concernant les dépenses de consommation des ménages mais de donner également un aperçu complet de la structure du budget ménager : le revenu et ses composantes, le relevé détaillé des dépenses de consommation, le montant de l'épargne et un aperçu logiquement ordonné des opérations en capital et des transferts. C'est la seule façon, en effet, de se procurer la documentation nécessaire à l'étude de la corrélation existant entre le revenu, la consommation et l'épargne. Par ailleurs, un relevé complet des recettes et des dépenses permet aussi d'en contrôler la concordance.

En outre, on souhaitait recueillir, dans la mesure du possible, des renseignements concernant les quantités consommées, effectuer des calculs de prix moyens et, pour ce qui est de la consommation, opérer une distinction entre les biens et services achetés et ceux obtenus sans paiement. On souhaitait d'autre part recueillir des renseignements séparés concernant les achats au comptant et les achats à tempérament.

Pour réaliser ce travail, il fallait disposer d'un relevé complet de toutes les transactions en espèces et d'un certain nombre de transactions en nature jugées importantes. Les transactions en nature avec des tiers (employeur et autres) ont toutes été relevées sans distinction; par contre, les transactions relatives à la production familiale (consommation et dons) ont été limitées aux produits de l'agriculture, de l'horticulture et de l'élevage. On a donc fait abstraction des autres biens produits par le ménage (notamment les vêtements) ainsi que des travaux de réparation. Non seulement il est très difficile de déterminer les activités et les travaux qui normalement n'entrent pas dans les attributions de la ménagère ni des autres membres du ménage mais encore manque-t-on le plus souvent d'une base solide d'estimation de la valeur ainsi constituée. Ces inconvénients sont de moindre importance pour l'agriculture, l'horticulture et l'élevage. Ajoutons à cela que les matières premières utilisées pour les réparations et la production du ménage peuvent fort bien figurer sous certaines rubriques de la nomenclature de la consommation telles que l'habillement, la réparation et l'entretien du logement. En revanche, on fausserait l'image de la consommation en retenant l'utilisation de matières premières telles que les plants et semences, les engrais, les fourrages, etc..., tout en omettant la consommation de pommes de terre, de légumes, de fruits, d'œufs, etc... en provenance de la production familiale.

Ce qui précède a trait aux transactions des ménages, c'est-à-dire aux divers éléments de leur budget. Ainsi qu'on le verra plus loin, les ménages sont traditionnellement subdivisés, lors de la présentation des résultats, en quelques groupes homogènes définis d'après leurs caractéristiques principales (profession du chef de ménage, composition du ménage, domicile, etc...). Ces caractéristiques ont été demandées, au début et à la fin de l'enquête, à l'aide de questionnaires spéciaux.

b) *Le carnet de ménage.*

Les renseignements relatifs aux recettes et dépenses des ménages ont été recueillis dans des carnets de ménage à remplir durant toute l'année. Pour en assurer le caractère confidentiel, le carnet ne mentionnait que le numéro du ménage et le nom de la commune. Le carnet étant reproduit en annexe, une description sommaire suffit.

Le carnet était renouvelé tous les quinze jours. On envoyait le nouveau carnet par la poste et un enquêteur de l'Institut national de Statistique, chargé de reprendre le carnet rempli, en profitait pour vérifier rapidement les renseignements fournis, demander des précisions éventuelles et fournir au besoin, surtout au début de l'enquête, des explications complémentaires sur la façon de remplir le carnet.

Tout fut mis en œuvre pour que les carnets soient faciles à remplir. C'est ainsi que les ménages ne devaient nullement se préoccuper de la classification et de la codification des dépenses. On leur demandait uniquement d'inscrire chaque somme dépensée sur les pages ad hoc (une pour chaque jour), de mentionner éventuellement les quantités correspondantes et de préciser le motif du paiement. Cette méthode présentait un double avantage : elle épargnait aux ménages la peine de devoir lire lors de chaque inscription une nomenclature détaillée et garantissait l'uniformité de la codification et, partant, l'homogénéité du contenu des rubriques de la nomenclature.

Au début de l'enquête, elle suscita néanmoins quelques difficultés. En effet, la nomenclature utilisée était vaste et détaillée, si bien que les inscriptions étaient souvent trop vagues pour permettre une codification exacte de sorte que, dans bien des cas, il fallut demander des précisions complémentaires. Aussi, les enquêteurs furent-ils d'emblée autorisés à remettre un exemplaire de la nomenclature aux ménages qui, à leur avis, pouvaient s'en servir judicieusement. A ce propos, on insista toutefois sur le fait que cette procédure n'avait d'autre objet que de permettre aux ménages de se faire une idée du degré

de précision que l'on souhaitait atteindre; il fallait donc, comme précédemment, détailler chaque dépense et l'on ne pouvait se contenter des spécifications figurant dans la nomenclature; lors de la vérification et de la codification on a apporté une attention toute spéciale à cette exigence. Ainsi, on évitait d'éliminer l'avantage de la codification uniforme, ceci tout au moins pour les rubriques de la nomenclature groupant plusieurs produits ou services.

Pour les recettes, on a suivi une autre méthode. Etant donné que la diversité en matière de recettes est beaucoup plus limitée que pour les dépenses, la plupart des rubriques ont été imprimées dans le carnet de ménage et le ménage devait choisir la ou les rubriques appropriées. On a veillé cependant à ce que les rubriques soient précisées de manière telle qu'elles ne puissent donner lieu à des interprétations personnelles; on a par ailleurs prévu la possibilité de déclarer séparément, en les précisant, d'autres recettes étrangères aux rubriques figurant au carnet.

Le carnet de ménage a été conçu comme un livre de caisse, où devaient être inscrites toutes les recettes et dépenses effectuées le jour même. Il ne suffit pas, toutefois, de connaître les opérations de caisse pour pouvoir reconstituer le budget ménager. Ainsi, pour calculer la consommation, c'est le moment de l'achat et non celui du paiement qui est déterminant. C'est pourquoi, pour les achats à tempérament, on a été obligé, non seulement de faire noter la quote-part effectivement payée mais encore de faire inscrire dans une colonne spéciale les sommes restant à payer et de donner mention, à l'endroit prévu à cet effet, de tous paiements ultérieurs. Une autre difficulté a surgi pour ce qui concerne les opérations en monnaies étrangères et les dépenses faites à l'étranger. Pour avoir un relevé complet de toutes les opérations en argent belge, chaque achat ou vente de monnaies étrangères devait être enregistré comme dépense ou recette ordinaires; toutefois, comme un achat de monnaies étrangères ne peut être considéré comme de la consommation, on a été obligé de faire noter séparément, en dehors du compte caisse, les dépenses effectuées à l'étranger en monnaies étrangères (pour vacances et voyages, articles de consommation courante, investissements). Quant aux dépenses effectuées éventuellement à l'étranger en argent belge, elles ne posèrent pas de problème particulier.

A la fin de chaque quinzaine, il fallait établir un bilan de l'ensemble des recettes et des dépenses en espèces avec mention du montant de l'avoir en caisse et du solde créditeur des comp-

tes en banques et de chèques postaux au début et en fin de chaque période. De cette façon les ménages pouvaient constater les oublis éventuels et les réparer dans la mesure du possible tandis que l'Institut national de Statistique était en mesure de se faire une idée de l'importance des écarts au compte caisse. Ce problème sera traité plus loin.

Notons enfin que les ménages ont été invités à préciser si les produits achetés devaient servir de dons ou devaient permettre d'exercer une activité accessoire, que le prix des vidanges devait toujours être indiqué séparément (à moins qu'il ne s'agisse d'un échange) et que les dépenses effectuées pour le compte de tiers devaient toujours être déclarées comme telles. Toutes ces précisions étaient indispensables pour un calcul exact de la consommation.

Dans le carnet de ménage, on avait également prévu la place nécessaire à l'inscription des opérations en nature : avantages en nature accordés par l'employeur, dons faits par des tiers, consommation et dons de produits résultant de l'activité familiale (agriculture, horticulture et élevage). En principe, seules les quantités devaient être déclarées, l'Institut national de Statistique se chargeant lui-même d'en estimer la valeur (cf infra). Pour les achats à prix réduits, il fallait évidemment déclarer le montant payé. Ici également, l'Institut national de Statistique a procédé à une estimation complémentaire.

c) *Feuille spéciale destinée aux membres du ménage ne cédant qu'une partie de leurs revenus au ménage.*

Dans le carnet de ménage, seules les opérations relatives à la caisse familiale devaient être indiquées. Or il est des familles où certains membres ne cèdent qu'une partie de leurs revenus au ménage. Le cas échéant, ces personnes devaient noter durant toute l'année leurs recettes et dépenses personnelles sur des feuilles séparées et transmettre celles-ci à l'Institut national de Statistique qui se chargeait d'intégrer le compte personnel dans le compte du ménage.

On trouvera en annexe un exemplaire de cette feuille spéciale.

d) *Le carnet d'argent de poche.*

L'argent de poche attribué aux membres du ménage a été inscrit dans les carnets de ménage sous la rubrique argent de poche. Pour se faire une idée de l'affectation de l'argent de poche et afin de pouvoir le répartir aussi bien que possible entre les différentes rubriques de la nomenclature des dépenses, on a procédé à une enquête restreinte sur l'argent de poche. Chaque membre

du ménage âgé de plus de 14 ans et disposant d'argent de poche fut invité, à en détailler l'affectation, pendant quatre semaines, dans un carnet d'argent de poche. Cette enquête a eu lieu du 9 juillet au 25 novembre 1961 et a porté chaque fois sur des ménages différents. Ces résultats sont commentés plus longuement sous le point 5. Un exemplaire de ce carnet est reproduit en annexe. Comme le carnet de ménage et la feuille destinée à noter les recettes et dépenses personnelles, le carnet d'argent de poche ne portait d'autres éléments d'identification que le numéro du ménage.

e) *Les questionnaires.*

On trouvera, en annexe, un exemplaire des questionnaires A, B et C qui devaient être remplis respectivement au début (A et B) et à la fin (C) de l'enquête.

3. Dépouillement des résultats.

a) *Premier contrôle, transcription des résultats aux livres de codification, création des cartes perforées.*

Les carnets de ménages ne couvrant chaque fois qu'une période de 15 jours, on a pu procéder rapidement au premier contrôle des données ainsi qu'à leur codification. On a vérifié une nouvelle fois si la description des dépenses était suffisamment détaillée et si le compte caisse ne présentait pas d'écarts trop importants. De petits écarts ont toutefois dû être tolérés : en effet, on ne peut pas exiger des ménages qu'ils inscrivent toutes les opérations jusqu'au dernier franc. Au besoin les enquêteurs étaient invités à demander des explications complémentaires lors d'une prochaine visite.

Les données des carnets ont été transcrites par ménage dans deux livres de codification — un pour les recettes et les opérations en nature et un autre pour les dépenses — dans lesquels une colonne était prévue pour chaque rubrique de la nomenclature. Faisaient exception, les dépenses non courantes qui furent transcrites, les unes après les autres, dans l'ordre où elles ont été effectuées, sur les pages spéciales à la fin du livre des dépenses avec mention de leur numéro de code.

Après quelque temps et, en tout cas, à la fin de l'enquête, on a vérifié si les recettes et les dépenses périodiques (salaires, allocations familiales, factures eau, gaz et électricité, loyer, etc.) avaient été inscrites régulièrement. Dans beaucoup de cas, les omissions et les oublis ont pu être rectifiés après avoir pris contact avec les ménages intéressés.

Après avoir codifié et transcrit toutes les opérations, on a additionné, dans chaque livre et par poste de la nomenclature, les montants et les quantités éventuelles; les totaux ainsi obtenus ont été portés sur cartes perforées. On a également établi une carte perforée pour chaque dépense non courante après quoi ces dernières furent totalisées mécanographiquement, ceci dans la mesure où elles se rapportaient à un même poste de la nomenclature et à un même ménage. On obtient donc ainsi une série de cartes perforées par ménage où figure le total annuel par rubrique de la nomenclature de chaque opération en espèces.

b) *Contrôles mécanographiques.*

Les travaux dont il a été question dans le paragraphe précédent ont consisté en des milliers de transcriptions et d'additions de sorte qu'il a semblé souhaitable de vérifier, dans la mesure du possible, l'exactitude de ces opérations. Dans ce but, on a procédé à deux contrôles mécanographiques successifs.

Contrôle par rubrique de la nomenclature.

Pour chaque poste de dépenses dont on connaissait et les quantités et les valeurs, on a calculé mécanographiquement un prix moyen après quoi toutes les données des cartes perforées ont été imprimées dans l'ordre croissant des prix moyens. Si le prix moyen était anormalement élevé ou anormalement bas, on vérifiait à nouveau les transcriptions et additions et l'on corrigait les erreurs éventuelles.

Contrôle par ménage, calcul de l'écart statistique.

Un listing mécanographique de toutes les recettes et dépenses a été établi pour chaque ménage. Normalement il faut que :

$$\text{recettes (+ diminution caisse...)} = \text{dépenses (+ augmentation caisse...)}$$

Vu l'importance des travaux, de faibles écarts étaient inévitables. Ceux-ci pouvaient provenir tant des ménages que des employés chargés du dépouillement. Il a été décidé de tolérer des écarts de 5 % maximum; un écart plus important donnait lieu à une nouvelle vérification du compte du ménage afin d'en établir les causes et de corriger les erreurs. Après cette vérification il ne restait plus que neuf cas accusant d'importants écarts; ces ménages durent être éliminés.

Sur 1 579 ménages retenus, on en comptait 936 dont le montant des dépenses était inférieur à celui des recettes et 643 pour lesquels on constatait l'inverse. En moyenne, l'écart était de l'ordre de 1 252 F dans le 1^{er} cas et de 1 257 F dans le second. Si l'on tient compte du fait

qu'une partie de l'accroissement de la caisse a été considérée comme écart statistique (cfr paragraphe suivant), l'écart entre les recettes et les dépenses (celles-ci étant pour l'ensemble des ménages inférieures à celles-là) s'élève en moyenne à 393 F par ménage, soit moins de 0,5 % du revenu moyen du ménage.

c) *Accroissement ou diminution de la caisse et des avoirs en banque ou au compte de chèques postaux.*

La comparaison entre les situations au début et à la fin de l'enquête a permis de déterminer l'accroissement ou la diminution de l'avoir en caisse ainsi que des avoirs en banque ou au compte de chèques postaux. On a constaté un accroissement pour 1 047 ménages et une diminution pour les 532 autres. Dans un nombre assez élevé de cas, l'accroissement atteignait des chiffres relativement élevés (plus de 15 % des recettes globales). A première vue ceci parut anormal, d'autant plus qu'on avait déjà préalablement constaté que les inscriptions relatives à la situation de la caisse étaient parfois fictives.

En raison de la répercussion que des erreurs éventuelles peuvent avoir sur le montant de l'épargne, ce problème a été examiné plus attentivement. On a d'abord suivi l'évolution de la situation de caisse et on a examiné si l'accroissement devait être attribué à des recettes exceptionnelles ou s'il devait être admis pour une raison ou pour une autre. Dans les ménages où tel n'était pas le cas, on a vérifié si le rapport entre le revenu par unité de consommation et l'épargne par unité de consommation (dont l'accroissement de la caisse constitue un élément) semblait plausible, compte tenu des rapports constatés pour une série de ménages avec variations de caisse « normales ». Cet examen a révélé que dans 30 cas un accroissement anormal de la caisse allait de pair avec une épargne exceptionnellement élevée, par rapport au revenu. Après enquête, les données relatives à ces ménages ont été rectifiées et l'on a pu ramener l'épargne à un niveau normal. Le montant ajusté a été comptabilisé comme écart statistique. Cette correction se montait en moyenne à 8 588 F par cas; répartie sur l'ensemble des ménages, elle représente à peu près 160 F, ce qui est minime.

d) *Estimation de la valeur des opérations en nature.*

Les opérations en nature sont de deux sortes : les transactions sans paiement et les transactions à prix réduit. Dans les deux cas, il faut estimer la valeur intégrale des opérations et ce, en se basant sur les quantités déclarées par les ménages. Dans le premier cas, on comptabilise la va-

leur totale comme opération en nature mais, dans le second cas, seule intervient la différence entre la valeur globale et la partie payée. Avant de décrire la méthode de calcul, signalons enfin, qu'une opération en nature doit être comptabilisée à la fois en recette et en dépense.

Les produits de l'agriculture, de l'horticulture et de l'élevage provenant de l'exploitation du ménage, consommés par celui-ci ou offerts à d'autres personnes, ont été estimés aux prix départ-producteur. En effet, logiquement le prix que le ménage est censé devoir payer pour ces produits correspond au prix qu'il obtiendrait de la vente de ceux-ci.

La valeur des produits et services obtenus à titre gracieux ou à prix réduit d'autres ménages ou de l'employeur, à l'exclusion de ceux mentionnés ci-après, a été estimée sur base des prix de détail tels qu'ils résultent de l'enquête. Lors de l'achat, le ménage aurait d'ailleurs dû payer ce prix. Là où l'on ignorait ces prix, il a fallu procéder forfaitairement.

En ce qui concerne le charbon et les autres combustibles solides dont les mineurs et les mineurs pensionnés sont gratifiés, on a retenu les prix départ mine.

La valeur des repas a été estimée forfaitairement à 25 F pour les repas principaux (dîner et souper) fournis par l'employeur, à 20 F pour les repas principaux pris à l'école et à 12 F pour le petit déjeuner.

En ce qui concerne les voyages gratuits, on a toujours déclaré le moyen de transport et la distance parcourue de sorte que la valeur a pu être estimée à partir des tarifs. Quant aux voyages à tarif réduit, on a demandé aux ménages d'indiquer à la fois le montant payé et le pourcentage de réduction; ainsi, l'estimation de la valeur intégrale ne posait aucun problème.

Les ménages ont estimé eux-mêmes la valeur des vêtements reçus de l'employeur.

Les quantités de gaz et d'électricité fournies à tarif réduit étaient connues de sorte que l'estimation a pu se faire aux prix moyens normaux tels qu'ils résultent de l'enquête, compte tenu du caractère dégressif des tarifs. Toutefois, pour les livraisons gratuites, les quantités n'étaient pas connues; dans ces cas d'ailleurs rares, il a fallu se contenter d'un forfait basé sur des comparaisons avec d'autres ménages.

L'examen des comptes des ménages logés gratuitement dans une habitation appartenant à leur employeur ou à des tiers a révélé que certains d'entre eux n'ont rien dépensé en combustible; on a donc supposé qu'ils n'étaient pas seulement

logés mais également chauffés gratuitement. La valeur de cet avantage en nature a été estimée forfaitairement par comparaison avec d'autres ménages.

Il fallait enfin faire une estimation de la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires ou par des ménages logés gratuitement ou à prix réduit. Pour ce calcul on s'est basé sur le loyer payé effectivement par les locataires ordinaires.

Il a paru impossible d'établir le loyer moyen payé effectivement (non compris l'eau, le chauffage, etc...) pour une série de catégories homogènes de logements, définies sur base de quelques caractéristiques déterminantes du niveau du loyer, et d'appliquer ensuite ce loyer normal aux logements correspondants pour lesquels il fallait procéder à une imputation. Les prix des loyers varient très fortement et sont déterminés par de nombreux facteurs de sorte que l'on aurait dû distinguer un grand nombre de catégories de logements, ce qui s'est avéré impossible en raison du nombre réduit de locataires ordinaires dans l'enquête (506).

Il a donc fallu limiter le nombre de facteurs déterminants. Le choix s'est porté en premier lieu sur deux critères, à savoir la superficie du logement et le revenu. On peut en effet supposer que le revenu est en corrélation avec les facteurs ayant trait au confort du logement et que, dès lors, il peut remplacer ceux-ci. Les locataires ordinaires participant à l'enquête, d'une part, et les ménages pour lesquels il a fallu imputer un loyer, d'autre part, ont été répartis en neuf groupes suivant leurs revenus (3 classes de revenus) et la superficie de leur logement (3 classes de grandeur).

On a supposé que dans chacun des groupes ainsi formés le rapport loyer/revenu, calculé pour des locataires ordinaires, est également valable pour les propriétaires ou les ménages logés gratuitement ou à prix réduit. Ces rapports, exprimés en pourcentage, figurent au tableau ci-après. Le nombre de locataires ordinaires de chaque groupe est indiqué entre parenthèses (506 au total).

Ces calculs ont été faits au moment où le dépouillement des résultats n'était pas encore achevé de sorte que le revenu global des ménages n'était pas encore connu. On a donc dû se contenter d'un revenu calculé approximativement où seules les composantes les plus importantes se trouvaient incorporées, à savoir : les appointements et salaires, le revenu brut du patrimoine (à l'exclusion du loyer imputé) les pensions et les allocations familiales.

Revenu du ménage	Superficie du logement		
	moins de 55 m ²	de 55 à moins de 75 m ²	75 m ² et plus
Moins de 75 000 F	19 (81)	18 (50)	19 (39)
De 75 000 F à moins de 105 000 F.....	13 (53)	13 (57)	15 (53)
105 000 F et plus	11 (30)	12 (66)	13 (77)

En effectuant le calcul, on ne pouvait pas non plus perdre de vue que le revenu calculé pour le groupe des locataires ordinaires n'était pas comparable à celui des autres groupes puisque ce dernier ne comprenait pas le revenu du logement occupé par le propriétaire lui-même, revenu qui faisait précisément l'objet de ce calcul. Pour pouvoir les comparer il fallait donc diminuer le premier du loyer payé. Dans la pratique, on a calculé, pour chacun des neuf groupes de locataires ordinaires, le rapport moyen loyer/(revenu-loyer) et on l'a appliqué au revenu des autres ménages du groupe correspondant; on a ainsi obtenu une estimation de la valeur locative des logements de ces derniers. En raison de la non-comparabilité des revenus, on ne pouvait pas non plus délimiter les classes de revenus de la même façon dans les deux cas.

Lors des estimations suivant la méthode précitée, on n'a pas tenu compte d'un élément non implicitement contenu dans le revenu, à savoir l'importance de la commune où est situé le logement. En effet, les loyers étant généralement plus élevés dans les grandes communes, le rapport loyer/revenu y est également plus élevé qu'ailleurs. Afin de contrôler les estimations effectuées, on a donc établi une comparaison entre le loyer moyen effectivement payé, d'une part, et la valeur locative moyenne estimée, d'autre part, tous deux calculés pour neuf groupes de logements définis d'après la superficie du logement (3 classes) et l'importance des communes (3 classes). Le tableau ci-après donne, pour chacun de ces groupes le rapport :

$$\frac{\text{loyer effectif}}{\text{valeur locative estimée}} \times 100$$

Le nombre de locataires ordinaires et le nombre d'autres ménages inclus dans chaque groupe sont mentionnés entre parenthèses, l'un à la suite de l'autre.

Groupe de communes	Superficie du logement		
	moins de 55 m ²	de 55 à moins de 75 m ²	75 m ² et plus
Agglomérations d'Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège et communes de plus de 20 000 habitants.	108 (111-39)	104 (94-73)	96 (70-143)
Communes de 5 000 à moins de 20 000 habitants à l'exclusion des communes des agglomérations précitées	75 (28-27)	62 (46-65)	72 (65-192)
Communes de moins de 5 000 habitants à l'exclusion des communes des agglomérations précitées ..	60 (28-50)	60 (41-107)	72 (53-253)

Il ressort de ce tableau que la valeur locative des logements situés dans les petites et moyennes communes a été fortement surestimée tandis que celle des grandes agglomérations a été légèrement sous-estimée. Ceci est principalement dû à ce que le calcul fait abstraction des variations du rapport loyer/(revenu-loyer) d'un groupe de communes à l'autre. On a déjà signalé précédemment que l'on a dû procéder ainsi en raison du nombre limité d'observations. Afin d'éliminer la distorsion dont il vient d'être question, on a multiplié, dans chacun des groupes figurant au tableau précédent, les prix des loyers estimés initialement par le pourcentage mentionné au dit tableau. Cette correction ayant été apportée, on a obtenu, pour chaque groupe, des valeurs locatives estimées atteignant en moyenne le même niveau que le loyer effectivement payé.

S'appuyant sur les éléments et considérations suivants, on a toutefois admis que, dans le même groupe de communes et à superficie égale, la valeur locative des logements des propriétaires est en moyenne supérieure de 10 % à la valeur locative des logements loués; aussi a-t-on appliqué une seconde correction. A la campagne, relativement peu de maisons sont construites spécialement pour être louées; on peut donc supposer que les logements donnés en location y sont relativement plus anciens que les logements des propriétaires et que dès lors la valeur locative de ces derniers est plus élevée. En ce qui concerne les agglomérations, l'enquête fait ressortir que les logements des propriétaires occupent, dans 84 % des cas, toute une maison, alors que, pour les logements loués, ceci ne se vérifie que dans 32 % des cas. Il semble donc que les villas, bungalows et maisons de maître dont la valeur locative moyenne est supérieure au loyer moyen des ap-

partements, sont habitées en ordre principal par leur propriétaire. D'autre part, le confort des appartements habités par leur propriétaire est probablement plus grand que celui des maisons louées. Ces constatations laissent présumer que, dans les agglomérations également, la valeur locative des logements des propriétaires est plus élevée. Il est difficile d'estimer de façon précise à combien se chiffre cette différence. On a admis qu'elle était de l'ordre de 10 %.

e) *Ventilation des dépenses d'entretien et de réparation du logement en dépenses à charge du propriétaire, et dépenses à charge du locataire.*

En rassemblant les données, il n'a pas été demandé aux ménages si les dépenses pour entretien et réparations effectuées au cours de la période couverte par l'enquête, se rapportaient à des travaux qui normalement incombent au locataire ou à des travaux à charge du propriétaire. Cette ventilation a été faite ultérieurement par l'Institut national de Statistique. Cette distinction n'est pas sans importance puisque les dépenses à charge des locataires doivent être comptabilisées en consommation privée, tandis que celles incombant aux propriétaires sont à défalquer, conjointement avec d'autres postes, du revenu brut de biens immobiliers pour passer ainsi au revenu net.

Les dépenses des locataires et des ménages occupant gratuitement un logement appartenant à un tiers, ont été considérées intégralement comme charges locatives pour autant que les ménages intéressés ne soient pas propriétaires d'un autre logement, c'est-à-dire ne touchent pas eux-mêmes de loyer.

Quant aux autres ménages, il a fallu opérer une ventilation. Pour la raison exposée plus loin, la méthode suivie diffère suivant qu'il s'agit de ménages occupant leur propre logement sans en louer d'autres ou de ménages occupant ou non leur propre logement tout en en donnant un ou plusieurs autres en location.

Comme pour l'estimation du loyer imputé, on a effectué un calcul séparé pour neuf groupes de ménages définis sur base de la superficie de l'habitation et de l'importance de la commune.

La quote-part des dépenses afférentes aux travaux d'entretien et de réparation exécutés par un ménage-propriétaire de la première catégorie — dépenses qui normalement doivent être considérées comme charges locatives — a été obtenue en multipliant les dépenses globales d'entretien et de réparation faites par le dit ménage par le rapport :

dépense moyenne des locataires

dépense moyenne des propriétaires.

En fait, cela revient à admettre que, dans chacun des neuf groupes considérés, les ménages qui occupaient leur propre logement sans toutefois en louer un autre ont dépensé *en moyenne*, pour travaux d'entretien et de réparation normalement considérés comme charges locatives, autant que les locataires du groupe correspondant.

On a admis la même hypothèse pour les ménages donnant un ou plusieurs logements en location. Toutefois, tandis que dans le cas précédent les dépenses individuelles différaient de ménage à ménage étant donné qu'elles étaient obtenues en appliquant un pourcentage constant à un montant variable de dépenses d'entretien et de réparation, on devait, dans le deuxième cas, se borner à assimiler la dépense de chaque ménage à la dépense moyenne des locataires du groupe correspondant. En effet, il n'était pas indiqué de calculer le rapport entre les dépenses moyennes des locataires et les dépenses moyennes des ménages en cause étant donné que cette moyenne se rapportait, dans le premier cas, à un seul logement et dans le deuxième cas, à plusieurs logements.

f) *Calcul du nombre d'unités de consommation des ménages.*

Lors d'une enquête sur les budgets ménagers, c'est évidemment le ménage qui constitue l'unité d'échantillonnage. L'importance et la composition des ménages varient toutefois fortement, si bien que leurs dépenses accusent de grands écarts. Aux fins d'extrapolation ou pour d'autres raisons, on neutralise l'effet de la composition inégale des ménages en calculant des dépenses moyennes par unité de consommation. De plus, lorsqu'on procède à une extrapolation, on ne dispose généralement pas du nombre de ménages constituant l'univers mais il est possible de calculer le nombre d'unités de consommation en se basant sur les statistiques de la population. On ne s'étendra pas davantage sur la technique de l'extrapolation mais plutôt sur la façon de calculer le nombre d'unités de consommation des ménages ayant participé à l'enquête sur les budgets ménagers.

Une échelle d'unités de consommation traduit les besoins de chaque membre du ménage d'un âge et d'un sexe donnés en fonction d'une unité préalablement calculée. Plusieurs échelles ont été proposées à cet effet. En vue d'assurer la possibilité de comparaison avec d'autres enquêtes, on a utilisé ici deux échelles : l'échelle de Engel, utilisée lors d'enquêtes organisées antérieurement en Belgique, et une échelle élaborée par des spécialistes de l'alimentation attachés à la Société des Nations et qui sera d'application dans

l'enquête qui s'organise actuellement dans le cadre de la Communauté économique européenne.

Dans l'échelle de Engel, la consommation du nouveau-né est égale à 1; en hommage à notre compatriote Quetelet, cette unité porte le nom de « quet ». On ajoute 0,1 quet par an jusqu'à l'âge de 25 ans pour les hommes et de 20 ans pour les femmes. L'échelle se présente dès lors comme suit :

AGE	Hommes	Femmes
Nouveau-nés.....	1	1
1 an à moins de 2 ans	1,1	1,1
20 ans à moins de 21 ans	3	3
21 ans à moins de 22 ans	3,1	3
25 ans et plus	3,5	3

Dans l'échelle de la Société des Nations, c'est la consommation des hommes adultes qui constitue l'unité. Celle de toutes les autres personnes est estimée inférieure :

AGE ET SEXE	Nombre d'unités de consommation
Moins de 2 ans	0,2
De 2 à moins de 4 ans	0,3
De 12 à moins de 14 ans	0,8
Hommes de 14 à moins de 60 ans	1,0
Femmes de 14 à moins de 60 ans	0,8
Hommes et femmes de plus de 60 ans .	0,8

Pour le calcul, on a utilisé l'« unité-année » équivalant à la consommation d'une unité au cours d'une année entière. Seul un calcul prorata temporis permettait en effet de tenir compte des modifications intervenant au cours de l'enquête dans la taille et la composition du ménage à la suite d'une naissance, d'un décès, du passage d'une catégorie d'âge dans une autre, etc.

g) *Présentation du budget ménager.*

Après avoir été codifiées et imprimées sur des cartes perforées les transactions en espèces et en nature ont toutes été disposées dans un ordre

logique afin que ressorte la structure du budget. Ceci impliquait, dans certains cas, le calcul du solde de certaines recettes et dépenses.

On distingue trois éléments dans le budget ménager : le revenu et ses composantes, la consommation, les transferts entre ménages et les mouvements de capitaux. Chacun de ces trois éléments est explicité ci-après.

4. Le revenu.

a) *Revenu des facteurs et revenu disponible.*

Vu sous l'angle macro-économique, on distingue : 1) la part des ménages dans le revenu national, c'est-à-dire le revenu des facteurs échéant aux ménages, y compris les cotisations à la sécurité sociale et les impôts directs; 2) le revenu disponible des ménages, égal au revenu des facteurs diminué des impôts directs, des cotisations à la sécurité sociale et des transferts payés et augmenté des transferts perçus et des allocations de la sécurité sociale. Par transferts, on entend les versements sans contrepartie.

Si l'on considère l'ensemble des ménages comme un seul et unique groupe, on constate que la quasi-totalité des transferts payés et une partie des impôts directs reviennent aux ménages sous forme de transferts de revenus. Il n'en est plus ainsi pour les ménages pris individuellement; dans ce cas, le montant des transferts et des impôts payés peut différer sensiblement du montant des transferts de revenus perçus. Etant donné que la consommation est déterminée par le revenu disponible plutôt que par le revenu des facteurs et que, par surcroît, dans une enquête sur les budgets ménagers, la notion de revenu disponible est bien plus facile à approcher, c'est cette dernière qui a été retenue.

Sur le plan individuel, le calcul du revenu disponible de chaque ménage doit également tenir compte des transferts de revenus entre ménages. On a compté parmi ces transferts : 1) côté recettes : les pensions alimentaires touchées ainsi que le logement, y compris le chauffage et l'éclairage, fournis gratuitement par des tiers (à l'exclusion de l'employeur); 2) côté dépenses : les pensions alimentaires payées et, implicitement tout au moins, le logement fourni gratuitement à des tiers, puisque le propriétaire qui met gratuitement un logement à la disposition de tiers n'enregistre aucune recette sous forme de loyer. Il s'agit ici de recettes et de versements effectués régulièrement et qui, à n'en pas douter, sont considérés par le bénéficiaire comme des revenus tandis que le donneur estime plutôt qu'ils réduisent son revenu.

Les autres dons entre ménages n'ont pas été pris en considération lors du calcul du revenu. Il n'est pas exclu que l'on ait ainsi négligé quelques paiements et recettes régulières ayant le caractère de transferts de revenus. Toutefois, on n'a pas jugé intéressant d'examiner chaque cas séparément. On ne pouvait pas non plus considérer tous les dons comme des transferts de revenus, car en intégrant dans le calcul, des recettes et des paiements importants présentant indubitablement le caractère de transferts de capitaux, on risquait de surestimer ou de sous-estimer le revenu.

On trouvera ci-après une description détaillée des éléments du revenu disponible. On distingue, d'une part, les revenus résultant de l'activité économique et ceux du patrimoine et, d'autre part, les revenus provenant de la Sécurité sociale et les transferts de revenus. Mise à part l'incidence des charges familiales résultant de l'application des barèmes de l'impôt sur les revenus, le montant des revenus provenant de l'activité économique et du patrimoine est fonction directe de l'ampleur de l'effort fourni et de l'importance des capitaux investis tandis que le montant des revenus issus de la Sécurité sociale et les transferts de revenus sont déterminés par d'autres facteurs (charges familiales, maladie, chômage, etc...). Outre les éléments précités, on distingue encore la contribution des membres du ménage qui ne cèdent à ce dernier qu'une partie de leurs revenus ainsi que certains transferts touchés ou payés qui n'ont pu être liés à l'un des éléments du revenu. De plus amples détails à ce sujet seront donnés plus loin.

b) *Revenus résultant de l'activité économique et revenus du patrimoine.*

Les revenus résultant de l'activité économique et ceux du patrimoine se composent des éléments suivants :

Les revenus provenant de l'activité principale.

Ceux-ci comprennent les salaires et traitements du chef de ménage et des autres membres du ménage ainsi que les diverses primes qui ne sont pas comprises dans le salaire, les parts dans les bénéfices, etc. Il s'agit ici de salaires nets, à l'exclusion des cotisations à la Sécurité sociale et des impôts retenus à la source, diminués des dépenses éventuelles effectuées à des fins professionnelles, telles les achats d'outils et d'équipement spéciaux de travail.

Les revenus provenant d'activités accessoires.

On distingue ici d'une part les revenus agricoles, horticoles et de l'élevage, et d'autre part les revenus provenant d'autres activités accessoires.

Le revenu net relatif à l'agriculture, à l'horticulture et à l'élevage correspond au produit des ventes, augmenté de la valeur estimée des produits de la culture ou de l'élevage, qu'ils soient consommés ou offerts, et diminué des frais de production qui incluent notamment les semences, les plants, les engrais, les outils de jardinage, le bétail et les animaux de basse-cour, les fermages, les fourrages, les polders et wateringues, etc...

En appliquant cette formule on n'obtient toutefois qu'une approximation du revenu net. On néglige en effet les amortissements mais on tient compte, dans l'input, des achats d'outils; par ailleurs, seuls interviennent dans le calcul, les achats et les ventes d'animaux; on suppose donc implicitement que le cheptel n'a pas subi de modification. Cette approximation est néanmoins satisfaisante.

Les revenus provenant d'autres activités accessoires ont été calculés de la même manière : total des recettes diminué du montant des dépenses afférentes aux activités accessoires. Il est à remarquer que les indemnités octroyées aux ménages pour leur participation à l'enquête sur les budgets ménagers, dont 2 800 F en moyenne ont été versés au cours de l'enquête, ont été inscrites sous la présente rubrique. Dès lors, l'importance relative de cette composante du revenu s'en trouve surestimée.

Les avantages en nature accordés par l'employeur.

Cette rubrique comprend la valeur estimée par l'Institut national de Statistique de tous les avantages en nature octroyés par les employeurs des membres du ménage : combustibles, vêtements, repas, logement, gaz et électricité, transport (transport du domicile au lieu de travail et vice versa et délivrance de billets de transports gratuits à certains agents), etc... En cas de livraison gratuite des marchandises ou des services, la valeur de l'avantage en nature est égale à la valeur globale de la marchandise livrée ou du service presté; en cas de livraison à prix réduit, seule la différence entre la valeur globale et le montant effectivement payé entre en ligne de compte.

Revenus du patrimoine.

On distingue les revenus de biens mobiliers et les revenus de biens immobiliers. Les premiers comprennent les intérêts et dividendes et les rentes payées par les compagnies d'assurances; les autres sont égaux à la somme des fermages et loyers effectivement perçus et des recettes provenant de la sous-location, augmentée de la va-

leur locative évaluée du logement propre et diminuée des charges supportées par le propriétaire : contribution foncière, intérêts sur prêts hypothécaires, taxes communales relatives aux logements ou bâtiments et dépenses d'entretien et de réparation incombant normalement aux propriétaires. Vu le caractère arbitraire de pareils calculs, dans certains cas individuels tout au moins, on a renoncé à évaluer les amortissements. Il résulte de ce fait une surestimation du revenu et de l'épargne.

c) Revenus provenant de la sécurité sociale et des transferts de revenus.

Les éléments suivants ont été pris en considération.

Pensions.

Celles-ci se subdivisent en pensions de vieillesse, de retraite et de survie, en pensions d'invalidité et en avantages en nature accordés aux pensionnés. Ce dernier poste concerne uniquement les combustibles livrés gratuitement aux mineurs pensionnés.

Indemnités de chômage.

Celles-ci comprennent également les allocations provenant des fonds de sécurité d'existence ainsi que les indemnités de réadaptation allouées par la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Indemnités pour accidents de travail.

Diverses indemnités payées par les mutuelles.

Sous cette rubrique sont consignées, outre les indemnités pour incapacité de travail et invalidité, diverses indemnités allouées par les mutuelles telles que les primes de mariage ou les interventions dans les frais funéraires. Aucune distinction n'a été faite entre l'assurance libre et l'assurance obligatoire. Il y a lieu de remarquer que les primes de naissance et similaires (telles les indemnités de repos en cas d'accouchement) ainsi que les remboursements relatifs aux soins médicaux et aux produits pharmaceutiques ont été relevés séparément dans d'autres rubriques.

Allocations familiales.

Cette rubrique comprend aussi les allocations familiales versées au personnel de l'Etat. Ces allocations, payées en même temps que le traitement, ont été calculées dans chaque cas par l'Institut national de Statistique et défalquées du traitement.

Primes de naissance.

Sous ce poste figurent toutes les primes de naissance, quelle qu'en soit l'origine, y compris celles payées par les mutuelles.

Pécules de vacances.

Remboursement par les mutuelles des frais afférents à des soins médicaux et du coût des produits pharmaceutiques.

Il n'a pas été fait de distinction entre l'assurance libre et l'assurance obligatoire. Ce poste est incomplet en ce sens que seuls les paiements aux familles y sont repris à l'exclusion des montants versés directement par le Fonds national d'assurance maladie-invalidité au secteur médical (notamment aux pharmaciens).

Autres revenus transférés.

Ce poste comprend les indemnités de milice, les bourses d'études, les allocations de l'assistance publique, etc.

Transferts de revenus provenant d'autres familles.

Sont consignés sous cette rubrique, les pensions alimentaires payées par des tiers et le logement (chauffage et éclairage inclus) accordé gratuitement ou à prix réduit à l'exception de celui que procure l'employeur.

d) *Contribution de membres du ménage qui ne cèdent à celui-ci qu'une partie de leurs revenus.*

Comme il a été exposé ci-dessus, il a été demandé aux membres du ménage qui ne cèdent qu'une partie de leurs revenus au ménage de détailler leurs recettes et dépenses sur une feuille séparée. Toutefois comme certains ne l'ont pas fait on n'a pu connaître la nature de leurs revenus, la quote-part cédée par ces personnes à leur ménage a par conséquent été reprise dans ce poste. Dans les autres cas, le compte du ménage et le compte personnel ont été consolidés et la quote-part cédée au ménage a pu être inscrite au poste de revenu correspondant à sa nature.

e) *Contributions directes (trop-perçu).*

C'est le revenu net disponible que l'on calcule; dès lors il faut tenir compte du remboursement de ces contributions.

f) *Postes à défalquer.*

Le revenu disponible se calcule en défalquant de la somme des composantes citées ci-dessus le montant global des contributions directes et des transferts payés à l'Etat ou à d'autres ménages. Les montants à prendre en considération sont peu importants, la taxe professionnelle retenue à la source et les retenues pour la sécurité sociale étant déjà déduites puisqu'il a directement été tenu compte des salaires nets.

Seuls les postes suivants restent donc à soustraire :

- les contributions directes de l'Etat (autres que la contribution foncière et la taxe professionnelle retenue à la source);
- diverses taxes communales (sur le mobilier, l'enlèvement des immondices, etc...);
- amendes, frais de justice, frais en relation avec la délivrance de documents par des administrations publiques;
- cotisations payées pour assurance-maladie libre;
- cotisations à des caisses d'allocations familiales et de pensions payées dans certains cas exceptionnels par des ex-indépendants;
- pensions alimentaires payées à des tiers.

5. La consommation.

A quelques exceptions près, sur lesquelles il sera revenu plus tard, on a suivi les définitions et classifications des comptes nationaux. Un aperçu du classement utilisé n'est pas nécessaire puisque les tableaux reproduisant les résultats sont suffisamment clairs. On trouvera ci-après l'exposé de quelques principes généraux ainsi que la description de certaines rubriques dont le contenu ne peut être déduit sans plus de la dénomination employée.

a) *Principes généraux.*

Par consommation, il faut entendre tous les biens et services consommés par le ménage participant à l'enquête, peu importe s'il a lui-même payé ou produit ces biens et services ou s'il les a reçus de tiers. Il s'ensuit que les biens et services achetés ou produits par le ménage pour être ensuite offerts à des tiers ne peuvent figurer dans la consommation.

Suivant le mode d'acquisition, on distingue les achats de la consommation imputée. Cette dernière comprend : 1) la valeur estimée de tous les biens et services que le ménage a obtenus sans débours (production de l'activité exercée par le ménage, avantages en nature accordés par l'employeur et dons de tiers); 2) la différence entre la valeur globale estimée et la partie effectivement payée des biens et services obtenus à prix réduits.

Les produits achetés ou reçus de tiers ont été considérés comme étant consommés au moment de l'achat ou de l'acquisition, même si une partie est allée rejoindre les provisions ou n'a jamais été effectivement consommée, par suite de détérioration p. ex. Par contre, dans le cas de produits provenant de l'activité agricole, horticole

ou de l'élevage du ménage, c'est la consommation réelle qui a été relevée. Dans le premier cas, on a dû se contenter de noter les paiements effectués; dans le second, on a calculé la valeur à enregistrer en se basant sur les quantités déclarées de sorte qu'on a pu, sans difficultés, procéder à un calcul basé sur les quantités réellement consommées.

Les produits achetés à tempérament ont également été considérés comme consommés au moment de l'achat. Chaque produit acheté durant l'enquête a donc été repris en consommation pour sa valeur globale, que le montant de l'achat ait été ou non complètement payé à la fin de l'enquête; le montant restant à payer à ce moment a été comptabilisé comme emprunt (cfr 6). Les sommes liquidées durant l'enquête à valoir sur achats effectués avant le début de l'enquête n'ont pas non plus été reprises en consommation; elles ont été comptabilisées en tant que remboursements de dettes (cfr 6). Le montant payé lors d'un achat à tempérament peut être considéré comme comportant trois éléments: le montant réel de l'achat, les frais administratifs et les intérêts. Selon les principes qui régissent les comptes nationaux, il ne faudrait relever en consommation que les deux premiers éléments: le premier dans la rubrique correspondant à la nature du produit acheté, le deuxième sous la rubrique « Services financiers ». Toutefois cette scission n'a pas été opérée en raison des difficultés d'ordre pratique. Les trois éléments réunis ont été relevés en consommation sous la rubrique correspondant à la nature du produit.

Dans les comptes nationaux, les achats sont enregistrés déduction faite des réductions accordées. Lors du dépouillement de l'enquête budgétaire, ce principe n'a toutefois pu être appliqué pour les réductions accordées sous forme de timbres-ristourne et les remboursements effectués par les coopératives. Les montants en cause ont été déduits globalement de la consommation.

En matière de primes d'assurance et de sommes engagées dans les jeux et loteries, on distingue deux éléments: une partie destinée à couvrir les frais des compagnies d'assurances et des organisateurs de jeux et loteries, y compris le bénéfice de ces entreprises et une partie échéant aux ménages sous forme d'indemnités ou de prix. Seule la première partie a été comptabilisée en consommation en tant que frais d'administration; la partie restante a été comptabilisée en tant qu'épargne dans le cas des primes d'assurance-vie et en tant que transfert à d'autres ménages dans le cas des autres assurances et des sommes engagées dans les jeux et loteries. La

ventilation a été effectuée forfaitairement par l'Institut national de Statistique.

Comme on l'a signalé plus haut, on avait l'intention de répartir, sur les diverses rubriques de la nomenclature les dépenses en argent de poche et ce dans la mesure du possible. Il ressort de l'enquête spéciale sur l'argent de poche, organisée dans ce but, que, comme on pouvait s'y attendre la majeure partie de l'argent de poche fut consacrée à des dépenses relatives aux rubriques: tabac, divertissements, hôtels, restaurants, cafés, vacances et excursions, livres, journaux et périodiques et autres distractions. Ces affectations ont donc été reprises séparément au tableau de la consommation. La partie restante était répartie très irrégulièrement sur les autres rubriques de la nomenclature. Etant donné que l'enquête ne couvrait pas l'année toute entière, que le nombre d'observations était plutôt limité et que la dispersion des résultats était très étendue, cette autre partie a été inscrite au poste « Dépenses d'argent de poche à l'exclusion de celles pour loisirs et tabac ».

Les chapitres « Denrées alimentaires » et « Boissons » concernent les denrées alimentaires et boissons consommées à domicile. La consommation dans des hôtels, restaurants, cafés, pensionnats et établissements hospitaliers est consignée sous les rubriques appropriées.

Les dépenses en vidanges et cautions (en matière d'eau, gaz, électricité, téléphone...) ne figurent pas dans la consommation; elles ont été classées parmi les opérations en capital et les transferts. Il en va de même pour les dépenses effectuées pour le compte de tiers (frais de voyage pour le compte de l'employeur, p. ex.).

Pour autant qu'elles aient trait à la consommation, les dépenses en monnaie étrangère ont été reprises en même temps que les dépenses en monnaie nationale dans deux postes séparés de la consommation; la conversion s'est opérée au prix d'achat moyen mentionné par les ménages. Sur base des achats et des ventes de monnaie étrangère et des dépenses en monnaie étrangère, on a calculé l'accroissement ou la diminution du volume de monnaie étrangère, exprimés en monnaie nationale. Ces montants ont été repris aux rubriques « augmentation ou diminution de l'avoir en caisse, en banque et au compte de chèques postaux », classées parmi les opérations de capital et les transferts.

b) *Remarques relatives à certains chapitres et rubriques.*

Une première remarque a trait au chapitre « loyer, taxes et eau ». Le poste loyer comprend :

1) les loyers effectivement payés par les locataires ordinaires; 2) la valeur locative brute estimée par l'Institut national de Statistique, des logements habités par leur propriétaire ou par des ménages logés gratuitement ou à prix réduit. Le loyer effectivement payé par les ménages logés à prix réduit a été comptabilisé comme dépense en espèces; la différence entre l'estimation de la valeur locative normale et le loyer payé effectivement l'a été comme consommation imputée. Puisque la valeur locative globale a été reprise en consommation, ni l'amortissement des prêts hypothécaires ni les intérêts payés ne pouvaient être inclus dans la consommation; l'amortissement a été comptabilisé comme remboursement de dette parmi les opérations en capital et les transferts; les intérêts ont été défalqués du revenu brut des biens immobiliers.

Les dépenses pour entretien et réparations se rapportent à des travaux d'entretien et de réparation qui, étant donné leur nature, doivent normalement être supportées par les locataires, ce qui n'empêche qu'elles concernent tout autant les logements occupés par le propriétaire que ceux des locataires. On a exposé au 3) comment ces dépenses ont été estimées. Les autres dépenses pour entretien et réparations ont été déduites du revenu brut des biens immobiliers.

Les impôts fonciers et les taxes communales n'ont été relevés que dans la mesure où ils ont été payés par les locataires : dans ce cas ils doivent en effet être considérés en tant que supplément de loyer. Les impôts payés par les propriétaires ont été déduits du revenu brut des biens immobiliers.

La seconde remarque se rapporte au chapitre des soins médicaux et des produits pharmaceutiques. Dans ce chapitre figurent les montants payés directement aux médecins, pharmaciens et établissements hospitaliers ainsi qu'au personnel para-médical. Ces montants n'ont pas été diminués des remboursements effectués par l'assurance maladie-invalidité libre ou obligatoire ni, par ailleurs, majorés des montants payés directement par l'assurance-maladie au secteur médecine. Il est dès lors bien entendu que les montants mentionnés ne concernent pas les frais médicaux *globaux*. Il était pratiquement impossible de procéder autrement. Les remboursements à l'assuré même étaient connus mais l'on ne possédait aucun renseignement sur les versements directs au secteur médecine (par ex. les pharmaciens).

Notons encore, en passant, que les cotisations en matière d'assurance-maladie libre n'ont pas été reprises dans la consommation; elles ont été considérées en tant que transfert payé venant en déduction des revenus.

6. L'épargne, les opérations en capital et les transferts.

a) Définition de l'épargne et de la désépargne (épargne négative).

On peut définir l'épargne ou la désépargne comme étant la différence entre le revenu et la consommation. Si le solde de toutes les recettes et dépenses, y compris l'augmentation ou la diminution de caisse, est égal à zéro, l'épargne (ou la désépargne) est aussi égale au solde de toutes les opérations qui ne relèvent ni du revenu ni de la consommation. Plus précisément on a, suivant le cas :

épargne = dépenses autres que celles de consommation - recettes autres que les revenus;

ou

désépargne = recettes autres que les revenus - dépenses autres que celles de consommation.

Toutefois, là où les recettes et les dépenses présentent un écart dû à divers facteurs (cfr ce qui a été exposé sous 3 en matière d'écart statistique), les deux définitions ne donnent pas le même résultat et un choix s'impose.

Puisque l'on ignore à quel genre d'opérations se rapporte l'écart statistique, l'épargne ou la désépargne ont été calculées d'après la seconde formule;

On aura donc, suivant le cas :

épargne = revenu - consommation - écart statistique

ou

désépargne = consommation + écart statistique - revenu

où : écart statistique = recettes globales - dépenses globales.

b) Subdivisions de l'épargne, opérations en capital et transferts.

L'épargne ou la désépargne boucle le budget ménager : il suffirait, en principe, de ne mentionner que ces montants globaux. Il est toutefois intéressant de donner également un aperçu des diverses opérations présentant l'épargne par solde. Les recettes et dépenses relatives à ces opérations ont été classées en cinq groupes : 1) les opérations de placement; 2) les modifications de la position débitrice vis-à-vis des tiers; 3) les transferts entre ménages à l'exclusion des transferts de revenus; 4) les transferts de capitaux; 5) les opérations diverses.

Les tableaux donnent un aperçu détaillé de chaque groupe; la plupart des termes employés sont suffisamment clairs pour que l'on puisse se contenter de ne formuler que quelques remarques générales tout en donnant une spécification plus détaillée de certains postes.

Les opérations de placement donnent une vue générale sur la façon dont l'épargne — et dans certains cas aussi, les fonds empruntés — est placée, sur les changements de mode de placement et sur l'affectation des éléments du patrimoine en vue de couvrir un excédent éventuel de la consommation par rapport au revenu. Comme on l'a déjà dit plus haut, une partie des primes d'assurance-vie a été considérée comme étant une forme d'épargne ou de placement; à l'inverse, les capitaux versés par les compagnies d'assurance doivent être traités comme un prélèvement sur l'épargne.

Sous la rubrique « *Modification de la position débitrice vis-à-vis de tiers* », le poste « Crédit pour achats à tempérament » comprend la différence entre la valeur globale des biens et services qui ont été achetés à tempérament durant l'enquête et la partie de ces achats payés au cours de cette même période; le pendant de ce poste « Remboursements de crédits pour achats à tempérament » groupe tous les versements effectués durant l'enquête pour achats à tempérament effectués avant le début de l'enquête (cfr § 5).

Signalons enfin que sous la rubrique « Remboursements de dettes ou de prêts en vue de l'acquisition de biens immobiliers », seule a été reprise la partie des versements couvrant l'amortissement de la dette hypothécaire; la quote-part relative aux intérêts a été défalquée du revenu brut provenant de biens immobiliers.

Transferts entre ménages, à l'exclusion des transferts de revenus. On trouvera sous le 4) les opérations qui ont été considérées comme transferts de revenus entre ménages, à savoir les pensions alimentaires perçues ou payées ainsi que le logement, le gaz, l'électricité et le chauffage obtenus d'autres ménages à titre gracieux ou à prix réduit. Tous les autres dons en espèces et en nature ont été considérés comme transferts. Ceci revient à dire que ces dons n'ont pas été portés en déduction de l'épargne du donneur.

Signalons par ailleurs que les sommes versées par des compagnies d'assurances (à l'exception de celles qui ont trait aux assurances sur la vie) ainsi que les prix reçus aux jeux, loteries et pronostics ont été considérés comme transferts en provenance d'autres ménages, ceci pour la bonne raison qu'une partie des primes ou des mises a été comptabilisée comme transfert payé.

Quant aux *transferts de capitaux*, il faut remarquer que l'on a repris les successions sous forme d'espèces mais que les biens reçus en héritage n'ont pas été pris en considération.

La rubrique « *Opérations diverses* » se rapporte à des recettes et dépenses en vidanges et cautions (gaz, eau, électricité, téléphone...), à des dépenses pour compte de tiers et à des remboursements de dépenses effectuées pour compte de tiers ainsi qu'à des pertes ou vols d'argent.

ANNEXE 1.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DE L'ÉNERGIE

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Service des Etudes

2^e Direction - 3^e Section

44, rue de Louvain, BRUXELLES I

Tél. : n° 11.22.77

ENQUÊTE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES 1960/1961

CARNET DE MÉNAGE

du au (2 semaines)

COMMUNE :

NUMÉRO DE CODE :

LE CARNET DE MÉNAGE COMPORTE CINQ CHAPITRES

	<i>Page</i>
I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
II. AGRICULTURE, HORTICULTURE ET ÉLEVAGE	4
III. RECETTES	5
IV. FEUILLE JOURNALIÈRE DES DÉPENSES	8
V. BILAN DES RECETTES ET DES DÉPENSES	24

Pour la tenue des carnets de ménage, l'attention est attirée sur les points suivants :

1. Écrire lisiblement.
2. Donner un relevé complet de toutes vos recettes et paiements en espèces et par compte en banque ou compte chèques postaux et de tous vos revenus en nature.
3. Indiquer d'une manière aussi détaillée et précise que possible l'objet ou le motif de chaque recette et de chaque paiement.
4. Tout changement d'adresse sera communiqué sans délai.

I. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

1. *Nombre de journées complètes d'absence d'un ou de plusieurs membres du ménage pendant la période couverte par ce carnet.*

Par journées complètes d'absence, on entend les journées pendant lesquelles les 3 repas ordinaires sont pris à l'extérieur par un membre du ménage.

Numéro d'ordre des membres du ménage	Age	Absences (journées complètes)		
		Période	Nombre de journées	Motif
		du au		
		du au		
		du au		
		du au		

2. *Invités temporairement présents dans le ménage pendant la période couverte par ce carnet de ménage.*

Par journées complètes de présence, on entend les journées pendant lesquelles les 3 repas ordinaires sont offerts à un invité par le ménage.

Les miliciens sont considérés comme ne faisant pas partie du ménage. Ils doivent donc être considérés comme des invités. Il en est de même des enfants en pensionnat pendant l'année scolaire; pendant les grandes vacances ils sont considérés comme faisant partie du ménage.

Sexe de l'invité	Age de l'invité	Présences (journées complètes)	
		Période	Nombre de journées
	— 16 ans 16 ans et + (1)	du au	
	— 16 ans 16 ans et + (1)	du au	
	— 16 ans 16 ans et + (1)	du au	
	— 16 ans 16 ans et + (1)	du au	

(1) Biffer la mention inutile.

3. *Interruptions de travail (journées complètes) de membres du ménage pendant la période couverte par ce carnet de ménage.*

Dans ce tableau il y a lieu de mentionner les jours où le travail a été interrompu par suite de chômage, maladie, événements familiaux, etc.

Période	Nombre de journées complètes	Motif
du au		
du au		
du au		
du au		

4. Un membre du ménage *a-t-il changé de profession ou débuté dans une profession* pendant la période couverte par ce carnet de ménage? (oui ou non)

Si oui, quelle est la nouvelle profession?

Un membre du ménage a-t-il cessé d'exercer sa profession pendant la période couverte par ce carnet de ménage? (oui ou non)

5. *Tous les événements* qui se sont produits pendant la période couverte par ce carnet de ménage et *qui sont de nature à modifier sensiblement le mode de vie du ménage* seront indiqués ci-dessous :

Par ex. : naissance, mariage, départ d'un des membres du ménage, début ou fin de service militaire, décès, héritage, achat d'une maison, agrandissement de la maison, recrutement ou licenciement de gens de maison logés.

.....

.....

.....

II. — AGRICULTURE, HORTICULTURE, ÉLEVAGE.

Cette partie ne doit être complétée que par les personnes s'occupant d'agriculture, d'horticulture ou d'élevage, même si les produits de ces activités sont destinés exclusivement à la consommation du ménage.

1. Consommation par le ménage de produits résultant d'une activité agricole, horticole ou d'élevage.

La consommation par le ménage de produits de la culture ou de l'élevage (tels légumes, pommes de terre, œufs), devra être annotée au moment où a lieu cette consommation. La consommation de fruits, durant les quinze jours considérés, devra être évaluée aussi exactement que possible. On considérera également comme produits consommés les légumes et fruits mis en conserve, ainsi que les fruits transformés en confiture et les animaux abattus, quels qu'ils soient. A cet égard, il convient d'indiquer le poids de la viande, et non le poids de la bête sur pied. Pour les légumes et fruits mis en conserve, on ne prendra pas en considération ici les quantités qui auront été éventuellement achetées; ces achats apparaîtront parmi les dépenses.

Date	Nombre	Unité	Nature
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Dons de produits de la culture ou de l'élevage.

Date	Nombre	Unité	Nature
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Vente de produits de la culture ou de l'élevage.

Date	Nombre	Unité	Nature	Montants perçus	
				F	c
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
TOTAL			

Le total des montants perçus doit être indiqué également dans l'état A, 4 de la partie III. (page 6).

Pour indiquer la « nature » du repas il suffit de préciser s'il s'agit du petit déjeuner, du repas de midi ou du repas du soir. Pour indiquer la composition du repas, on spécifiera par exemple qu'il s'agit d'un repas de midi (plats chauds) ou d'un repas de midi (café, boissons chaudes, pain).

Numéro d'ordre du membre du ménage	Repas gratuits		Repas à prix réduits			Avantages en nature (ne doit pas être rempli)
	Nom- bre	Nature et composition	Nom- bre	Nature et composition	Total du montant payé	
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

IV. — FEUILLE JOURNALIÈRE DES DÉPENSES.

INSTRUCTIONS

1. Tous les paiements sont inscrits chaque jour sur les pages destinées à les recevoir. Ils peuvent se rapporter aux :
- achats de biens et services
 - dons en espèces faits à des tiers
 - salaires des gens de maison
 - argent de poche accordé aux différents membres du ménage
 - versements sur livrets d'épargne
 - achats de maisons, terrains, effets et tous autres titres
 - achats de monnaies étrangères
 - prêts à des tiers et en général tous les paiements quelle qu'en soit la nature.

Spécifier la nature et la quantité exacte des produits achetés, par exemple : 5 kilos de pommes de terre, 1 kilo d'entrecôtes, 10 œufs. Indiquer toujours la contenance et le poids net, généralement mentionné sur l'emballage.

Donc : 1 pain amélioré de 900 gr.	<i>mais pas</i> 1 pain
1,5 kilo de sucre cristallisé	<i>mais pas</i> 1,5 kilo de sucre
500 gr. de pois en conserve	<i>mais pas</i> 1 boîte de pois en conserve
250 gr. de margarine	<i>mais pas</i> 1 paquet de margarine
50 gr. de crème-pudding	<i>mais pas</i> 1 paquet de crème-pudding
118 gr. de sardines à l'huile	<i>mais pas</i> 1 boîte de sardines
0,75 l. de vin	<i>mais pas</i> 1 bouteille de vin

Les dépenses pour des vidanges doivent être mentionnées séparément; les vidanges données en échange ne doivent pas être inscrites.

Spécifier pour l'électricité : le nombre de kilowatts-heure consommés; pour le gaz, le nombre de mètres cubes consommés; pour le gaz butane, le nombre de kilos consommés.

Il y a lieu de renseigner spécialement les dépenses faites pour un membre du ménage en particulier.
Exemples : 1 paire de chaussures en cuir pour enfant
1 paire de gants pour l'épouse

Pour les cotisations dues en raison d'affiliation à des groupements divers, il y a lieu d'indiquer le genre du groupement, mais pas le nom de celui-ci. Par ex. : cotisation syndicale, affiliation à un club de football.

2. Lorsque des *achats à crédit ou à tempérament* sont effectués, il y a lieu d'inscrire dans les colonnes « sommes payées » et « sommes restant à payer » les montants respectifs.

Les paiements ultérieurs sont à spécifier clairement dans la partie de la feuille réservée aux « paiements des sommes qui restaient à payer ». Par ex. : paiement d'une bicyclette achetée à tempérament.

Si par ex. vous liquidez le samedi des achats effectués dans le courant de la semaine chez le boulanger, le boucher, l'épicier, etc... il y a lieu d'inscrire au jour le jour les produits achetés et d'en mentionner la valeur dans la colonne « Sommes restant à payer »; la liquidation sera inscrite le samedi dans la partie « Paiements des sommes qui restaient à payer ». Ce paiement pourra être inscrit globalement sans que soit détaillé la nature des achats auxquels il se rapporte.

3. Les denrées alimentaires, meubles, appareils ménagers, vêtements et autres produits quels qu'ils soient, achetés en vue d'être offerts à *une personne ne faisant pas partie du ménage*, doivent être annotés de la même façon que les autres achats. Après la description du produit, on notera toutefois entre guillemets : « cadeau ».

4. Les dépenses pour *des voyages gratuits* (billet de faveur) et pour *des voyages à tarif réduit* (familles nombreuses, invalides, personnel de l'administration des postes, etc...) sont à inscrire au carnet de ménage, avec la mention du *pourcentage de la réduction* (par ex. voyage Bruxelles-Anvers, 2^e classe, aller-retour, réduction de 50 % = F.....). La réduction éventuelle pour des voyages en groupe ne doit pas être mentionnée.

5. Si des dépenses sont effectuées sous forme de *frais de voyage et de séjour* qui seront *remboursés par des tiers* (par ex. par l'employeur), ces dépenses seront annotées dans le carnet de ménage, accompagnées de l'indication « à rembourser par l'employeur ».

6. Toutes les *dépenses pour véhicules à moteur*, qu'ils soient ou non la propriété d'un membre du ménage, doivent être inscrites journalièrement et avec précision. Les indemnités éventuelles payées pour usage de véhicules à moteur (par ex. de l'employeur), seront mentionnées en indiquant en même temps la nature de ceux-ci sous III A. 5. (page 6).

7. *L'achat de monnaies étrangères en Belgique ou à l'étranger* est à indiquer.

Si, ultérieurement, des monnaies étrangères sont à nouveau échangées contre de l'argent belge, il y a lieu de le mentionner sous « Recettes n^o III A. 12 ». (page 7).

8. *Dépenses à l'étranger* :

a) *en argent belge* : sont à indiquer en précisant les dépenses. Les dépenses en argent belge faites en Belgique, mais couvrant des paiements à l'étranger, par ex. lors d'un voyage à l'étranger payé en Belgique, on écrira, le cas échéant : Billet de voyage 1^{re} classe, aller-retour, Bruxelles-Amsterdam ou voyage de loisirs : Suisse (autocar 10 jours, pension complète).

b) *en monnaies étrangères* : sont à inscrire au tableau spécial en bas du tableau des dépenses; ces montants sont à indiquer en monnaies étrangères : soit comme *dépenses pour des articles de consommation* (restaurant, hôtel, achats d'articles divers), soit *pour des investissements* (achats de maisons, terrains, titres, etc...) et sans préciser les dépenses.

9. Lorsqu'il s'agit de *produits* qui ne sont pas achetés pour être consommés par le ménage mais qui doivent permettre *d'exercer l'activité accessoire*, on inscrira à côté de la dénomination des produits « Pour activité accessoire ».

La culture de légumes ou d'autres produits de l'agriculture, de l'horticulture ou de l'élevage sera aussi considérée ici comme activité accessoire.

ANNEXE 2.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DE L'ÉNERGIE

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Service des Études

2^e Direction – 3^e Section

44, rue de Louvain, BRUXELLES I

Tél. : 11.22.77

Commune :

N^o de code du ménage :

N^o de code du membre du ménage :

ENQUÊTE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES 1960/1961
FEUILLE POUR LES RECETTES ET DÉPENSES PERSONNELLES.

du au (2 semaines).

INSTRUCTIONS SOMMAIRES.

(Si le membre du ménage éprouve des difficultés à remplir cette feuille, il lui est loisible de consulter les instructions plus détaillées sur les recettes et les dépenses aux pages 5 à 9 du carnet mis à la disposition du ménage auquel il appartient.)

Cette feuille sera remplie par les membres du ménage ne cédant qu'une partie de leurs revenus au ménage (cfr carnet de ménage, recettes III A — 3, p. 5).

Dès que la période, sur laquelle porte cette feuille a pris fin, le membre du ménage renverra *immédiatement* cette feuille à l'Institut national de Statistique au moyen de l'enveloppe mise à sa disposition et qu'il n'y a pas lieu d'affranchir.

RECETTES.

Tous les montants perçus par le membre du ménage (en espèces ou au moyen d'un compte chèques postaux ou compte en banque) et *qui ne sont pas cédés au ménage* (et qui ne sont pas, par conséquent, inscrits au carnet de ménage sous III A — 3, p. 5) seront mentionnés à la page 2 de cette feuille.

L'objet de chaque recette doit être spécifié.

DÉPENSES.

Tous les paiements (en espèces ou par compte chèques postaux ou compte en banque) effectués par le membre du ménage à l'aide des sommes dont il dispose personnellement seront indiqués à la page 3 de cette feuille, *excepté les dépenses faites ordinairement au moyen de l'argent de poche* (tabac, boissons, divertissements...).

Les genre et quantité exacts des produits et objets achetés doivent être mentionnés pour toutes les dépenses se rapportant à l'alimentation, l'habillement, les meubles, les transports et moyens de transport, les voyages, l'achat de titres, le remboursement de dettes et emprunts, les versements sur livret d'épargne, etc...

BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

A la fin de la période, le montant dont le membre du ménage dispose encore (en espèces et au compte chèques postaux ou compte en banque) sera ajouté aux dépenses.

En déduisant le total B du total A, on obtient le montant C représentant l'argent de poche dépensé.

Le membre du ménage vérifiera si cette somme C (argent de poche) correspond à peu près à la réalité.

Montant en F

MOYENS ET RECETTES.

1. Somme dont vous disposez personnellement au début de la période couverte par ce carnet.

a) en espèces

b) au compte chèques postaux ou compte en banque

2. Montants perçus durant cette période et qui ne sont pas cédés au ménage. Spécifier l'objet de cette recette : salaire, appointement, pension (mentionner le genre de pension), revenu résultant d'une activité accessoire, allocations et indemnités sociales (maladie, accident de travail, chômage, pécule de vacances, avantages extra-légaux accordés par l'entreprise, revenus de biens immobiliers (location, fermage), revenus de biens mobiliers (intérêts, dividendes).

Date	Spécification des recettes

3. Prélèvements sur épargne, remboursement de sommes prêtées, emprunts, héritages, capitaux prêtés par des compagnies d'assurances, gains aux loteries et pronostics, vente d'actions, d'obligations et d'autres titres, vente de monnaie étrangère, maisons, terrains.

Date	Spécification des recettes
	TOTAL DES MOYENS ET RECETTES (A)

ANNEXE 4.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DE L'ÉNERGIE

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Service des Études

2^e Direction — 3^e Section

44, rue de Louvain, BRUXELLES 1

Tél. 11.22.77

Questionnaire A

--	--

ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES.

1. Nom et prénoms du chef de ménage :
2. Adresse complète : rue n° : Commune :
3. Combien de personnes le ménage comporte-t-il?
4. Renseignements concernant les membres du ménage :

Lien de parenté avec le chef de ménage ou position dans le ménage (1)	État civil (2)	Sexe (H ou F)	Année de naissance	Profession, fonction ou situation (3)	Position dans la profession (4)
1. chef de ménage					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					

- (1) Lien de parenté avec le chef de ménage (ex. : épouse, fils, fille, beau-fils, belle-mère, tante, etc...) ou position dans le ménage (ex. : domestique, etc...).
- (2) État civil : marié, célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps et de biens).
- (3) La profession, fonction ou situation doit être déclarée avec précision : par ex. : valet de ferme, réparateur d'automobiles, cordonnier, négociant en charbon, dessinateur, voyageur de commerce, pensionné, rentier, milicien, étudiant, etc...
- (4) Dans le poste « position dans la profession » il faut indiquer si la profession est exercée par un indépendant ou bien par un salarié ou appointé ou par un aidant.

5. Si vous êtes marié, en quelle année avez-vous contracté mariage ? :
6. Avez-vous habituellement des pensionnaires et/ou des hôtes payants (oui ou non)?
Si oui, combien?
7. Une ou plusieurs personnes de votre ménage séjournent-elles temporairement en dehors de celui-ci (par ex. :
enfants en pensionnat, en sanatorium ou dans d'autres établissements) (oui ou non)?
Si oui, lesquels?
(indiquer le n° de la
1^{re} colonne)

Je me déclare d'accord pour collaborer à l'enquête sur les budgets des ménages aux conditions mention-
nées dans la lettre du 12 septembre 1960 de l'Institut national de Statistique.

(Signature),

ANNEXE 5.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DE L'ÉNERGIE

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Questionnaire B

Service des Études

2^e Direction — 3^e Section
44, rue de Louvain, BRUXELLES 1

Numéro de code du ménage :

--	--

Tél. : 11.22.77

ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES.

A. Activité accessoire (revenu d'appoint) des membres du ménage.

Si certains membres du ménage exercent en plus de leur activité principale, mentionnée antérieurement dans le bulletin A, une activité accessoire autre que celle mentionnée sous B, celle-ci sera indiquée avec exactitude ci-dessous.

Sexe	Age	Nature de l'activité accessoire

B. Agriculture, horticulture et élevage.

1. Exploitez-vous :

- a) des vergers (oui ou non) superficie ha a
- b) des prairies (oui ou non) superficie ha a
- c) des terres horticoles (oui ou non) superficie ha a
- d) des terres agricoles (oui ou non) superficie ha a

2. Détenez-vous des animaux de ferme ou de basse-cour (chevaux, bovidés, porcs, moutons, chèvres, poules, etc...) (oui ou non)

Dans l'affirmative indiquez-en l'espèce et le nombre :

Espèce	Nombre
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

C. Des membres du ménage ne cèdent-ils qu'une partie de leurs revenus au ménage ? (oui ou non).....
Dans l'affirmative, quels sont ces membres?

Nom	Prénom	Sexe	Age
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 6.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DE L'ÉNERGIE

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Service des Études

2^e Direction – 3^e Section

Tél. 11.22.77

Questionnaire C

Code du ménage

ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES.

1. Depuis quelle année le ménage habite-t-il le logement actuel?
2. Le chef de ménage ou un ou plusieurs membres du ménage est-il (sont-ils) propriétaire(s) ou copropriétaire(s) du logement occupé par le ménage? (oui ou non) :
3. Le logement est-il la propriété de l'employeur du chef de ménage ou de l'employeur d'un autre membre du ménage? (oui ou non)
4. Jouissez-vous :
 - a) d'un logement gratuit? (oui ou non)
 - b) d'un logement à prix réduit? (oui ou non)
 - c) de la distribution gratuite d'électricité? (oui ou non)
 - d) de la distribution gratuite de gaz? (oui ou non)
 - e) de la distribution à tarif réduit :
 - d'électricité? (oui ou non)
 - de gaz? (oui ou non)
5. Le logement est-il situé dans : (*marquer une croix dans la case appropriée*) :

<input type="checkbox"/>	un bâtiment comportant un seul logement?
<input type="checkbox"/>	un bâtiment comportant un ou plusieurs logements?
6. Indiquer le nombre et la superficie des *pièces d'habitation* (non compris les corridors, W.C., salles de bain, buanderie, remises, etc...).

	Sous-sol		Rez-de-chaussée, entresol et autres étages		Sous les combles	
	Pièces avec fenêtres	Pièces sans fenêtre	Pièces avec fenêtres	Pièces sans fenêtre	Pièces avec fenêtres verticales	Pièces sans fenêtre verticale
Nombre de pièces						
Superficie totale (en m ²)						

7. Existe-t-il dans le *logement* une salle de bain *installée* ou une douche? (oui ou non)
- Existe-t-il dans le *bâtiment* une salle de bain commune ou une douche commune? (oui ou non)
8. Le logement est-il chauffé principalement à l'aide du chauffage central? (oui ou non)
9. Le ménage possède-t-il?
- un réfrigérateur? (oui ou non)
 - une machine à laver? (oui ou non)
 - un aspirateur? (oui ou non)
 - une cireuse? (oui ou non)
10. a) Possédez-vous une voiture automobile ou en aviez-vous pendant l'enquête? (oui ou non)
- b) Si oui, indiquez-en :
- la puissance fiscale :
 - l'année de construction :
 - Si vous avez acheté la voiture à l'état neuf ou d'occasion :
11. a) Avez-vous effectué des dépenses durant l'enquête pour :
- l'acquisition de bâtiments et (ou) de terrains?
(oui ou non) :
 - de grandes réparations ou améliorations des bâtiments?
(oui ou non) :
- b) Si oui, ces opérations concernaient-elles :
- le logement propre ou le terrain destiné au logement propre?
(oui ou non) :
 - d'autres biens immeubles?
(oui ou non) :

12. a) Avez-vous effectué des paiements durant l'enquête en vue de rembourser un prêt hypothécaire?
(oui ou non) :

b) Si oui, quelle est la part respective des paiements effectués au cours de l'enquête et affectée :

— au remboursement : F

— aux intérêts : F

13. a) Un membre du ménage a-t-il reçu un *capital* provenant d'une *compagnie d'assurance sur la vie*?
(oui ou non) :

b) Si oui, quel est le montant? F

14. a) Y avait-il des enfants en pensionnat? (oui ou non) :

b) Si oui, revenaient-ils régulièrement à la maison en dehors des vacances scolaires? (à préciser : chaque semaine, tous les quinze jours, chaque mois, etc...) :

15. Si des gens de maison cohabitent avec vous, rentrent-ils régulièrement à la maison? (à préciser : chaque semaine, tous les 15 jours, chaque mois, etc...) :

16. a) Quel est le nombre de membres du ménage qui sont assujettis à l'assurance obligatoire maladie-invalidité?

b) Quel est le nombre de membres du ménage ayant contracté une assurance *libre* contre la maladie et l'invalidité?

N.B. : l'assurance *obligatoire* assortie d'une assurance complémentaire (par ex. : transport de malades, etc...) est considérée comme assurance obligatoire et non comme assurance libre.

17. Vous avez déclaré avoir reçu *gratuitement* de votre employeur les vêtements suivants :

A combien en estimez-vous la valeur?

..... F
..... F
..... F
..... F
..... F

**Tableau 1. — STRUCTURE DU BUDGET MÉNAGER
DE QUATRE GROUPES DE MÉNAGES DONT LE CHEF EST OUVRIER.**

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET SYNTHÈSE DU BUDGET.										
Nombre de ménages	197	210	212	145	764					
Nombre moyen de personnes par ménage .	4,8	3,8	3,4	2,5	3,7					
Nombre moyen d'unités de consommation par ménage :										
Quets	12,1	9,8	9,4	7,6	9,9					
Selon l'échelle adoptée par la C.E.E....	3,5	2,8	2,7	2,1	2,8					
Revenus disponibles moyens par ménage.	99 712	103 343	121 422	139 054	114 201	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
Consommation moyenne par ménage.....	95 729	96 279	109 497	116 784	103 697	960,1	931,7	901,8	839,8	908,0
Épargne moyenne par ménage	3 600	6 842	11 739	21 648	10 175	36,1	66,2	96,7	155,7	89,1
Différence statistique moyenne par ménage	383	222	186	622	329	3,8	2,1	1,5	4,5	2,9
ANALYSE DU BUDGET.										
A. REVENUS.										
I. Revenus relatifs à l'activité économique et au patrimoine.										
1. Activité principale.....	58 066	73 321	88 362	111 735	80 852	582,3	709,5	727,7	803,5	708,0
a) Salaires et traitements du chef de ménage	52 502	66 492	69 702	78 647	66 083	526,5	643,5	574,0	565,6	578,7
b) Salaires et traitements de l'épouse .	677	1 314	7 101	23 853	7 033	6,8	12,7	58,5	171,5	61,6
c) Salaires et traitements d'autres mem- bres du ménage	4 391	4 871	10 004	6 741	6 526	44,0	47,1	82,4	48,5	57,1
d) Divers (primes, etc.)	496	644	1 555	2 494	1 210	5,0	6,2	12,8	17,9	10,6
2. Activité accessoire	4 216	3 477	4 349	3 354	3 887	42,3	33,6	35,8	24,1	34,1
a) Agricole, horticole, élevage	950	321	251	140	430	9,5	3,1	2,1	1,0	3,8
b) Autres	3 266	3 156	4 098	3 214	3 457	32,8	30,5	33,7	23,1	30,3
3. Avantages en nature accordés par l'em- ployeur	786	886	1 103	2 194	1 169	7,9	8,6	9,1	15,8	10,2
4. Revenus du patrimoine	3 377	3 477	5 800	7 515	4 862	33,9	33,6	47,8	54,0	42,5
a) Mobilier	22	21	124	687	176	0,2	0,2	1,0	4,9	1,5
b) Immobilier :										
revenus bruts en espèces	122	183	1 052	1 926	740					
revenus bruts imputés	4 986	5 553	7 383	7 920	6 363					
à défalquer :										
impôts fonciers	198	298	465	609	377					
intérêts payés	1 133	1 527	1 613	1 642	1 471					
autres	422	455	681	767	569					
revenus nets en espèces et imputés .	3 355	3 456	5 676	6 828	4 686	33,7	33,4	46,8	49,1	41,0
5. Total	66 445	81 161	99 614	124 798	90 770	666,4	785,3	820,4	897,4	794,8
II. Revenus provenant de la Sécurité Sociale et transferts de revenus.										
1. Pensions	1 982	1 163	1 635	2 560	1 770	19,9	11,3	13,5	18,4	5,5
a) de vieillesse, de retraite et de survie..	1 741	808	1 325	1 410	1 306	17,5	7,9	10,9	10,1	11,4

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
b) Pensions d'invalidité	241	355	310	1 150	464	2,4	3,4	2,6	8,3	4,1
c) Avantages en nature aux pensionnés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Indemnités de chômage	2 612	1 014	1 865	1 234	1 704	26,2	9,8	15,4	8,9	14,9
3. Indemnités pour accidents de travail...	189	384	207	136	237	1,9	3,7	1,7	1,0	2,1
4. Diverses indemnités payées par les mutuelles, à l'exclusion du remboursement des frais afférents à des soins médicaux et du coût des produits pharmaceutiques	2 742	849	2 408	1 471	1 888	27,5	8,2	19,8	10,6	16,5
5. Allocations familiales	19 378	11 448	7 612	2 608	10 751	194,3	110,7	62,7	18,8	94,1
6. Primes de naissance	328	340	304	338	326	3,3	3,3	2,5	2,4	2,9
7. Pécules de vacances	4 442	4 887	5 313	6 043	5 110	44,5	47,3	43,8	43,5	44,7
8. Remboursements par les mutuelles des frais afférents à des soins médicaux et du coût des produits pharmaceutiques	924	973	1 378	965	1 071	9,3	9,4	11,3	6,9	9,4
9. Autres revenus transférés provenant du secteur public	450	412	281	43	315	4,5	4,0	2,3	0,3	2,8
10. Revenus transférés provenant d'autres ménages	228	627	357	366	400	2,3	6,1	2,9	2,6	3,5
11. Total	33 275	22 097	21 360	15 764	23 572	333,7	213,8	175,9	113,4	206,4
III. Contribution de membres du ménage qui ne cèdent à celui-ci qu'une partie de leurs revenus	612	887	1 301	83	778	6,1	8,6	10,7	0,6	6,8
IV. Remboursement de contributions directes (trop-perçu)	102	163	227	67	147	1,0	1,6	1,9	0,5	1,3
V. A défalquer.										
1. Impôts directs de l'État à l'exclusion des impôts fonciers et de la taxe professionnelle retenue à la source et impôts divers (impôt sur le mobilier, taxes pour l'enlèvement des immondices, etc...)	195	294	443	854	416	2,0	2,8	3,6	6,1	3,6
2. Amendes, frais de justice et autres frais afférents aux documents délivrés par des administrations publiques	28	76	25	29	40	0,3	0,7	0,2	0,2	0,4
3. Cotisations des assurés libres des mutuelles, allocations familiales et pensions ...	499	502	611	598	551	4,9	4,9	5,1	4,3	4,8
4. Pensions alimentaires payées à des tiers	—	93	1	177	59	—	0,9	—	1,3	0,5
5. Total	722	965	1 080	1 658	1 066	7,2	9,3	8,9	11,9	9,3
VI. Revenu global disponible	99 712	103 343	121 422	139 054	114 201	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
B. CONSOMMATION.										
I. DENRÉES ALIMENTAIRES (consommées à domicile).										
1. Pain, farine et autres produits à base de céréales.										
Pain (toutes sortes)	4 196	3 459	3 111	2 576	3 387	43,9	35,6	28,2	22,0	32,6
Petits pains	218	199	226	201	212	2,3	2,1	2,1	1,7	2,0
Couques au beurre, croissants	181	167	172	131	165	1,9	1,7	1,6	1,3	1,6

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Gâteaux secs (autres que les biscuits):										
gaufres, cakes, etc...	127	127	148	149	136	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Pâtisserie et tartes	670	675	922	870	778	6,9	7,0	8,3	7,4	7,5
Biscuits, spéculoos	621	581	582	438	565	6,4	6,0	5,3	3,8	5,4
Pain d'épices	70	60	64	41	60	0,7	0,6	0,6	0,3	0,6
Biscottes	57	54	63	40	54	0,6	0,6	0,6	0,3	0,5
Farines et couques pour enfants	72	71	58	15	57	0,7	0,7	0,5	0,1	0,5
Pâtes alimentaires	135	118	109	89	115	1,4	1,2	1,0	0,7	1,1
Farine	157	137	89	86	119	1,6	1,4	0,8	0,7	1,1
Semoule, pudding	109	85	62	43	76	1,1	0,9	0,6	0,4	0,7
Farine de maïs	24	21	12	10	17	0,3	0,2	0,1	0,1	0,2
Riz, semoule de riz	40	36	30	34	35	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Gruaux d'avoine, flocons d'avoine	13	10	14	10	12	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tapioca et produits à base de fécule (fécule de pommes de terre, etc...)	20	15	15	10	15	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres produits à base de céréales et dérivés	27	17	24	28	24	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Total	6 737	5 832	5 701	4 771	5 827	70,0	60,2	51,8	40,6	55,8
2. Viandes.										
Viande de bœuf	3 148	3 214	3 592	3 563	3 370	32,8	33,3	32,8	30,2	32,1
Viande de veau	152	215	351	371	266	1,6	2,1	3,2	3,2	2,5
Viande de porc	1 613	1 688	1 728	1 493	1 642	16,8	17,5	15,7	12,7	15,8
Viande de mouton et d'agneau	36	31	41	49	38	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3
Viande de cheval	432	578	504	377	482	4,5	6,0	4,5	3,2	4,6
Hachis (de toutes espèces)	576	662	589	524	594	6,0	6,8	5,4	4,5	5,7
Saucisses fraîches	587	546	569	464	548	6,1	5,6	5,2	3,9	5,2
Foie	110	110	93	92	102	1,1	1,1	0,8	0,8	1,0
Cœur, cervelle, langue, rognon (autre que de veau)	42	49	37	65	47	0,4	0,5	0,3	0,6	0,4
Pieds de porc, oreille, os, etc...	34	40	28	38	35	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Lard	682	607	464	407	548	7,0	6,2	4,2	3,5	5,1
Jambon cuit (conserves incluses)	671	661	749	810	716	6,9	6,9	6,8	6,9	6,8
Jambon fumé et autre jambon	198	199	217	294	222	2,0	2,0	2,0	2,5	2,1
Saucissons secs	511	451	456	481	473	5,3	4,6	4,1	4,1	4,5
Pâté de foie (conserves incluses)	192	200	205	238	207	2,0	2,1	1,9	2,0	2,0
Viandes fumées et salées (autre que le lard et le jambon)	274	237	225	246	245	2,8	2,4	2,0	2,1	2,3
Autres produits de viande non en boîte	565	542	579	532	556	5,9	5,6	5,2	4,5	5,3
Autres viandes en boîtes ou en bocaux	112	133	151	127	131	1,2	1,4	1,4	1,1	1,3
Extraits de viande solides ou liquides	66	65	52	54	59	0,7	0,7	0,5	0,5	0,6
Poulets à rôtir	442	475	591	710	542	4,5	4,9	5,3	5,9	5,3
Poules à bouillir	115	141	110	124	123	1,2	1,5	1,0	1,0	1,1
Autres volailles (exception faite du gibier à plumes)	47	36	41	41	41	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Lapins domestiques	182	186	264	226	215	2,0	2,0	2,5	1,9	2,2
Gibier	5	9	10	16	9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Viandes préparées (sans addition d'autres produits)	32	53	85	67	59	0,3	0,6	0,7	0,6	0,6
Plats de viande préparés (qu'ils soient ou non en boîte)	36	42	64	74	52	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5
Porc ou demi-porc	473	182	116	27	209	5,0	2,0	1,0	0,2	2,1
Total	11 333	11 352	11 911	11 510	11 531	117,7	117,3	108,3	97,7	110,2

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
3. Poisson.										
Poisson de mer frais	286	351	375	362	345	2,9	3,7	3,3	3,0	3,2
Poisson frais d'eau douce	9	7	8	7	8	0,1	0,1	0,1	0,1	—
Crustacés, coquillages et mollusques ...	89	92	105	117	99	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Poisson salé, séché, fumé, cuit	115	100	83	89	97	1,2	1,0	0,8	0,8	1,0
Harengs conservés, rollmops (en bocaux ou non)	126	93	98	86	102	1,3	1,0	0,9	0,7	1,0
Poisson surgelé	11	11	7	7	9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Saumon en boîte	78	67	85	77	76	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7
Sardines en boîte	76	93	98	91	89	0,8	1,0	0,9	0,8	0,9
Autres conserves de poissons, mollusques et crustacés.....	114	133	126	143	128	1,2	1,4	1,0	1,1	1,2
Plats de poisson préparés	25	32	42	57	38	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4
<i>Total</i>	929	979	1 027	1 036	991	9,6	10,2	9,3	8,8	9,5
4. Lait.										
Lait entier	2 642	2 333	1 939	1 299	2 108	27,4	24,2	17,7	10,9	20,2
Lait condensé	47	69	89	109	76	0,5	0,7	0,8	1,0	0,7
Crème	30	24	24	46	30	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3
Autres produits laitiers : gras	118	81	78	96	92	1,2	0,8	0,7	0,8	0,9
Autres produits laitiers : maigres	213	129	81	69	126	2,3	1,3	0,7	0,6	1,2
<i>Total</i>	3 050	2 636	2 211	1 619	2 432	31,7	27,2	20,1	13,7	23,3
5. Fromage.										
Fromage blanc (maigre)	51	56	41	51	49	0,5	0,6	0,4	0,4	0,5
Fromage blanc (gras)	25	35	53	57	42	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4
Fromage frais malaxé	8	12	21	29	17	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Fromage à tartiner, fromage fondu	222	197	203	182	202	2,3	2,0	1,8	1,5	1,9
Fromage à pâte dure	659	678	761	695	699	6,8	7,0	6,9	6,0	6,7
Fromage de Herve, fromage de Bruxelles et autres fromages indigènes similaires	17	21	25	15	20	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Fromage à pâte molle	22	47	61	104	55	0,2	0,5	0,6	0,9	0,5
<i>Total</i>	1 004	1 046	1 165	1 133	1 084	10,4	10,8	10,6	9,6	10,4
6. Œufs	1 237	1 129	1 030	952	1 096	12,8	11,7	9,4	8,2	10,5
7. Beurre	2 770	3 223	3 253	3 156	3 102	28,8	33,3	29,6	26,8	29,6
8. Margarine, autres graisses végétales et huiles de table.										
Margarine coûtant moins de 30 F le kilo	875	609	435	267	563	9,2	6,3	3,9	2,3	5,3
Margarine coûtant 30 F ou plus le kilo .	671	527	553	409	549	7,0	5,4	5,0	3,4	5,3
Autres graisses végétales	53	66	77	61	65	0,5	0,7	0,7	0,5	0,6
Huile de table	292	273	237	218	258	3,0	2,8	2,2	1,9	2,5
<i>Total</i>	1 891	1 475	1 302	955	1 435	19,7	15,2	11,8	8,1	13,7
9. Graisses animales.										
Graisse de porc	29	50	27	29	35	0,3	0,5	0,2	0,3	0,3
Graisse de bœuf	47	36	31	26	35	0,5	0,4	0,3	0,2	0,4
<i>Total</i>	76	86	58	55	70	0,8	0,9	0,5	0,5	0,7
10. Pommes de terre	1 219	991	925	808	998	12,8	10,2	8,3	6,9	10,4

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
11. Légumes frais.										
Petits pois	45	35	38	35	39	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Choux de Bruxelles	40	32	40	32	36	0,4	0,4	0,4	0,2	0,4
Choux-fleurs	130	116	125	116	122	1,3	1,2	1,1	1,0	1,2
Autres choux	66	58	52	42	55	0,7	0,6	0,5	0,4	0,5
Tomates	230	256	247	236	241	2,4	2,7	2,3	2,0	2,3
Haricots verts	190	163	155	134	162	2,1	1,8	1,5	1,2	1,7
Carottes	83	87	94	78	87	0,8	0,9	0,9	0,6	0,8
Salade	189	208	199	189	196	2,0	2,1	1,9	1,5	1,9
Oignons	42	46	46	51	46	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Céleris	67	72	75	64	71	0,7	0,7	0,7	0,5	0,7
Poireaux	99	95	94	99	97	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9
Chicorées (Witloof)	192	195	193	202	195	2,0	2,1	1,7	1,7	1,9
Asperges	11	14	25	28	19	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Salsifis	17	14	15	16	16	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Épinards	38	42	47	49	44	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
Champignons	19	24	37	54	32	0,2	0,3	0,3	0,5	0,3
Autres légumes frais	55	61	76	90	69	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7
Légumes pour le potage (mélange)	22	24	30	32	27	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2
Total	1 535	1 542	1 588	1 547	1 554	15,9	15,9	14,5	13,1	14,9
12. Légumes secs.										
Pois secs	19	18	10	8	14	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Haricots secs	28	18	16	11	19	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3
Total	47	36	26	19	33	0,5	0,4	0,2	0,2	0,4
13. Légumes en conserve, jus de légumes et légumes surgelés.										
Pois	78	70	79	71	75	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7
Haricots	80	70	71	63	72	0,8	0,7	0,6	0,5	0,7
Pois et carottes	55	41	55	45	49	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5
Tomates	73	68	67	63	68	0,8	0,7	0,6	0,5	0,7
Macédoines de légumes	7	9	9	8	8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres légumes en conserve	53	55	68	74	63	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Jus de légumes en boîte	—	—	1	2	—	—	—	—	—	—
Potage en boîte	29	20	45	47	34	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3
Potage en sachet	88	67	79	84	79	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7
Légumes surgelés	3	4	10	3	5	—	—	0,1	—	—
Total	466	404	484	460	453	4,8	4,2	4,4	3,9	4,3
14. Fruits.										
Pommes	455	424	466	503	459	4,7	4,3	4,3	4,2	4,4
Poires	137	129	164	191	153	1,4	1,3	1,5	1,6	1,4
Pêches et abricots	57	68	91	102	78	0,6	0,8	0,8	0,9	0,7
Cerises (cerises du Nord y compris)	50	43	45	42	46	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4
Prunes	67	65	86	93	77	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Raisins	85	124	184	189	143	0,9	1,3	1,6	1,7	1,3
Fraises	97	125	145	138	125	1,0	1,3	1,4	1,2	1,3
Oranges	606	684	651	678	654	6,3	7,0	6,0	5,7	6,3
Mandarines et clémentines	42	48	49	45	46	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Citrons, pamplemousses et autres agrumes	46	52	77	87	64	0,5	0,5	0,7	0,7	0,6
Bananes	369	368	344	259	341	3,8	3,8	3,2	2,1	3,3
Corbeille de fruits	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—
Noix et châtaignes	20	25	34	27	27	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3
Fruits secs	51	57	71	58	59	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6
Fruits en conserve	140	144	191	145	156	1,4	1,5	1,8	1,2	1,5

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel parquet de					Ménages avec un revenu annuel parquet de				
	< 9 500 F	9 500 F. < 11 500 F	11 500 F. < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F. < 11 500 F	11 500 F. < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Jus de fruits en boîte	3	8	8	10	7	—	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres fruits	35	24	32	40	32	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3
<i>Total</i>	2 260	2 383	2 639	2 608	2 467	23,5	24,7	24,1	22,1	23,7
15. Café, thé, cacao.										
Café et extraits de café	1 587	1 491	1 562	1 451	1 529	16,4	15,3	14,2	12,4	14,5
Thé	20	15	24	24	20	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Cacao, chocolat en poudre et produits similaires	39	31	24	13	27	0,4	0,3	0,2	0,1	0,3
Chicorée et succédanés de café	94	93	102	86	94	1,0	1,0	0,9	0,7	0,9
<i>Total</i>	1 740	1 630	1 712	1 574	1 670	18,0	16,8	15,5	13,4	15,9
16. Sucre, confitures et confiseries.										
Sucre en morceaux	460	412	357	291	385	4,8	4,4	3,2	2,5	3,7
Sucre cristallisé et sucre-semoule	375	264	220	155	260	4,0	2,7	2,0	1,3	2,5
Cassonade	85	76	53	33	64	0,9	0,8	0,5	0,3	0,6
Autres sucres	32	21	25	19	25	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Miel	38	27	45	70	44	0,4	0,3	0,4	0,6	0,5
Confiture	185	158	172	151	168	1,9	1,6	1,6	1,3	1,7
Sirops	91	47	58	49	61	0,9	0,5	0,5	0,4	0,6
Chocolat et produits en chocolat	551	424	449	390	455	5,8	4,4	4,2	3,2	4,3
Chocolat à tartiner	78	67	57	38	62	0,8	0,7	0,5	0,3	0,6
Pralines	20	45	65	62	48	0,2	0,4	0,6	0,5	0,4
Toffées	110	96	113	92	104	1,1	1,0	1,0	0,8	1,0
Autres produits à base de sucre	220	201	231	195	213	2,3	2,1	2,1	1,7	2,0
Crème glacée, glace de consommation	40	53	72	42	53	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5
<i>Total</i>	2 285	1 891	1 917	1 587	1 942	23,8	19,6	17,4	13,5	18,6
17. Autres denrées alimentaires.										
Sel	43	38	32	29	36	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Vinaigre	25	25	24	25	25	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Moutarde, pickles, mayonnaise et similaires	103	83	116	115	104	1,1	0,9	1,1	1,0	1,0
Épices	29	29	30	35	30	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Plats préparés autres que plats de viande et de poisson	309	196	256	239	250	3,2	1,9	2,3	2,1	2,4
Divers : levure en poudre, aromates, saccharine, etc...	125	122	101	106	114	1,3	1,3	0,9	0,9	1,1
<i>Total</i>	634	493	559	549	559	6,6	5,1	5,1	4,7	5,3
Total : denrées alimentaires	39 213	37 133	37 508	34 339	37 244	407,4	383,7	340,9	291,8	357,2
<i>dont</i> : comptant	37 408	36 043	36 694	33 870	36 163	388,6	372,4	333,6	287,8	346,9
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	1 805	1 090	814	469	1 081	18,8	11,3	7,3	4,0	10,3
II. BOISSONS (consommées à domicile).										
1. Boissons non alcoolisées.										
Eau minérale	126	122	239	243	178	1,3	1,3	2,2	2,1	1,7
Autres boissons non alcoolisées	356	461	468	404	426	3,7	4,7	4,2	3,4	4,1
<i>Total</i>	482	583	707	647	604	5,0	6,0	6,4	5,5	5,8
2. Boissons alcoolisées et alcools.										
Bière de table	620	526	468	444	518	6,5	5,4	4,2	3,8	5,0
Autres bières	288	478	634	680	511	3,0	4,9	5,7	5,8	4,9
Vins	188	247	323	440	290	1,9	2,6	2,9	3,7	2,8

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel parquet de					Ménages avec un revenu annuel parquet de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Cidre	21	9	17	8	14	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Apéritifs	54	53	97	161	86	0,6	0,5	0,9	1,4	0,8
Eau-de-vie	164	211	253	387	244	1,7	2,2	2,3	3,2	2,3
Liqueurs	96	105	98	167	112	1,0	1,1	0,9	1,4	1,1
Autres boissons alcoolisées	3	6	7	20	8	—	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	1 434	1 635	1 897	2 307	1 783	14,9	16,9	17,2	19,6	17,1
Total : boissons	1 916	2 218	2 604	2 954	2 387	19,9	22,9	23,6	25,1	22,9
<i>dont</i> : comptant	1 912	2 217	2 601	2 949	2 384	19,9	22,9	23,6	25,1	22,9
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	4	1	3	5	3	—	—	—	—	—
III. TABAC.										
Cigares	66	46	41	69	54	0,7	0,4	0,5	0,6	0,5
Cigarillos	45	47	77	128	71	0,5	0,5	0,7	1,1	0,7
Cigarettes	532	877	957	1 038	840	5,4	9,1	8,6	8,8	8,1
Tabac	508	485	448	306	447	5,3	5,0	4,1	2,6	4,2
Tabac acheté avec argent de poche	571	479	641	671	584	5,9	4,9	5,8	5,7	5,6
Total : tabac	1 722	1 934	2 164	2 212	1 996	17,8	19,9	19,7	18,8	19,1
<i>dont</i> : comptant (y compris avec argent de poche)	1 719	1 931	2 158	2 151	1 981	17,8	19,9	19,6	18,3	19,0
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	3	3	6	61	15	—	—	0,1	0,5	0,1
IV. HABILLEMENT, CHAUSSURES ET AUTRES EFFETS PERSONNELS.										
1. Chaussures.										
Chaussures et bottes en cuir pour hommes	444	412	467	476	448	4,6	4,2	4,2	4,2	4,3
Chaussures et bottes en cuir pour femmes	438	442	570	596	506	4,5	4,6	5,3	5,1	4,8
Chaussures en cuir pour enfants	782	554	486	202	528	8,3	5,8	4,4	1,7	5,1
Sandaes en cuir	113	86	77	88	90	1,2	0,9	0,7	0,7	0,9
Chaussures et bottes en caoutchouc	75	62	50	28	56	0,7	0,6	0,4	0,2	0,5
Pantoufles	325	293	325	254	302	3,3	3,0	2,9	2,1	2,9
Autres chaussures	85	77	76	47	73	0,9	0,8	0,7	0,4	0,7
Total	2 262	1 926	2 051	1 691	2 003	23,5	19,9	18,6	14,4	19,2
2. Habillement.										
a) <i>Vêtements d'hommes (à partir de 14 ans) :</i>										
Complets	795	493	883	1 245	823	8,4	5,1	8,2	10,7	8,0
Vestons en matières textiles	108	101	159	189	136	1,1	1,0	1,4	1,6	1,3
Vestes de cuir ou de daim	43	66	79	95	70	0,4	0,7	0,8	0,8	0,6
Pantalons	254	231	315	343	281	2,6	2,3	2,8	2,9	2,7
Pardessus	235	169	259	363	248	2,4	1,9	2,3	3,2	2,4
Imperméables	129	170	214	225	182	1,3	1,7	1,9	1,9	1,7
Vêtements de travail	222	226	267	203	231	2,2	2,3	2,4	1,8	2,3
Vêtements en tricot, gilets, pull-overs	148	107	174	195	153	1,6	1,1	1,7	1,6	1,4
Coiffures	48	37	55	62	50	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinc- tion	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinc- tion
Autres vêtements et accessoires du vêtement	120	136	183	192	155	1,2	1,4	1,6	1,6	1,5
Tissus au mètre pour vêtements d'hommes	36	54	87	64	60	0,4	0,6	0,8	0,5	0,6
Frais de confection de vêtements d'hommes	7	35	45	39	31	0,1	0,4	0,4	0,3	0,3
Total	2 145	1 825	2 720	3 215	2 420	22,2	18,9	24,8	27,4	23,3
b) Vêtements de femmes (à partir de 14 ans) :										
Robes	220	266	203	290	242	2,2	2,7	1,9	2,5	2,4
Tailleurs et deux-pièces	139	145	199	264	182	1,5	1,6	1,8	2,3	1,7
Vestes en matières textiles	65	44	63	53	56	0,7	0,5	0,6	0,4	0,5
Vestes de cuir ou de daim	28	23	44	42	33	0,3	0,2	0,5	0,4	0,3
Vestes de fourrure	—	—	34	69	23	—	—	0,3	0,6	0,2
Blouses	185	193	220	322	222	1,9	2,0	2,0	2,7	2,1
Jupes	167	142	175	232	174	1,8	1,4	1,6	2,0	1,7
Manteaux de tissus	312	338	361	673	401	3,2	3,6	3,2	5,6	3,9
Manteaux de cuir ou de daim	10	33	45	45	33	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3
Manteaux de fourrures	—	—	24	—	7	—	—	0,2	—	0,1
Imperméables	95	83	183	209	138	1,0	0,9	1,7	1,8	1,3
Vêtements de travail	8	7	6	9	8	0,1	0,1	—	0,1	0,1
Tabliers	147	159	152	153	152	1,5	1,6	1,3	1,3	1,4
Vêtements en tricot, gilets et pull-overs	124	121	151	212	148	1,3	1,2	1,4	1,8	1,4
Coiffures	54	51	82	89	68	0,6	0,5	0,7	0,8	0,6
Autres vêtements et accessoires du vêtement	85	98	127	193	120	0,8	1,0	1,1	1,6	1,1
Tissus au mètre pour vêtements de femmes	402	350	429	499	412	4,2	3,7	4,0	4,2	4,1
Frais de confection de vêtements de femmes	116	104	174	241	152	1,2	1,1	1,6	2,0	1,5
Total	2 157	2 157	2 672	3 595	2 571	22,4	22,4	24,3	30,5	24,7
c) Vêtements de garçonnets (jusqu'à 14 ans) :										
Complets	361	113	113	49	163	3,9	1,2	1,0	0,4	1,7
Vestons en matières textiles	34	31	48	4	32	0,3	0,3	0,4	—	0,3
Vestes de cuir ou de daim	11	12	6	—	8	0,1	0,1	0,1	—	0,1
Pantalons	190	144	116	62	133	2,0	1,6	1,1	0,5	1,3
Manteaux	80	114	82	42	82	0,8	1,2	0,8	0,4	0,7
Imperméables	22	33	45	18	31	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3
Vêtements en tricot, gilets, pull-overs	103	81	87	39	81	1,1	0,9	0,7	0,3	0,8
Coiffures	18	13	11	9	13	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres vêtements et accessoires du vêtement	107	73	54	35	70	1,1	0,7	0,5	0,3	0,6
Tissus au mètre pour vêtements de garçonnets	22	23	13	3	16	0,2	0,2	0,1	—	0,1
Frais de confection de vêtements de garçonnets	6	—	—	—	1	0,1	—	—	—	—
Total	954	637	575	261	630	10,0	6,6	5,2	2,2	6,0
d) Vêtements de fillettes (jusqu'à 14 ans) :										
Robes	162	122	76	49	105	1,8	1,3	0,8	0,5	1,1

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Deux-pièces	39	22	9	6	20	0,4	0,2	—	0,1	0,2
Vestes	35	23	30	14	26	0,3	0,2	0,3	0,1	0,2
Blouses	64	46	37	18	43	0,7	0,5	0,3	0,2	0,4
Jupes	63	67	47	21	52	0,6	0,7	0,4	0,2	0,5
Manteaux	220	124	126	23	130	2,3	1,3	1,2	0,2	1,3
Imperméables	48	27	40	24	35	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3
Tabliers	81	78	46	17	59	0,8	0,8	0,4	0,1	0,5
Vêtements en tricot et pull-overs	77	43	36	17	45	0,8	0,4	0,3	0,1	0,5
Chapeaux	15	10	6	3	9	0,2	0,1	0,1	—	0,1
Autres vêtements et accessoires du vêtement	60	67	66	25	57	0,6	0,7	0,6	0,2	0,5
Tissus au mètre pour vêtements de fillettes	123	82	65	25	77	1,3	0,8	0,6	0,2	0,7
Frais de confection de vêtements de fillettes	50	19	22	14	27	0,5	0,2	0,2	0,1	0,3
Total	1 037	730	606	256	685	10,8	7,5	5,5	2,2	6,6
e) <i>Sous-vêtements pour hommes et garçons :</i>										
Chemises	462	516	559	630	535	4,7	5,5	5,2	5,3	5,1
Pyjamas ou chemises de nuit	76	51	76	107	75	0,8	0,5	0,7	0,9	0,7
Robes de chambre ou vestons d'inté- rieur	—	4	5	20	6	—	—	—	0,2	0,1
Singlets et similaires	88	88	114	88	95	0,9	0,9	1,0	0,8	0,9
Caleçons et slips	106	98	114	106	106	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0
Tissus au mètre pour sous-vêtements	7	10	8	11	9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Chaussettes	209	197	212	178	201	2,2	2,0	1,9	1,5	1,9
Autres sous-vêtements	3	4	2	5	4	—	—	—	—	—
Total	951	968	1 090	1 145	1 031	9,8	10,0	9,9	9,7	9,8
f) <i>Sous-vêtements pour dames et fillettes :</i>										
Vêtements de nuit	99	108	126	119	112	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1
Peignoir, liseuse	25	19	27	62	31	0,3	0,2	0,2	0,6	0,2
Chemises de jour et combinaisons ...	254	216	231	219	229	2,6	2,2	2,2	1,9	2,3
Culottes et slips	106	99	97	93	100	1,1	1,0	0,9	0,8	0,9
Tissus au mètre pour sous-vêtements	22	23	15	12	19	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Bas	354	342	375	401	366	3,7	3,7	3,4	3,4	3,6
Autres sous-vêtements	160	203	221	347	224	1,6	2,1	2,0	2,9	2,1
Total	1 020	1 010	1 092	1 253	1 081	10,6	10,5	9,9	10,7	10,4
g) <i>Vêtements de bébés :</i>										
Articles de layette	56	59	50	99	63	0,6	0,6	0,5	0,8	0,5
Vêtements de dessus	33	71	37	30	45	0,4	0,7	0,4	0,3	0,5
Tissus au mètre pour vêtements de bébés	1	2	5	3	3	—	—	—	—	—
Total	90	132	92	132	111	1,0	1,3	0,9	1,1	1,0
h) <i>Laine à tricoter et articles de mercerie :</i>										
Laines à tricoter	365	343	272	230	308	3,8	3,5	2,5	2,0	2,9
Articles de mercerie	200	186	180	182	187	2,1	1,9	1,6	1,5	1,9
Tissus au mètre sans indication de destination	51	38	44	58	48	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
Total	616	567	496	470	543	6,4	5,8	4,5	4,0	5,2
Total : vêtements	8 970	8 026	9 343	10 327	9 072	93,2	83,0	85,0	87,8	87,0

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinc- tion	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinc- tion
3. Autres objets personnels.										
a) <i>Horlogerie et bijouterie :</i>										
Montres de poche, montres bracelets et réveils de voyage	96	101	116	197	122	1,0	1,0	1,1	1,7	1,2
Bijoux véritables	54	66	43	120	66	0,6	0,7	0,4	1,0	0,7
Bijouterie de fantaisie	20	37	48	42	37	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3
Total	170	204	207	359	225	1,8	2,1	1,9	3,0	2,2
b) <i>Maroquinerie et divers :</i>										
Maroquinerie	164	193	231	315	219	1,6	2,0	2,1	2,6	2,1
Articles divers (parapluies, etc...) ...	86	84	79	66	80	0,9	0,9	0,7	0,6	0,7
Total	250	277	310	381	299	2,5	2,9	2,8	3,2	2,8
Total : autres objets personnels	420	481	517	740	524	4,3	5,0	4,7	6,2	5,0
Total : habillement, chaussures et autres objets personnels	11 652	10 433	11 911	12 758	11 599	121,0	107,9	108,3	108,4	111,2
<i>dont : comptant</i>	11 212	10 125	11 546	12 393	11 230	116,5	104,7	104,9	105,3	107,7
<i>à tempérament</i>	207	83	106	210	146	2,1	0,9	1,0	1,8	1,4
<i>imputé</i>	233	225	259	155	223	2,4	2,3	2,4	1,3	2,1
V. LOYERS, TAXES, EAU.										
Location de chambres pour étudiants (y compris éventuellement le petit dé- jeuner, le chauffage et l'éclairage)	41	15	—	—	15	0,4	0,2	—	—	0,1
Loyer	9 540	10 428	12 305	14 231	11 441	99,3	107,8	111,9	121,1	109,8
Eau (payée au propriétaire)	23	20	26	22	23	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Eau (payée à la société de distribution d'eau)	195	222	231	215	217	2,0	2,3	2,1	1,8	2,1
Frais de concierge, de nettoyage, d'as- censeur, etc... (payés séparément) ...	—	—	—	11	2	—	—	—	0,1	—
Frais d'entretien et de réparation de logement (frais normalement à charge du locataire)	653	665	884	918	770	6,8	6,9	8,0	7,8	7,4
Impôts fonciers payés par locataire ...	21	28	6	49	24	0,2	0,3	0,1	0,4	0,2
Impôts communaux relatifs aux loge- ments ou bâtiments payés par loca- taire	3	4	4	9	5	—	—	—	0,1	—
Total : loyers, taxes, eau	10 476	11 382	13 456	15 455	12 497	108,9	117,7	122,3	131,5	119,8
<i>dont : comptant</i>	4 991	4 927	5 162	5 688	5 153	51,9	50,9	46,9	48,3	49,4
<i>à tempérament</i>	—	—	—	8	2	—	—	—	0,1	—
<i>imputé</i>	5 485	6 455	8 294	9 759	7 342	57,0	66,8	75,4	83,1	70,4
VI. CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE.										
1. Combustibles solides.										
Charbon	3 013	2 971	3 233	3 037	3 064	31,2	30,8	29,3	25,6	29,3
Coke	2	33	68	57	40	—	0,3	0,6	0,6	0,4
Agglomérés de charbon	259	311	210	265	261	2,7	3,2	1,9	2,2	2,5
Briquettes de lignite	16	5	31	9	16	0,2	—	0,3	0,1	0,2

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Bois et autres combustibles solides	61	54	45	33	49	0,6	0,6	0,4	0,3	0,5
Suppléments (transport, meilleure qualité) pour des charbons reçus gratuitement	74	93	40	37	63	0,8	1,0	0,4	0,3	0,6
Combustibles à prix réduit	—	15	—	—	4	—	0,2	—	—	—
Total	3 425	3 482	3 627	3 438	3 497	35,5	36,1	32,9	29,1	33,5
2. Gaz et électricité.										
Gaz de ville	312	343	480	608	423	3,3	3,5	4,4	5,1	4,1
Gaz butane	582	611	621	454	576	6,0	6,3	5,6	3,9	5,5
Électricité	1 176	1 236	1 239	1 291	1 233	12,2	12,8	11,3	11,0	11,8
Total	2 070	2 190	2 340	2 353	2 232	21,5	22,6	21,3	20,0	21,4
3. Combustibles liquides	124	112	163	340	173	1,3	1,2	1,5	2,9	1,7
4. Chauffage collectif.										
Participation à un système de chauffage collectif ou de fourniture d'eau chaude	25	70	17	257	80	0,3	0,7	0,2	2,2	0,8
Total : chauffage et éclairage	5 644	5 854	6 147	6 388	5 982	58,6	60,6	55,9	54,2	57,4
dont : comptant	5 225	5 306	5 860	5 877	5 547	54,3	54,9	53,3	49,9	53,2
à tempérament	32	—	24	—	15	0,3	—	0,2	—	0,1
imputé	387	548	263	511	420	4,0	5,7	2,4	4,3	4,1
VII. ARTICLES MÉNAGERS DURABLES.										
1. Ameublement.										
a) <i>Meubles :</i>										
Chambres à coucher complètes	358	127	176	490	269	3,7	1,3	1,6	4,2	2,6
Cuisines complètes	42	27	23	43	32	0,4	0,3	0,2	0,4	0,4
Salles à manger complètes	176	222	430	227	268	1,8	2,3	3,9	1,9	2,4
Salons complets	63	157	217	311	179	0,7	1,6	2,0	2,6	1,7
Meubles de jardin et camping	—	15	12	44	16	—	0,2	0,1	0,4	0,2
Lits	130	89	75	71	93	1,3	1,0	0,7	0,6	0,9
Armoires	293	178	304	152	238	3,1	1,7	2,8	1,3	2,3
Tables	81	28	51	51	53	0,8	0,4	0,5	0,4	0,5
Chaises	71	32	36	33	43	0,7	0,3	0,3	0,3	0,4
Fauteuils	82	93	185	224	141	0,9	1,0	1,7	1,9	1,3
Autres meubles et objets d'ameublement assimilables	262	121	381	270	257	2,7	1,2	3,4	2,3	2,4
Total	1 558	1 089	1 890	1 916	1 589	16,1	11,3	17,2	16,3	15,1
b) <i>Articles d'ameublement (sauf meubles et literie) :</i>										
Rideaux et tentures	188	213	236	342	237	2,0	2,2	2,2	2,9	2,3
Tapis de sol et tapis d'escalier	66	89	189	132	120	0,7	0,9	1,7	1,1	1,1
Autres textiles d'ameublement	79	69	93	190	101	0,8	0,7	0,8	1,6	1,0
Revêtement du sol	29	72	67	87	62	0,3	0,7	0,6	0,7	0,6
Appareils d'éclairage	57	133	163	141	124	0,6	1,4	1,5	1,2	1,2
Pendules, horloges et réveils	14	28	30	67	32	0,1	0,3	0,3	0,6	0,3
Total	433	604	778	959	676	4,5	6,2	7,1	8,1	6,5

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel parquet de					Ménages avec un revenu annuel parquet de				
	< 9 500 F	9 500 F- 11 500 F	11 500 F- 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- 11 500 F	11 500 F- 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
c) Literie :										
Matelas, oreillers et traversins	151	114	100	198	136	1,6	1,2	0,9	1,7	1,3
Couvertures, édredons, duvets	137	194	229	226	195	1,4	2,0	2,1	1,9	2,0
<i>Total</i>	288	308	329	424	331	3,0	3,2	3,0	3,6	3,3
Total : ameublement	2 279	2 001	2 997	3 299	2 596	23,6	20,7	27,3	23,0	24,9
2. Appareils de chauffage.										
a) Cuisinières, poêles et radiateurs :										
Au charbon	484	590	374	399	465	5,1	6,1	3,5	3,4	4,4
Au gaz de ville ou au gaz butane....	93	99	104	255	126	1,0	1,0	1,0	2,2	1,2
Électriques	3	42	12	64	28	—	0,4	0,1	0,5	0,3
Au mazout	—	17	37	78	30	—	0,2	0,3	0,7	0,2
Mixtes (gaz et charbon)	5	—	58	1	18	—	—	0,5	—	0,2
Alimentés par un autre combustible	11	8	5	—	6	0,1	0,1	—	—	0,1
<i>Total</i>	596	756	590	797	673	6,2	7,8	5,4	6,8	6,4
b) Autres appareils de chauffage :										
Réchauds, quel que soit le combustible utilisé	10	2	16	5	11	0,1	—	0,2	—	0,2
Chauffe-eau	—	—	18	103	25	—	—	0,1	0,9	0,2
<i>Total</i>	10	2	34	108	36	0,1	—	0,3	0,9	0,4
Total : appareils de chauffage	606	758	624	905	709	6,3	7,8	5,7	7,7	6,8
3. Appareils électriques et accessoires.										
Réfrigérateurs	11	149	251	206	152	0,2	1,6	2,3	1,7	1,4
Machines à laver (y comprisessoreuses et tordeuses).....	447	540	419	460	468	4,6	5,7	3,8	4,0	4,6
Postes de radio (y compris les postes por- tatifs et les postes pour voitures auto- mobiles).....	72	111	247	183	152	0,8	1,1	2,2	1,6	1,4
Postes de télévision	1 382	765	909	1 806	1 159	14,5	7,9	8,2	15,3	11,3
Appareils enregistreurs	10	6	11	3	6	0,1	0,1	0,1	—	—
Aspirateurs et cireuses	45	45	111	225	97	0,4	0,4	1,0	1,9	0,9
Machines à coudre (y compris non élec- triques)	128	194	189	26	144	1,3	2,0	1,7	0,2	1,4
Autres articles électriques	164	187	231	344	226	1,6	1,9	2,1	2,9	2,1
<i>Total</i>	2 259	1 997	2 368	3 253	2 404	23,5	20,7	21,4	27,6	23,1
4. Vaisselle et verrerie.										
Services à dîner et à café	18	33	36	28	29	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Services à verres (y compris les services en cristal)	3	—	11	46	12	—	—	0,1	0,4	0,1
Assiettes, tasses et articles du même genre en faïence ou en porcelaine ...	34	34	39	31	35	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
Autres articles en faïence ou en porce- laine	13	26	29	25	24	0,1	0,3	0,3	0,2	0,2
Verres à boire, plats, soucoupes et autres articles en verre (y compris le pyrex, mais non compris le cristal)	51	62	44	66	55	0,5	0,7	0,3	0,5	0,6
Objets en cristal (services à verres exclus)	—	—	1	16	3	—	—	—	0,1	—
<i>Total</i>	119	155	160	212	158	1,2	1,6	1,4	1,8	1,5

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
5. Articles ménagers en métal.										
Couverts en métal argenté	2	9	11	43	14	—	0,1	0,1	0,4	0,1
Couverts autres qu'en métal argenté ..	18	18	23	32	22	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Poêlons et casseroles	110	102	84	188	116	1,2	1,1	0,8	1,6	1,1
Autres articles ménagers en métal	221	244	233	246	235	2,3	2,5	2,1	2,0	2,3
Total	351	373	351	509	387	3,7	3,9	3,2	4,3	3,7
6. Autres objets durables.										
Articles ménagers en bois	84	79	100	104	91	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9
Articles ménagers en osier	9	5	6	11	8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Articles ménagers en plastique	103	111	159	149	128	1,1	1,2	1,4	1,3	1,1
Disques	14	37	26	44	29	0,1	0,4	0,2	0,4	0,3
Voitures d'enfant	37	77	50	77	60	0,4	0,7	0,5	0,7	0,6
Divers	78	100	146	165	120	0,8	1,0	1,3	1,4	1,1
Total	325	409	487	550	436	3,4	4,2	4,4	4,7	4,1
Total : articles ménagers durables	5 939	5 693	6 987	8 728	6 690	61,7	58,9	63,4	74,1	64,1
<i>dont</i> : comptant	3 421	3 929	4 823	7 192	4 665	35,5	40,6	43,8	61,1	44,6
à tempérament	2 503	1 739	2 107	1 369	1 967	26,0	18,0	19,1	11,6	18,9
imputé	15	25	57	167	58	0,2	0,3	0,5	1,4	0,6
VIII. ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DES VÊTEMENTS.										
1. Gens de maison et personnel domestique.										
Rémunération de femmes à journée ou autres domestiques (y compris les charges sociales)	47	52	163	557	177	0,5	0,6	1,5	4,7	1,7
Primes couvrant les assurances accidents du travail et responsabilité civile contractées en faveur du personnel domestique	6	2	2	9	5	0,1	—	—	0,1	—
Total	53	54	165	566	182	0,6	0,6	1,5	4,8	1,7
2. Articles ménagers non durables.										
Draps de lit, taies pour traversins et oreillers	287	267	276	241	271	3,0	2,8	2,5	2,1	2,6
Autre linge de maison	172	166	174	182	173	1,8	1,6	1,6	1,5	1,6
Savon ordinaire, en briques (savon de toilette non compris)	41	39	30	37	37	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4
Savons et détergents en poudre ou en flocons	640	570	546	439	555	6,6	5,8	4,9	3,7	5,3
Savons et détergents liquides ou produits assimilables (y compris le savon vert)	133	146	126	128	134	1,4	1,5	1,1	1,1	1,3
Produits d'entretien pour chaussures ..	56	45	40	32	44	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4
Cire	30	40	53	51	43	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4
Autres produits	253	229	222	197	228	2,6	2,4	2,0	1,7	2,2
Articles en papier (non compris le papier à lettre)	81	93	105	100	94	0,8	1,0	1,0	0,8	0,9
Autres articles ménagers non durables ..	232	224	233	206	225	2,4	2,3	2,1	1,8	2,2
Total	1 925	1 819	1 805	1 613	1 804	19,9	18,7	16,4	13,7	17,3
3. Services d'entretien.										
Réparations d'appareils électriques (y compris les pièces de rechange)	164	125	147	194	154	1,7	1,3	1,3	1,6	1,5

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Réparations d'autres articles ménagers durables (y compris les pièces de rechange)	67	81	66	96	76	0,7	0,8	0,6	0,8	0,7
Réparations de chaussures	388	375	385	395	385	4,0	3,9	3,5	3,4	3,7
Réparations de vêtements (excepté le linge de maison) et travaux à façon (excepté la confection des vêtements d'hommes et de femmes)	45	39	63	78	55	0,5	0,4	0,6	0,7	0,5
Réparations de montres et de bijoux ...	48	62	67	78	63	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6
Autres réparations (articles de cuir, linge de maison).....	6	7	9	13	8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Blanchissage et repassage exécutés à l'extérieur	498	430	499	959	567	5,3	4,3	4,6	8,1	5,4
Nettoyage à sec de vêtements	178	210	244	290	226	1,8	2,2	2,2	2,5	2,2
Nettoyage des rideaux, tapis et autres objets d'ameublement	3	7	10	13	8	—	0,1	0,1	0,1	0,1
Location d'articles ménagers durables ..	12	25	5	19	15	0,1	0,3	—	0,2	0,1
Frais d'administration d'assurance contre l'incendie et le vol (non compris l'assurance des véhicules) (1)	235	247	272	296	260	2,4	2,6	2,5	2,5	2,5
Déménagement et garde-meubles	17	9	64	64	37	0,2	0,1	0,6	0,5	0,4
Autres dépenses pour entretien	23	8	4	13	12	0,2	0,1	—	0,1	0,1
Total	1 684	1 625	1 835	2 508	1 866	17,5	16,8	16,7	21,3	17,9
Total : entretien du logement et des vêtements	3 662	3 498	3 305	4 687	3 852	38,0	36,1	34,6	39,8	36,9
<i>dont</i> : comptant	3 632	3 476	3 738	4 671	3 830	37,7	35,9	34,4	39,7	36,7
à tempérament	21	17	10	—	13	0,2	0,2	0,1	—	0,1
imputé	9	5	7	16	9	0,1	—	0,1	0,1	0,1
IX. SOINS PERSONNELS ET HYGIÈNE.										
1. Soins personnels.										
Savon de toilette, shampoing, dentifrice	208	246	247	263	239	2,1	2,5	2,2	2,2	2,3
Eaux de cologne et autres parfums ...	11	19	27	42	24	0,1	0,2	0,2	0,4	0,2
Autres produits de beauté	50	87	127	155	102	0,5	0,9	1,2	1,3	1,0
Frais de coiffeur pour hommes et garçonsnets	153	153	177	171	163	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6
Frais de coiffeur pour femmes et fillettes	402	470	641	770	557	4,2	4,9	5,8	6,5	5,3
Autres soins corporels	6	8	7	29	11	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	830	983	1 226	1 430	1 096	8,6	10,2	11,1	12,1	10,5
2. Soins médicaux.										
Consultations médicales au cabinet du médecin ou au domicile du patient ...	763	814	996	798	849	7,8	8,3	9,1	6,9	8,2
Consultations dans des instituts de soins médicaux (y compris les radiographies et analyses, etc...)	63	84	202	125	119	0,7	0,9	1,8	1,1	1,1
Honoraires des chirurgiens (y compris anesthésistes)	106	162	277	168	181	1,1	1,7	2,5	1,4	1,7
Frais couvrant le séjour dans des instituts de soins médicaux (à l'exclusion des honoraires)	260	303	361	414	329	2,7	3,1	3,3	3,5	3,2

(1) Voir explications page 1495. 16

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (‰)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Dentistes (prothèses non comprises) . . .	75	95	169	181	127	0,8	1,0	1,5	1,5	1,1
Infirmières et accoucheuses à domicile . .	26	19	23	9	20	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2
Prothèses (dentiers, membres artificiels)	190	154	217	120	174	2,0	1,6	2,0	1,0	1,8
Lunettes prescrites par des oculistes ou opticiens	79	70	116	140	98	0,8	0,7	1,1	1,2	0,9
Autres soins médicaux	1	36	37	13	23	—	0,4	0,3	0,1	0,2
Total	1 563	1 737	2 398	1 968	1 920	16,2	17,9	21,8	16,8	18,4
3. Produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.										
Produits pharmaceutiques	1 069	986	1 276	1 123	1 114	11,1	10,1	11,6	9,5	10,7
Produits parapharmaceutiques	77	73	107	116	91	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9
Total	1 146	1 059	1 383	1 239	1 205	11,9	10,9	12,6	10,5	11,6
Total : soins personnels et hygiène	3 539	3 779	5 007	4 637	4 221	36,7	39,0	45,5	39,4	40,5
<i>dont : comptant</i>	3 537	3 779	5 005	4 637	4 220	36,7	39,0	45,5	39,4	40,5
<i>à tempérament</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>imputé</i>	2	—	2	—	1	—	—	—	—	—
X. TRANSPORTS.										
1. Achat de matériel de transport.										
Voitures neuves	330	976	833	2 409	1 041	3,4	10,0	7,6	20,4	9,9
Voitures d'occasion	76	—	908	618	389	0,8	—	8,2	5,3	3,7
Motos ou scooters neufs	—	123	56	83	65	—	1,3	0,5	0,7	0,7
Motos ou scooters d'occasion	—	185	75	71	85	—	1,9	0,7	0,6	0,8
Vélos-moteur (en-dessous de 50 cc.) . . .	182	113	296	43	169	1,9	1,2	2,7	0,3	1,7
Bicyclettes sans moteur	237	186	120	142	173	2,5	2,0	1,1	1,2	1,7
Autre matériel de transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	825	1 583	2 288	3 366	1 922	8,6	16,4	20,8	23,5	18,5
2. Frais relatifs à l'utilisation de moyens de transport propres.										
Essence et autre combustible	533	573	1 055	1 722	914	5,4	5,8	9,5	14,7	8,6
Huile, graissage, antigel pour auto . . .	28	25	74	139	61	0,3	0,3	0,7	1,2	0,6
Accessoires, pièces de rechange, pneus, entretien et réparation d'autos	198	138	355	802	339	2,1	1,4	3,1	6,9	3,2
X) Frais d'administration de l'assurance auto (1)	138	189	345	691	315	1,4	2,0	3,1	5,9	3,0
Taxe de roulage auto	38	93	199	335	154	0,4	1,0	1,8	2,8	1,5
Parking, péage et location de garages pour autos (autre que les garages dont le loyer est inclus dans le loyer payé pour le logement)	1	11	19	228	52	—	0,1	0,2	1,9	0,5
X) Frais d'administration de l'assurance motos, scooters et vélomoteurs (1) . .	102	122	149	112	122	1,1	1,3	1,4	0,9	1,2
Autres frais afférents à l'utilisation de motos, scooters et vélomoteurs	210	249	248	240	237	2,2	2,5	2,3	2,0	2,3
Dépenses afférentes à l'utilisation de bicyclettes sans moteur	372	335	303	173	305	3,9	3,4	2,8	1,5	3,0
Total	1 620	1 735	2 747	4 442	2 499	16,8	17,8	24,9	37,8	23,9

(1) Voir explications page 1485-16

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
3. Transports par chemin de fer (y compris les autobus de la S.N.C.B.).										
Coupons ordinaires	201	251	446	365	314	2,1	2,6	4,1	3,0	3,0
Voyages individuels à tarif réduit	157	99	71	20	91	1,6	1,0	0,6	0,3	0,9
Abonnements de semaine, abonnements de travail	442	467	604	467	499	4,6	4,8	5,4	4,0	4,8
Abonnements scolaires	145	110	62	21	89	1,5	1,1	0,6	0,2	0,8
Abonnements ordinaires	2	6	9	65	17	—	0,1	0,1	0,6	0,2
Abonnements réseau	—	—	12	6	4	—	—	0,1	—	—
Voyages par chemin de fer à l'étranger	—	53	36	16	28	—	0,6	0,3	0,1	0,3
Total	947	986	1 240	960	1 042	9,8	10,2	11,2	8,2	10,0
4. Transports par chemins de fer vicinaux (y compris les autobus de la société nationale des Chemins de fer vicinaux et les autobus privés assurant des services réguliers).										
Coupons ordinaires	154	195	248	213	203	1,6	2,0	2,2	1,8	1,9
Voyages à tarif réduit	58	24	31	5	31	0,6	0,2	0,3	—	0,3
Abonnements de travail	155	112	185	239	167	1,7	1,2	1,7	2,0	1,6
Abonnements scolaires	61	55	84	30	60	0,6	0,6	0,8	0,3	0,6
Abonnements ordinaires	—	—	35	—	10	—	—	0,3	—	0,1
Total	428	386	583	487	471	4,5	4,0	5,3	4,1	4,5
5. Transports urbains										
Abonnements scolaires	1	11	26	20	14	—	0,1	0,2	0,2	0,1
Cartes pour plusieurs voyages	58	68	203	446	175	0,6	0,7	1,9	3,8	1,7
Autres tickets	79	81	140	134	107	0,8	0,9	1,3	1,1	1,0
Total	138	160	369	600	296	1,4	1,7	3,4	5,1	2,8
6. Autres transports.										
Voyages par autocars	26	23	49	24	31	0,3	0,2	0,5	0,2	0,3
Location d'autos	—	2	17	—	5	—	—	0,2	—	—
Taxis	68	67	83	84	76	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7
Transports par bateau	2	1	1	2	1	—	—	—	—	—
Transports par avion	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—
Transports de bagages et de marchandises quel que soit le moyen de transport utilisé (non compris les déménagements)	22	27	37	72	37	0,2	0,3	0,3	0,6	0,4
Sommes payées aux particuliers pour usage en commun d'une voiture	51	49	135	80	80	0,5	0,5	1,2	0,7	0,8
Total	169	169	325	262	230	1,8	1,7	3,0	2,2	2,2
Total : transports	4 127	5 019	7 552	10 117	6 460	42,9	51,8	68,6	85,9	61,9
dont : comptant	3 538	3 990	6 722	7 779	5 351	36,8	41,2	61,1	66,1	51,3
à tempérament	471	958	719	2 264	1 014	4,9	9,9	6,5	19,2	9,7
imputé	118	71	111	74	95	1,2	0,7	1,0	0,6	0,9
XI. COMMUNICATIONS.										
1. Postes (chèques postaux non compris).										
Timbres-poste (excepté pour collections) et cartes postales affranchies	82	88	99	110	93	0,8	1,0	0,9	1,0	0,9

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (‰)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
2. Téléphones.										
Redevances d'abonnement et coût des communications (raccordement du déclarant)	21	38	99	93	61	0,3	0,4	0,9	0,8	0,7
Communications émises de cabines téléphoniques publiques et d'installations téléphoniques privées	19	24	43	35	30	0,2	0,2	0,4	0,3	0,2
Total	40	62	142	128	91	0,5	0,6	1,3	1,1	0,9
3. Télégrammes	7	7	8	13	9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Autres dépenses pour communications ..	5	3	4	5	4	—	—	—	—	—
Total : communications	134	160	253	256	197	1,4	1,7	2,3	2,2	1,9
<i>dont</i> : comptant	134	160	253	256	197	1,4	1,7	2,3	2,2	1,9
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
XII. LOISIRS, HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS.										
1. Divertissements.										
Cinéma	142	197	336	467	274	1,5	2,0	3,0	3,9	2,5
Théâtre	26	18	36	30	27	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Autres spectacles	57	61	95	118	80	0,6	0,6	0,9	0,9	0,8
Matches de football	15	12	41	65	31	0,2	0,1	0,4	0,6	0,3
Autres manifestations sportives	5	6	9	14	8	—	0,1	0,1	0,1	0,1
☞ Cotisations à des clubs sportifs	1	8	10	6	6	—	0,1	0,1	0,1	0,1
Pronostics de football (frais d'administration) (1)	25	29	62	66	44	0,3	0,3	0,6	0,6	0,4
Billets de loterie (frais d'administration) (1)	3	5	6	8	5	—	0,1	0,1	0,1	0,1
Jeux électriques	—	1	2	1	1	—	—	—	—	—
Autres jeux et paris (frais d'administration) (1)	1	—	4	1	2	—	—	—	—	—
Dépenses avec argent de poche	638	447	782	870	671	6,6	4,6	7,1	7,4	6,4
√ Total	913	784	1 383	1 646	1 149	9,5	8,1	12,6	14,0	11,0
2. Hôtels, restaurants, cafés. Vacances et excursions.										
☞ Dépenses de logement	5	13	15	45	17	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2
Dépenses pour repas (y compris les boissons accompagnant les repas, mais non compris les repas à prix réduit et les repas pris par des étudiants dans les restaurants d'étudiants ou dans d'autres restaurants)	51	230	276	793	304	0,5	2,4	2,5	6,7	2,9
Dépenses pour repas à prix réduit	123	67	331	418	221	1,3	0,7	3,0	3,6	2,1
Dépenses pour boissons (sans repas)	160	310	349	686	353	1,7	3,1	3,1	5,9	3,5
Dépenses pour consommations diverses	170	212	195	280	209	1,7	2,2	1,8	2,4	2,0
Dépenses forfaitaires couvrant logement et repas	97	172	338	333	229	1,0	1,8	3,1	2,8	2,2
☞ Location de logements pour les vacances	35	9	126	131	71	0,4	0,1	1,1	1,1	0,7
☞ Voyages forfaitaires	77	97	204	410	181	0,8	1,0	1,9	3,4	1,7

(1) Voir explications page 1405- 16

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Autres dépenses pour les vacances	11	6	28	69	25	0,1	0,1	0,3	0,6	0,2
Dépenses avec argent de poche	1 141	1 621	2 030	1 692	1 623	11,9	16,7	18,4	14,4	15,5
Total	1 870	2 737	3 892	4 857	3 233	19,5	28,2	35,3	41,3	31,0
3. Livres, journaux, périodiques.										
Journaux	340	343	427	432	384	3,5	3,6	3,8	3,6	3,6
Périodiques	378	380	424	431	402	3,9	3,9	3,9	3,7	3,9
Livres (excepté les livres scolaires et les livres achetés à des fins professionnelles)	44	83	88	94	76	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7
Location de livres dans des bibliothèques et de disques dans des discothèques	7	2	3	18	6	0,1	—	—	0,2	0,1
Fournitures de bureau et de papeterie (non compris les fournitures classiques) et imprimés	72	109	87	116	94	0,7	1,1	0,8	1,0	0,9
Dépenses avec argent de poche	59	132	119	97	103	0,6	1,4	1,1	0,8	1,0
Total	900	1 049	1 148	1 188	1 065	9,3	10,8	10,4	10,1	10,2
4. Autres distractions.										
Taxes-radio	92	89	104	101	96	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Taxes T.V.	47	89	197	152	120	0,5	0,9	1,8	1,3	1,1
Taxes radio et T.V. (lorsque les deux sont payées en même temps)	151	178	271	305	221	1,6	1,8	2,6	2,7	2,2
Abonnement à la radiodistribution	25	13	27	14	20	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2
Instruments de musique autres que pianos	6	11	16	14	12	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tir, chasse et tenderie	20	9	9	12	13	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Pêche	41	13	22	35	27	0,4	0,1	0,2	0,3	0,3
Achats d'articles de sport et de camping (non compris les articles d'habillement)	17	74	32	88	50	0,2	0,8	0,3	0,7	0,5
Aviation, yachting et autres sports dont la pratique n'est pas couverte par la cotisation à un club sportif (achat ou location d'appareils, essence, entretien, etc...)	8	5	10	34	13	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
Appareils photographiques et cinématographiques et accessoires	10	18	15	120	35	0,1	0,2	0,1	1,0	0,3
Plaques, films, diapositives	9	11	17	54	20	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2
Développement, impression, agrandissement de photos et de films et achat de produits utilisés à cet effet	28	31	45	68	41	0,3	0,3	0,4	0,6	0,4
Photos faites par des photographes professionnels	55	86	56	53	63	0,6	0,9	0,5	0,5	0,6
Fleurs coupées	23	31	34	68	37	0,2	0,3	0,3	0,6	0,4
Plantes ornementales et fleurs artificielles	73	90	88	105	88	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8
Bulbes et produits de pépinières	21	18	25	36	24	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Autres dépenses pour jardin d'agrément	10	20	26	54	26	0,1	0,2	0,2	0,5	0,2
Animaux domestiques (y compris taxes sur ces animaux, frais de vétérinaire, entretien, etc...)	155	109	129	170	138	1,6	1,2	1,2	1,4	1,3
Jouets	268	312	260	170	260	2,7	3,3	2,5	1,4	2,6
Pipes, briquets et articles pour fumeurs	50	59	48	51	52	0,5	0,6	0,4	0,4	0,5

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
<i>X</i> Cotisations à des cercles (à l'exclusion des cercles sportifs, des syndicats, des partis politiques et des associations purement religieuses)	70	83	41	41	60	0,7	0,9	0,4	0,3	0,6
Timbres-poste pour collections	3	1	—	6	1	—	—	—	—	—
Autres dépenses pour distractions	85	73	105	74	85	0,9	0,7	1,0	0,6	0,8
Dépenses avec argent de poche	160	133	535	245	272	1,7	1,4	4,9	2,1	2,6
Total	1 427	1 556	2 112	2 070	1 774	14,9	16,1	19,3	17,6	17,0
Total : loisirs, hôtels, restaurants, cafés	5 110	6 126	8 535	9 761	7 221	53,2	63,2	77,6	83,0	69,2
<i>dont</i> : comptant (y compris avec argent de poche)	4 977	6 035	8 191	9 560	7 029	51,7	62,3	74,4	81,3	67,4
à tempérament	12	40	139	24	57	0,2	0,4	1,3	0,2	0,5
imputé	121	51	205	177	135	1,3	0,5	1,9	1,5	1,3
XIII. ENSEIGNEMENT.										
Minervals, droits d'inscription, inscriptions aux examens, cours spéciaux, études de midi et du soir (couvre toutes les formes d'enseignement)	132	127	90	114	116	1,4	1,3	0,8	1,0	1,1
Pensions et autres formes d'internat (indépendamment du niveau d'enseignement)	255	325	287	399	310	2,6	3,4	2,6	3,3	3,0
Repas de midi (y compris soupe, café, lait) pris à l'école par les externes	352	234	335	96	267	3,7	2,4	3,0	0,9	2,6
Repas pris par les étudiants dans des restaurants d'étudiants ou dans d'autres restaurants	1	1	12	—	4	—	—	0,1	—	—
Livres scolaires (y compris dictionnaires)	72	75	78	45	69	0,7	0,7	0,7	0,4	0,8
Cahiers et autres fournitures classiques	256	213	195	97	197	2,7	2,2	1,8	0,8	1,8
Autres frais relatifs à l'enseignement, excepté les locations de chambres pour étudiants (cfr V) et abonnements scolaires (cfr X)	165	136	100	58	119	1,7	1,4	0,9	0,5	1,1
<i>✓</i> Total : enseignement	1 233	1 111	1 097	809	1 082	12,8	11,4	9,9	6,9	10,4
<i>dont</i> : comptant	1 119	1 029	1 016	756	997	11,6	10,6	9,2	6,4	9,5
à tempérament	—	42	—	23	16	—	0,4	—	0,2	0,2
imputé	114	40	81	30	69	1,2	0,4	0,7	0,3	0,7
XIV. SERVICES FINANCIERS.										
Frais payés par les titulaires de compte à l'administration des Comptes de Chèques postaux	1	—	1	3	1	—	—	—	—	—

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
Frais et taxes à la suite de transactions financières, autres que les prêts relatifs à l'acquisition d'immeubles et de terrains	2	10	50	62	29	—	0,1	0,5	0,5	0,3
Λ Frais d'administration de l'assurance-vie (1)	91	99	142	163	121	1,0	1,0	1,3	1,4	1,1
Total : services financiers	94	109	193	228	151	1,0	1,1	1,8	1,9	1,4
<i>dont : comptant</i>	<i>94</i>	<i>109</i>	<i>193</i>	<i>228</i>	<i>151</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,8</i>	<i>1,9</i>	<i>1,4</i>
<i>à tempérament</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>imputé</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
XV. SERVICES DIVERS ET DÉPENSES SPÉCIALES.										
Λ Frais d'administration de l'assurance contre la responsabilité civile (à l'exception des véhicules et personnel domestique) (1)	67	62	38	20	48	0,7	0,6	0,3	0,2	0,5
Cotisations syndicales moins les remboursements	378	358	510	470	427	4,0	3,8	4,6	4,0	4,0
Cotisations à des partis politiques	4	2	9	7	5	—	—	0,1	0,1	0,1
Dépenses afférentes aux services religieux Pompes funèbres (cercueils, enterrements, faire-part, etc..., non compris les cérémonies religieuses)	138	111	108	46	105	1,4	1,1	1,0	0,4	1,0
Autres services	42	88	133	156	102	0,4	0,9	1,2	1,3	1,0
Dépenses pour séjour temporaire dans un autre ménage	45	26	84	109	63	0,5	0,3	0,8	0,9	0,6
Dépenses pour séjour temporaire dans un autre ménage	16	2	104	362	103	0,1	—	0,9	3,1	1,0
Quote-part des frais de mariage d'un membre du ménage	80	232	108	35	121	0,9	2,4	1,0	0,3	1,2
Dépenses avec argent de poche (à l'exclusion de celles pour loisirs et tabac)	985	1 177	1 514	2 114	1 399	10,2	12,2	13,8	17,9	13,4
Total : services divers et dépenses spéciales	1 755	2 058	2 608	3 319	2 373	18,2	21,3	23,7	28,2	22,8
<i>dont : comptant</i>	<i>1 755</i>	<i>2 000</i>	<i>2 608</i>	<i>3 319</i>	<i>2 357</i>	<i>18,2</i>	<i>20,7</i>	<i>23,7</i>	<i>28,2</i>	<i>22,6</i>
<i>à tempérament</i>	—	58	—	—	16	—	0,6	—	—	0,2
<i>imputé</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
XVI. DÉPENSES PERSONNELLES A L'ÉTRANGER.										
Dépenses pour vacances et voyages	29	193	103	769	234	0,3	2,0	0,9	6,5	2,2
Achat d'articles de consommation courante	19	77	111	268	108	0,2	0,8	1,0	2,3	1,1

(1) Voir explications page 1485. A6

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quet de					Ménages avec un revenu annuel par quet de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinc- tion	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinc- tion
Total : dépenses personnelles à l'étranger ...	48	270	214	1 037	342	0,5	2,8	1,9	8,8	3,3
<i>dont</i> : comptant	48	270	214	1 037	342	0,5	2,8	1,9	8,8	3,3
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL I à XVI	96 264	96 777	110 041	117 635	104 294	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
<i>dont</i> : comptant	84 722	85 326	96 834	102 363	91 597	880,1	831,6	880,0	869,8	878,3
à tempérament	3 246	2 937	3 105	3 898	3 246	33,7	30,4	28,2	33,1	31,1
imputé	8 296	8 514	10 102	11 424	9 451	86,2	88,0	91,8	97,1	90,6
<i>A défalquer :</i>										
Paiements de timbres-ristournes et rem- boursements par les coopératives, tim- bres-rabais	340	325	340	229	315					
Vente d'objets usités et de déchets, etc...	195	173	204	672	282					
<i>Total</i>	535	498	544	901	597					
Total de la consommation	95 729	96 279	109 497	116 784	103 697					
C. ÉPARGNE, MOUVEMENTS DE CAPITAUX ET TRANSFERTS.										
I. Recettes.										
<i>1. Provenant d'opérations de placement :</i>										
a) Prélèvements sur épargne	2 080	3 961	3 379	4 051	3 330	190,5	400,0	304,4	245,9	283,6
b) Remboursements par des tiers de som- mes prêtées	71	23	68	1 026	238	6,5	2,4	6,2	62,3	20,3
c) Capitaux versés par des compagnies d'assurance-vie	55	—	94	—	40	5,0	—	8,5	—	3,4
d) Vente de titres	83	56	48	113	72	7,6	5,7	4,3	6,9	6,1
e) Vente de biens immobiliers	2 538	38	679	310	912	232,4	3,9	61,2	18,8	77,7
f) Diminution de l'avoir en caisse (y compris en monnaie étrangère) et de l'avoir du compte en banque et de chèques postaux	983	857	861	2 109	1 128	90,0	86,6	77,5	128,1	96,1
<i>Total</i>	5 810	4 935	5 129	7 609	5 720	532,0	493,6	462,1	462,0	487,2
<i>2. Modification de la position débitrice vis- à-vis de tiers :</i>										
a) Emprunts contractés en vue de l'ac- quisition de maisons et de terrains	1 178	1 124	572	3 105	1 361	107,8	113,6	51,6	188,5	115,9
b) Autres emprunts (à l'exclusion du crédit pour achats à tempérament)	385	573	363	126	382	35,3	57,9	32,7	7,7	32,5
c) Crédit pour achats à tempérament ...	1 434	1 527	1 397	1 445	1 451	131,3	154,3	125,9	87,7	123,6
<i>Total</i>	2 997	3 224	2 332	4 676	3 194	274,4	325,8	210,2	283,9	272,0

Consommation 1959

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
3. Transferts entre les ménages (à l'exclusion des transferts de revenus) :										
a) Dons en espèces et en nature	1 540	1 245	1 580	1 408	1 445	141,0	125,8	142,3	85,5	123,1
b) Sommes versées par des compagnies d'assurance (à l'exclusion des assurances-vie)	167	80	1 701	484	629	15,3	8,1	153,3	29,4	53,6
c) Autres (dédommagements et prix obtenus aux jeux, loteries et pronostics)	50	11	66	520	133	4,6	1,1	5,9	31,6	11,3
Total	1 757	1 336	3 347	2 412	2 207	160,9	135,0	301,5	146,5	188,0
4. Transferts de capitaux :										
a) Héritages en espèces	95	88	147	1 218	321	8,8	8,9	13,2	74,0	27,4
b) Prime à la construction et dommages de guerre	41	87	—	470	124	3,7	8,8	—	28,5	10,5
Total	136	175	147	1 688	445	12,5	17,7	13,2	102,5	37,9
5. Divers	221	227	144	85	176	20,2	22,9	13,0	5,1	14,9
6. Total des recettes	10 921	9 897	11 099	16 470	11 742	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
II. Dépenses.										
1. Résultant d'opérations de placement :										
a) Augmentation de l'avoir sur livrets d'épargne	1 892	1 660	3 170	4 565	2 690	130,3	99,1	138,9	119,8	122,8
b) Prêts consentis à des tiers	21	2	13	159	40	1,4	0,1	0,6	4,2	1,8
c) Quote-part de l'épargne comprise dans les primes d'assurance-vie	513	560	807	929	686	35,3	33,4	35,3	24,4	31,3
d) Achat de titres	—	175	126	1 166	304	—	10,5	5,5	30,6	13,9
e) Acquisition du logement propre ou de terrains à bâtir	1 650	2 882	2 024	8 870	3 462	113,6	172,2	88,6	232,6	158,0
f) Transformations et grandes réparations du logement propre	1 668	955	1 310	1 015	1 249	114,8	57,1	57,4	26,6	57,0
g) Acquisitions, transformations et grandes réparations aux autres biens immobiliers	740	470	550	75	487	51,0	28,1	24,1	2,0	22,2
h) Augmentation de l'avoir en caisse (y compris en monnaie étrangère) et de l'avoir du compte en banque et de chèques postaux	3 058	3 185	6 992	11 758	5 837	210,7	190,2	306,2	308,4	266,2
Total	9 542	9 889	14 992	28 537	14 755	657,1	590,7	656,6	748,6	673,2
2. Modifications de la position débitrice vis-à-vis de tiers :										
a) Remboursements de dettes ou de prêts faits en vue de l'acquisition de biens immobiliers	1 942	2 704	3 160	2 472	2 591	133,8	161,6	138,4	64,8	118,2
b) Remboursements d'autres dettes (à l'exclusion du crédit pour achats à tempérament)	661	673	772	1 398	835	45,5	40,2	33,8	36,7	38,1
c) Remboursements de crédits pour achats à tempérament	1 082	1 618	1 721	2 141	1 607	74,5	96,6	75,3	56,2	73,3
Total	3 685	4 995	5 653	6 011	5 033	253,8	298,4	247,5	157,7	229,6

Tableau 1 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE					RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)				
	Ménages avec un revenu annuel par quot de					Ménages avec un revenu annuel par quot de				
	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction	< 9 500 F	9 500 F- < 11 500 F	11 500 F- < 15 000 F	15 000 F et +	sans distinction
3. Transferts entre les ménages (à l'exclusion des transferts de revenus) :										
a) Dons en espèces et en nature	925	1 232	1 527	2 650	1 503	63,7	73,7	66,8	69,6	68,7
b) Quote-part de transferts comprise dans les primes d'assurances (à l'exclusion d'assurances-vie) (1)...	263	310	423	623	389	18,1	18,5	18,5	16,3	17,7
c) Autres (dédommagements et mises aux jeux, loteries et pronostics, diminués de la quote-part des organisateurs) (1).....	71	74	162	150	112	4,9	4,4	7,1	3,9	5,1
Total	1 259	1 616	2 112	3 423	2 004	86,7	96,6	92,4	89,8	91,5
4. Transferts de capitaux : droits de succession	—	68	—	101	38	—	4,1	—	2,7	1,7
5. Divers	35	171	81	46	87	2,4	10,2	3,5	1,2	4,0
6. Total des dépenses	14 521	16 739	22 838	38 118	21 917	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
III. Epargne (II-I)	3 600	6 842	11 739	21 648	10 175					

(1) Voir explications page 1485-16

**Tableau 2. — STRUCTURE DU BUDGET MÉNAGER
DE TROIS GROUPES DE MÉNAGES DONT LE CHEF EST EMPLOYÉ.**

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET SYNTHÈSE DU BUDGET.								
Nombre de ménages	194	227	59	480				
Nombre moyen de personnes par ménage	4,4	3,9	2,8	3,9				
Nombre moyen d'unités de consommation par ménage :								
Quets	11,2	10,1	7,9	10,3				
Selon l'échelle adoptée par la C.E.E.	3,3	2,9	2,2	3,0				
Revenus disponibles moyens par ménage	129 567	119 139 129 183	245 777	167 577 167 445	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
Consommation moyenne par ménage	123 030	161 089	211 690	151 927	949,6	822,4 822,4	861,3	906,6 908,2
Épargne moyenne par ménage	6 299	10 867 10 867	32 816	15 121 15 121	48,6	100,0 100,0	133,5	90,2 88,6
Différence statistique moyenne par ménage	238	585	1 271	529	1,8	3,3	5,2	3,2
				X				
ANALYSE DU BUDGET.								
A. REVENUS.								
I. Revenus relatifs à l'activité économique et au patrimoine.								
1. Activité principale	94 180	138 423	211 531	129 528	727,0	772,9 772,9	860,7	773,0 774,4
a) Salaires et traitements du chef de ménage ..	85 976	121 052	165 851	112 382	663,6	673,9 673,9	674,8	670,7 671,9
b) Salaires et traitements de l'épouse	2 991	7 907	29 902	8 624	23,1	14,0 14,0	121,7	51,5 51,6
c) Salaires et traitements d'autres membres du ménage	3 312	3 597	6 228	3 805	25,6	20,1 20,1	25,3	22,7
d) Divers (primes, etc.)	1 901	5 867	9 550	4 717	14,7	38,8 38,8	38,9	20,1 20,2
2. Activité accessoire	4 461	6 163	6 171	5 476	34,4	34,4 34,4	25,1	32,7
a) Agricole, horticole, élevage	309	184	313	174	2,4	1,0	1,3	1,0
b) Autres	4 152	5 979	6 484	5 302	32,0	33,4 33,4	26,4	31,7
3. Avantages en nature accordés par l'employeur ..	1 341	1 633	6 203	2 077	10,3	9,1	25,2	12,4
4. Revenus du patrimoine	4 015	16 622 16 622	13 656	8 325 8 325	31,0	59,1 59,1	55,6	49,7 48,0
a) Mobilier	147	1 681 1 681	2 249	1 131 1 131	1,1	0,4 0,4	9,2	6,7 5,0
b) Immobilier :		1 048 1 048		832 832		5,9 5,9		
revenus bruts en espèces	363	2 158	4 779	1 756				
revenus bruts imputés	7 267	11 980	14 528	10 388 10 387				
à défalquer :								
impôts fonciers	439	988	1 578	839				
intérêts payés	2 508	3 019 3 019	4 462	2 990				
autres	815	1 190	1 860	1 121				
revenus nets en espèces et imputés	3 868	8 941 8 940	11 407	7 194 7 193	29,9	49,9 49,7	46,4	43,0
5. Total	103 997	156 811 156 807	237 561	145 406 145 106	802,7	872,6 872,2	966,6	867,8 867,5
II. Revenus provenant de la Sécurité Sociale et transferts de revenus.								
1. Pensions	1 826	2 947	415	2 182	14,1	16,4	1,7	13,0 13,1
a) de vieillesse, de retraite et de survie	1 101	1 940	285	1 397	8,5	10,8	1,2	8,3 8,4
b) Pensions d'invalidité	725	1 007	130	785	5,6	5,6	0,5	4,7
c) Avantages en nature aux pensionnés	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Indemnités de chômage	337	296	—	276	2,6	1,6 1,6	—	1,6
3. Indemnités pour accidents de travail	16	—	—	6	0,1	—	—	—

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quel de				Ménages avec un revenu annuel par quel de			
	< 14 000 F	14 000 F - < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F - < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
4. Diverses indemnités payées par les mutuelles, à l'exclusion du remboursement de frais afférents à des soins médicaux et du coût des produits pharmaceutiques	574	308	302	415	4,4	1,7	1,2	2,5
5. Allocations familiales	17 254	12 618	5 444	13 610	133,2	70,5	22,2	31,3 81,4
6. Primes de naissance	164	291	257	236	1,3	1,6	1,0	1,4
7. Pécules de vacances	2 925	3 801	4 317	3 511	22,6	21,7	17,6	20,9 21,0
8. Remboursements par les mutuelles des frais afférents à des soins médicaux et du coût des produits pharmaceutiques	1 295	1 753	1 304	1 513	10,0	9,8	5,3	9,0
9. Autres revenus transférés provenant du secteur public	667	468	501	552	5,1	2,6	2,0	3,3
10. Revenus transférés provenant d'autres ménages	653	1 525	372	1 031	5,0	8,5	1,5	6,2
11. Total	25 711	24 007	12 912	23 332	198,4	133,6 134,0	52,5	133,3 133,5
III. Contribution de membres du ménage qui ne cèdent à celui-ci qu'une partie de leurs revenus	1 225	700	—	826	9,5	3,9	—	4,9
IV. Remboursement de contributions directes (trop-perçu)	495	572	542	537	3,8	3,2	2,2	3,2
V. A défalquer.								
X 1. Impôts directs de l'État (à l'exclusion des impôts fonciers et de la taxe professionnelle retenue à la source) et impôts divers (impôts sur le mobilier, taxes pour l'enlèvement des immondices, etc...)	199	764	3 772	905	1,5	4,3 4,2	15,4	5,4
λ 2. Amendes, frais de justice et autres frais afférents aux documents délivrés par des administrations publiques	39	92	132	75	0,3	0,5	0,5	0,4
3. Cotisations des assurés libres des mutuelles, allocations familiales et pensions	1 614	1 452	1 089	1 474	12,5	8,1 8,2	4,4	8,9
4. Pensions alimentaires payées à des tiers	9	77	245	70	0,1	0,4	1,0	0,4
5. Total	1 861	2 385	5 238	2 524	14,4	13,3	21,3	15,1
VI. Revenu global disponible	129 567	179 735 179 101	245 777	167 577 167 277	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
B. CONSOMMATION.								
I. DENRÉES ALIMENTAIRES (consommées à domicile).								
1. Pain, farine et autres produits à base de céréales.								
Pain (toutes sortes)	3 142	2 628	1 858	2 740	25,4	16,3	8,8	17,9
Petits pains	307	377	319	342	2,4	2,3	1,5	2,3
Couques au beurre, croissants	195	209	198	202	1,6	1,3	0,9	1,3
Gâteaux secs (autres que les biscuits): gaufres, cakes, etc.....	168	200	189	186	1,4	1,2	0,9	1,2
Pâtisserie et tartes	919	1 107	1 253	1 049	7,4	6,9	5,9	6,9
Biscuits, spéculoos	676	671	503	653	5,3	4,1	2,4	4,3
Pain d'épices	60	55	42	55	0,5	0,3	0,2	0,4
Biscottes	59	66	52	61	0,5	0,4	0,2	0,4
Farines et couques pour enfants	72	88	104	83	0,6	0,5	0,5	0,5
Pâtes alimentaires	153	139	121	143	1,3	0,9	0,6	0,9

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Farine	133	119	94	122	1,1	0,7	0,4	0,8
Semoule, pudding	93	81	51	82	0,8	0,5	0,2	0,5
Farine de maïs	23	17	10	19	0,2	0,1	—	0,1
Riz, semoule de riz	46	40	38	42	0,4	0,2	0,2	0,3
Cruaux d'avoine, flocons d'avoine	18	14	7	14	0,1	0,1	—	0,1
Tapioca et produits à base de fécule (fécule de pommes de terre, etc...)	13	8	5	10	0,1	0,1	—	0,1
Autres produits à base de céréales et dérivés	35	50	55	45	0,2	0,3	0,2	0,3
Total	6 112	5 869	4 899	5 848	49,3	36,2	22,9	38,3
2. Viandes.								
Viande de bœuf	3 866	4 137	4 297	4 047	31,3	25,6	20,2	26,5
Viande de veau	349	659	657	532	2,7	4,1	3,0	3,5
Viande de porc	1 723	1 688	1 162	1 638	13,9	10,5	5,5	10,9
Viande de mouton et d'agneau	50	118	115	90	0,4	0,6	0,5	0,6
Viande de cheval	360	387	160	348	2,9	2,3	0,7	2,2
Hachis (de toutes espèces)	674	609	531	626	5,6	3,8	2,5	4,1
Saucisses fraîches	544	460	301	474	4,4	2,8	1,4	3,1
Foie	150	142	150	146	1,2	0,9	0,7	1,0
Cœur, cervelle, langue, rognon (autre que de veau)	77	115	143	102	0,6	0,7	0,7	0,7
Pieds de porc, oreille, os, etc...	37	28	37	32	0,3	0,2	0,2	0,2
Lard	462	316	231	365	3,7	1,9	1,1	2,4
Jambon cuit (conserves incluses)	726	944	905	851	5,8	6,0	4,2	5,5
Jambon fumé et autre jambon	207	261	346	250	1,7	1,6	1,6	1,6
Saucissons secs	361	370	293	357	2,9	2,3	1,4	2,3
Pâté de foie (conserves incluses)	195	191	212	195	1,6	1,2	1,0	1,3
Viandes fumées et salées (autre que le lard et le jambon)	220	190	260	211	1,8	1,2	1,2	1,4
Autres produits de viande non en boîte	490	466	457	476	4,0	2,8	2,1	3,1
Autres viandes en boîtes ou en bocaux	131	136	132	134	1,1	0,8	0,6	0,9
Extraits de viande solides ou liquides	80	92	60	83	0,6	0,6	0,3	0,5
Poulets à rôtir	609	748	713	689	4,9	4,6	3,3	4,5
Poules à bouillir	133	115	93	119	1,0	0,7	0,4	0,7
Autres volailles (exception faite du gibier à plumes)	31	50	78	46	0,3	0,3	0,3	0,3
Lapins domestiques	194	156	175	173	1,7	0,9	0,9	1,1
Gibier	33	48	54	43	0,3	0,3	0,3	0,3
Viandes préparées (sans addition d'autre pro- duits)	75	69	123	78	0,6	0,4	0,6	0,5
Plats de viande préparés (qu'ils soient ou non en boîte)	73	115	185	106	0,6	0,7	0,9	0,7
Porc ou demi-porc	54	162	—	98	0,4	1,0	—	0,6
Total	11 904	12 772	11 870	12 309	96,3	78,8	55,6	80,5
3. Poisson.								
Poisson de mer frais	517	747	682	647	4,1	4,7	3,1	4,2
Poisson frais d'eau douce	9	20	19	15	0,1	0,1	0,1	0,1
Crustacés, coquillages et mollusques	144	187	277	181	1,2	1,2	1,3	1,2
Poisson salé, séché, fumé, cuit	80	67	42	69	0,6	0,4	0,2	0,5
Harengs conservés, rollmops (en bocaux ou non)	110	83	72	93	0,9	0,5	0,3	0,6
Poisson surgelé	23	29	60	30	0,2	0,2	0,3	0,2

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Saumon en boîte	119	87	77	99	1,0	0,5	0,4	0,6
Sardines en boîte	94	102	87	96	0,7	0,6	0,4	0,6
Autres conserves de poissons, mollusques et crustacés	147	178	187	166	1,2	1,1	0,9	1,1
Plats de poisson préparés	57	73	120	72	0,5	0,4	0,6	0,5
Total	1 300	1 573	1 623	1 468	10,5	9,7	7,6	9,6
4. Lait.								
Lait entier	2 442	2 067	1 428	2 140	19,7	12,7	6,7	13,9
Lait condensé	85	116	176	111	0,7	0,7	0,8	0,8
Crème	60	59	89	62	0,5	0,4	0,4	0,5
Autres produits laitiers : gras	124	138	207	141	1,0	0,9	1,0	0,9
Autres produits laitiers : maigres	98	140	53	113	0,8	0,9	0,2	0,7
Total	2 809	2 520	1 953	2 567	22,7	15,6	9,1	16,8
5. Fromage.								
Fromage blanc (maigre)	57	88	90	76	0,5	0,5	0,4	0,5
Fromage blanc (gras)	63	81	84	74	0,5	0,5	0,4	0,5
Fromage frais malaxé	18	30	45	27	0,1	0,2	0,2	0,2
Fromage à tartiner, fromage fondu	233	207	208	217	1,9	1,4	1,0	1,4
Fromage à pâte dure	864	1 027	914	948	6,9	6,3	4,3	6,2
Fromage de Herve, fromage de Bruxelles et autres fromages indigènes similaires	22	21	28	23	0,2	0,1	0,1	0,1
Fromage à pâte molle	86	136	223	126	0,7	0,8	1,0	0,8
Total	1 343	1 590	1 592	1 491	10,8	9,8	7,4	9,7
6. Œufs	1 257	1 104	927	1 145	10,2	6,9	4,4	7,5
7. Beurre	3 411	3 589	3 008	3 445	27,6	22,1	14,1	22,6
8. Margarine, autres graisses végétales et huiles de table.								
Margarine coûtant moins de 30 F le kilo	486	258	154	337	3,9	1,6	0,7	2,2
Margarine coûtant 30 F ou plus le kilo	606	572	326	555	4,9	3,5	1,5	3,6
Autres graisses végétales	84	101	83	92	0,7	0,6	0,4	0,6
Huile de table	289	302	220	287	2,3	1,9	1,0	1,9
Total	1 465	1 233	783	1 271	11,8	7,6	3,6	8,3
9. Graisses animales.								
Graisse de porc	22	16	7	17	0,2	0,1	—	0,1
Graisse de bœuf	29	19	9	23	0,2	0,1	0,1	0,1
Total	51	35	16	40	0,4	0,2	0,1	0,2
10. Pommes de terre.	1 022	879	585	900	8,3	5,4	2,8	5,9
11. Légumes frais.								
Petits pois	36	36	39	36	0,3	0,2	0,2	0,3
Choux de Bruxelles	34	30	26	31	0,2	0,2	0,1	0,2
Choux-fleurs	125	117	103	119	1,0	0,7	0,5	0,8
Autres choux	53	31	22	39	0,5	0,2	0,1	0,2
Tomates	313	339	349	329	2,6	2,0	1,6	2,1
Haricots verts	156	149	110	146	1,2	1,1	0,5	0,9
Carottes	118	126	109	121	1,0	0,7	0,5	0,7
Salade	226	251	193	235	1,9	1,7	1,0	1,6
Oignons	68	75	59	71	0,6	0,4	0,3	0,4

X

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Céleris	85	90	74	86	0,7	0,6	0,3	0,6
Poireaux	113	121	95	116	0,9	0,8	0,4	0,8
Chicorées (Witloof)	197	222	196	208	1,6	1,4	0,9	1,5
Asperges	27	62	110	54	0,2	0,4	0,5	0,3
Salsifis	17	17	17	17	0,1	0,1	0,1	0,1
Épinards	58	57	56	57	0,4	0,3	0,3	0,4
Champignons	69	102	160	95	0,5	0,6	0,7	0,6
Autres légumes frais	101	155	181	136	0,8	0,9	0,8	0,9
Légumes pour le potage (mélange)	27	51	68	43	0,2	0,3	0,4	0,3
Total	1 823	2 031	1 967	1 939	14,7	12,6	9,2	12,7
12. Légumes secs.								
Pois secs	13	10	7	11	0,1	—	0,1	0,1
Haricots secs	16	15	6	15	0,1	0,1	—	0,1
Total	29	25	13	26	0,2	0,1	0,1	0,2
13. Légumes en conserve, jus de légumes et légumes surgelés.								
Pois	98	94	109	98	0,8	0,6	0,5	0,6
Haricots	68	54	52	59	0,6	0,3	0,2	0,4
Pois et carottes	42	36	22	37	0,3	0,2	0,1	0,2
Tomates	84	84	57	81	0,7	0,5	0,3	0,5
Macédoines de légumes	12	11	15	12	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres légumes en conserve	81	84	84	82	0,6	0,5	0,4	0,5
Jus de légumes en boîte	1	4	16	4	—	—	0,1	—
Potage en boîte	42	61	98	58	0,3	0,4	0,5	0,4
Potage en sachet	106	122	92	112	0,9	0,8	0,4	0,8
Légumes surgelés	12	14	20	14	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	546	564	565	557	4,4	3,5	2,7	3,6
14. Fruits.								
Pommes	519	562	506	537	4,3	3,5	2,4	3,4
Poires	151	161	156	157	1,2	1,0	0,7	1,1
Pêches et abricots	93	115	127	108	0,7	0,7	0,6	0,7
Cerises (cerises du Nord y compris)	60	60	69	61	0,4	0,3	0,3	0,4
Prunes	109	119	104	113	0,9	0,7	0,5	0,7
Raisins	161	246	247	212	1,3	1,5	1,2	1,4
Fraises	164	197	249	190	1,4	1,3	1,2	1,3
Oranges	598	698	710	660	4,7	4,3	3,3	4,3
Mandarines et clémentines	61	60	72	62	0,5	0,4	0,3	0,4
Citrons, pamplemousses et autres agrumes	111	160	153	139	0,9	1,0	0,7	0,9
Bananes	435	416	341	415	3,5	2,6	1,6	2,7
Corbeille de fruits	—	—	—	—	—	—	—	—
Noix et châtaignes	40	44	59	44	0,3	0,3	0,3	0,3
Fruits secs	91	89	85	89	0,7	0,5	0,4	0,6
Fruits en conserve	172	191	169	181	1,4	1,2	0,8	1,2
Jus de fruits en boîte	11	20	50	20	0,1	0,1	0,2	0,1
Autres fruits	61	70	103	70	0,5	0,4	0,5	0,5
Total	2 837	3 208	3 200	3 058	22,8	19,8	15,0	20,0
15. Café, thé, cacao.								
Café et extraits de café	1 628	1 609	1 428	1 595	13,2	10,0	6,6	10,5
Thé	38	48	39	42	0,3	0,3	0,2	0,3

Tableau 2 (suite).

112 000
800 000

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F - < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F - < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Cacao, chocolat en poudre et produits similaires	43	39	19	38	0,3	0,2	0,1	0,2
Chicorée et succédanés de café	82	72	55	74	0,7	0,4	0,3	0,5
Total	1 791	1 768	1 541	1 749	14,5	10,9	7,2	11,5
16. Sucre, confitures et confiseries.								
Sucre en morceaux	439	421	249	407	3,7	2,6	1,2	2,6
Sucre cristallisé et sucre-semoule	342	299	219	306	2,8	1,8	1,0	2,0
Cassonade	74	51	37	58	0,6	0,3	0,2	0,4
Autres sucres	34	29	22	31	0,3	0,2	0,1	0,2
Miel	55	63	71	61	0,4	0,5	0,3	0,4
Confiture	182	176	154	176	1,4	1,1	0,7	1,2
Sirops	78	72	34	70	0,6	0,4	0,2	0,5
Chocolat et produits en chocolat	622	483	343	522	5,0	3,1	1,6	3,4
Chocolat à tartiner	96	70	30	76	0,8	0,4	0,1	0,5
Pralines	82	114	159	106	0,6	0,7	0,7	0,7
Toffées	124	105	67	108	1,0	0,6	0,3	0,7
Autres produits à base de sucre	288	310	304	300	2,3	1,9	1,4	2,0
Crème glacée, glace de consommation	87	104	101	97	0,7	0,6	0,5	0,6
Total	2 503	2 297	1 790	2 318	20,2	14,2	8,3	15,2
17. Autres denrées alimentaires.								
Sel	35	33	26	33	0,3	0,2	0,1	0,2
Vinaigre	27	30	25	28	0,2	0,2	0,1	0,2
Moutarde, pickles, mayonnaise et similaires. ...	127	132	131	131	1,0	0,8	0,6	0,8
Épices	34	34	39	35	0,3	0,2	0,2	0,2
Plats préparés autres que plats de viande et de poisson	263	244	343	263	2,2	1,5	1,6	1,7
Divers : levure en poudre, aromates, saccharine, etc.....	155	127	170	143	1,2	0,8	0,8	0,9
Total	641	600	734	633	5,2	3,7	3,4	4,0
Total : denrées alimentaires	40 844	41 657	37 066	40 764	329,9	257,1	173,5	266,6
<i>dont : comptant</i>	40 081	41 114	36 839	40 171	323,7	253,8	172,4	262,7
<i>à tempérament</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>imputé</i>	763	543	227	593	6,2	3,3	1,1	3,9
II. BOISSONS (consommées à domicile).								
1. Boissons non alcoolisées.								
Eau minérale	237	321	388	295	1,9	2,0	1,8	1,9
Autres boissons non alcoolisées	469	522	454	493	3,8	3,2	2,1	3,2
Total	706	843	842	788	5,7	5,2	3,9	5,1
2. Boissons alcoolisées et alcools.								
Bière de table	473	475	257	449	3,8	3,0	1,2	2,9
Autres bières	673	977	923	847	5,3	6,0	4,3	5,5
Vins	399	788	1 434	710	3,3	4,9	6,8	4,6
Cidre	16	33	150	40	0,1	0,2	0,7	0,3
Apéritifs	124	265	418	227	1,0	1,6	1,9	1,5
Eau-de-vie	286	603	1 122	538	2,3	3,7	5,3	3,6
Liqueurs	132	197	180	168	1,1	1,2	0,8	1,1
Autres boissons alcoolisées	10	18	37	17	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	2 113	3 356	4 521	2 996	17,0	20,7	21,2	19,6

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (‰)			
	Ménages avec un revenu annuel par quet de				Ménages avec un revenu annuel par quet de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Total : boissons	2 819	4 199	5 363	3 784	22,7	25,9	25,1	24,7
<i>dont</i> : comptant	2 805	4 184	5 327	3 767	22,6	25,8	24,9	24,6
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	14	15	36	17	0,1	0,1	0,2	0,1
III. TABAC.								
Cigares	94	88	103	92	0,7	0,5	0,5	0,6
Cigarillos	143	203	150	173	1,2	1,3	0,7	1,1
Cigarettes	1 364	1 166	1 822	1 326	11,0	7,2	8,5	8,7
Tabac	237	149	17	169	1,9	0,9	0,1	1,1
Tabac acheté avec argent de poche	634	687	348	624	5,1	4,2	1,6	4,1
Total : tabac	2 472	2 293	2 440	2 384	19,9	14,1	11,4	15,6
<i>dont</i> : comptant (y compris avec argent de poche)	2 470	2 290	2 439	2 381	19,9	14,1	11,4	15,6
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	2	3	1	3	—	—	—	—
IV. HABILLEMENT, CHAUSSURES ET AUTRES EFFETS PERSONNELS.								
1. Chaussures.								
Chaussures et bottes en cuir pour hommes	492	541	542	522	4,0	3,3	2,6	3,4
Chaussures et bottes en cuir pour femmes	508	704	1 057	669	4,1	4,5	4,9	4,3
Chaussures en cuir pour enfants	792	666	322	674	6,4	4,1	1,6	4,5
Sandales en cuir	112	132	130	124	0,9	0,8	0,6	0,8
Chaussures et bottes en caoutchouc	47	54	25	47	0,4	0,3	0,1	0,3
Pantoufles	301	280	205	279	2,4	1,7	0,9	1,8
Autres chaussures	102	101	93	100	0,8	0,6	0,4	0,7
Total	2 354	2 478	2 374	2 415	19,0	15,3	11,1	15,8
2. Habillement.								
<i>a) Vêtements d'hommes (à partir de 14 ans) :</i>								
Complets	854	1 744	2 316	1 455	7,0	10,9	10,7	9,4
Vestons en matières textiles	194	227	181	207	1,5	1,4	0,8	1,3
Vestes de cuir ou de daim	82	84	147	91	0,7	0,5	0,7	0,6
Pantalons	342	346	185	324	2,7	2,1	0,9	2,1
Pardessus	394	433	300	401	3,2	2,6	1,4	2,6
Imperméables	252	264	330	268	2,0	1,6	1,6	1,8
Vêtements de travail	223	134	54	160	2,0	0,9	0,3	1,2
Vêtements en tricot, gilets, pull-overs	195	238	181	214	1,6	1,5	0,8	1,4
Coiffures	61	80	98	75	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres vêtements et accessoires du vêtement	227	314	376	287	1,8	1,9	1,8	1,9
Tissus au mètre pour vêtements d'hommes ..	95	90	216	107	0,8	0,6	1,0	0,7
Frais de confection de vêtements d'hommes ..	66	105	148	94	0,5	0,6	0,7	0,6
Total	2 985	4 059	4 532	3 683	24,3	25,1	21,2	24,1
<i>b) Vêtements de femmes (à partir de 14 ans) :</i>								
Robes	294	452	1 419	506	2,4	2,7	6,6	3,3
Tailleurs et deux-pièces	226	411	865	392	1,9	2,6	4,1	2,5
Vestés en matières textiles	69	54	87	64	0,6	0,3	0,4	0,4
Vestes de cuir ou de daim	26	87	150	70	0,2	0,5	0,7	0,5
Vestes de fourrure	—	47	124	38	—	0,4	0,6	0,3
Blouses	254	385	393	333	2,0	2,4	1,8	2,2
Jupes	160	254	285	220	1,3	1,5	1,4	1,4

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Manteaux de tissus	350	749	842	599	2,8	4,7	3,9	4,0
Manteaux de cuir ou de daim	29	52	307	74	0,2	0,4	1,4	0,5
Manteaux de fourrures	19	37	957	143	0,1	0,2	4,5	1,0
Imperméables	122	273	313	218	1,0	1,7	1,5	1,5
Vêtements de travail	8	3	—	5	—	—	—	—
Tabliers	121	129	127	126	1,0	0,8	0,6	0,8
Vêtements en tricot, gilets et pull-overs	181	277	422	257	1,4	1,7	2,0	1,6
Coiffures	74	150	238	129	0,6	0,9	1,1	0,8
Autres vêtements et accessoires du vêtement	164	257	455	243	1,3	1,6	2,1	1,6
Tissus au mètre pour vêtements de femmes	473	667	696	592	3,9	4,1	3,2	3,9
Frais de confection de vêtements de femmes	216	311	952	351	1,7	1,9	4,5	2,3
Total	2 786	4 595	8 632	4 360	22,4	23,4	40,4	23,6
<i>c) Vêtements de garçonnets (jusqu'à 14 ans) :</i>								
Complets	166	208	62	173	1,3	1,3	0,3	1,1
Vestons en matières textiles	82	68	61	73	0,6	0,4	0,3	0,5
Vestes de cuir ou de daim	8	25	23	17	0,1	0,2	0,1	0,2
Pantalons	187	176	155	178	1,4	1,1	0,7	1,1
Manteaux	141	158	4	133	1,2	1,0	—	0,9
Imperméables	71	86	78	79	0,6	0,5	0,4	0,5
Vêtements en tricot, gilets, pull-overs	111	106	101	107	0,9	0,6	0,4	0,7
Coiffures	13	9	9	11	0,1	0,1	—	0,1
Autres vêtements et accessoires du vêtement	112	126	78	114	0,9	0,8	0,4	0,7
Tissus au mètre pour vêtements de garçonnets	20	21	16	20	0,2	0,1	0,1	0,1
Frais de confection de vêtements de garçonnets	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	911	983	587	905	7,3	6,1	2,7	5,9
<i>d) Vêtements de fillettes (jusqu'à 14 ans) :</i>								
Robes	121	139	111	129	1,0	0,8	0,4	0,9
Deux-pièces	33	12	7	20	0,3	0,1	—	0,1
Vestes	71	109	22	83	0,5	0,7	0,1	0,5
Blouses	74	83	46	75	0,6	0,5	0,2	0,5
Jupes	80	82	36	75	0,6	0,5	0,1	0,5
Manteaux	170	147	66	147	1,6	0,9	0,4	1,0
Imperméables	64	70	19	62	0,5	0,4	0,1	0,4
Tabliers	62	60	37	58	0,5	0,4	0,2	0,4
Vêtements en tricot et pull-overs	59	83	91	74	0,4	0,5	0,5	0,5
Chapeaux	18	19	14	18	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres vêtements et accessoires du vêtement	102	87	66	90	0,8	0,5	0,3	0,6
Tissus au mètre pour vêtements de fillettes	130	107	53	110	1,1	0,7	0,2	0,7
Frais de confection de vêtements de fillettes	60	47	33	50	0,5	0,3	0,2	0,3
Total	1 044	1 045	601	991	8,5	6,4	2,8	6,5
<i>e) Sous-vêtements pour hommes et garçonnets :</i>								
Chemises	646	696	771	684	5,2	4,3	3,5	4,5
Pyjamas ou chemises de nuit	100	137	154	124	0,8	0,8	0,8	0,8
Robes de chambre ou vestons d'intérieur	10	16	16	14	0,1	0,1	0,1	0,1
Singlets et similaires	92	106	66	96	0,7	0,6	0,3	0,6
Caleçons et slips	110	124	84	114	0,9	0,8	0,4	0,7
Tissus au mètre pour sous-vêtements	11	8	33	12	0,1	0,1	0,2	0,1
Chaussettes	211	250	228	232	1,7	1,5	1,1	1,5
Autres sous-vêtements	9	11	20	11	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	1 189	1 348	1 372	1 237	9,6	8,3	6,5	8,4

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
<i>f) Sous-vêtements pour dames et fillettes :</i>								
Vêtements de nuit	144	165	186	160	1,2	1,0	0,9	1,1
Peignoir, liseuse	34	62	107	56	0,3	0,4	0,5	0,4
Chemises de jour et combinaisons	230	269	285	255	1,8	1,7	1,3	1,6
Culottes et slips	105	130	105	117	0,9	0,8	0,5	0,8
Tissus au mètre pour sous-vêtements	11	12	16	12	0,1	0,1	0,1	0,1
Bas	467	538	614	519	3,7	3,2	2,9	3,4
Autres sous-vêtements	262	437	520	376	2,1	2,7	2,4	2,4
Total	1 253	1 613	1 833	1 495	10,1	9,9	8,6	9,8
<i>g) Vêtements de bébés :</i>								
Articles de layette	71	102	148	95	0,6	0,7	0,7	0,7
Vêtements de dessus	29	39	71	38	0,2	0,2	0,4	0,2
Tissus au mètre pour vêtements de bébés ...	5	6	7	6	—	—	—	—
Total	105	147	226	139	0,8	0,9	1,1	0,9
<i>h) Laine à tricoter et articles de mercerie :</i>								
Laines à tricoter	348	383	405	372	2,8	2,4	1,9	2,4
Articles de mercerie	272	307	275	289	2,2	1,9	1,3	1,9
Tissus au mètre sans indication de destina- tion	65	121	65	91	0,5	0,7	0,3	0,6
Total	685	811	745	752	5,5	5,0	3,5	4,9
Total : vêtements	10 958	14 601	18 528	13 612	88,5	90,1	86,8	89,1
3. Autres objets personnels.								
<i>a) Horlogerie et bijouterie :</i>								
Montres de poche, montres-bracelets et réveils de voyage	109	128	156	124	0,9	0,8	0,7	0,8
Bijoux véritables	54	142	312	127	0,4	0,8	1,5	0,8
Bijouterie de fantaisie	46	74	80	63	0,4	0,5	0,4	0,4
Total	209	344	548	314	1,7	2,1	2,6	2,0
<i>b) Maroquinerie et divers :</i>								
Maroquinerie	283	383	427	349	2,3	2,3	2,0	2,3
Articles divers (parapluies, etc...)	104	136	111	120	0,8	0,8	0,5	0,8
Total	387	519	538	469	3,1	3,1	2,5	3,1
Total : autres objets personnels	596	863	1 086	783	4,8	5,2	5,1	5,1
Total : habillement, chaussures et autres objets per- sonnels	13 908	17 942	21 988	16 810	112,3	110,6	103,0	110,0
<i>dont : comptant</i>	13 393	17 506	21 539	16 340	108,1	108,0	100,9	106,8
<i>à tempérament</i>	75	185	265	151	0,6	1,1	1,2	1,0
<i>imputé</i>	440	251	184	319	3,6	1,5	0,9	2,2
V. LOYERS, TAXES, EAU.								
Location de chambres pour étudiants (y compris éventuellement le petit déjeuner, le chauffage et l'éclairage)	27	85	—	51	0,2	0,5	—	0,3
Loyer	14 874	20 703	29 681	19 450	120,1	128,0	139,1	127,2
Eau (payée au propriétaire)	36	36	18	34	0,3	0,2	0,1	0,2

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Eau (payée à la société de distribution d'eau) ..	283	364	413	337	2,3	2,2	1,9	2,2
Frais de concierge, de nettoyage, d'ascenseur, etc... (payés séparément)	—	5	939	118	—	—	4,4	0,8
Frais d'entretien et de réparation de logement (frais normalement à charge du locataire)	931	1 275	1 005	1 103	7,5	7,9	4,7	7,2
Impôts fonciers payés par locataire	101	134	280	138	0,8	0,8	1,3	0,9
Impôts communaux relatifs aux logements ou bâtiments payés par locataire	6	25	26	18	—	0,2	0,1	0,1
Total : loyers, taxes, eau	16 258	22 627	32 362	21 249	131,2	139,8	151,6	138,9
<i>dont</i> : comptant	7 851	8 647	13 591	8 933	63,4	53,4	63,7	58,4
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	8 407	13 980	18 771	12 316	67,8	86,4	87,9	80,5
VI. CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE.								
1. Combustibles solides.								
Charbon	3 748	3 779	2 834	3 652	30,3	23,2	13,3	23,9
Coke	19	146	154	96	0,2	1,0	0,7	0,6
Agglomérés de charbon	136	67	15	88	1,1	0,4	0,1	0,6
Briquettes de lignite	5	10	1	7	—	0,1	—	—
Bois et autres combustibles solides	81	47	74	64	0,6	0,3	0,3	0,4
Suppléments (transport, meilleure qualité) pour des charbons reçus gratuitement	23	8	46	19	0,2	0,1	0,2	0,1
Combustible à prix réduit	—	11	—	5	—	—	—	—
<i>Total</i>	4 012	4 068	3 124	3 931	32,4	25,1	14,6	25,6
2. Gaz et électricité.								
Gaz de ville	899	1 126	1 258	1 050	7,3	7,0	5,8	6,9
Gaz butane	589	440	332	474	4,7	2,7	1,6	3,1
Électricité	1 634	2 090	2 281	1 942	13,2	12,8	10,7	12,7
<i>Total</i>	3 122	3 656	3 871	3 466	25,2	22,5	18,1	22,7
3. Combustibles liquides								
	278	710	1 379	618	2,2	4,4	6,4	4,1
4. Chauffage collectif.								
Participation à un système de chauffage collectif ou de fourniture d'eau chaude	108	234	798	251	0,9	1,5	3,8	1,6
Total : chauffage et éclairage	7 520	8 668	9 172	8 266	60,7	53,5	42,9	54,0
<i>dont</i> : comptant	7 354	8 439	8 649	8 026	59,4	52,1	40,5	52,5
à tempérament	12	—	—	5	0,1	—	—	—
imputé	154	229	523	235	1,2	1,4	2,4	1,5
VII. ARTICLES MÉNAGERS DURABLES.								
1. Ameublement.								
<i>a) Meubles :</i>								
Chambres à coucher complètes	194	221	635	260	1,6	1,4	3,0	1,8
Cuisines complètes	74	45	—	51	0,6	0,3	—	0,3
Salles à manger complètes	541	291	163	378	4,5	1,8	0,8	2,4

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Salons complets	75	487	864	367	0,6	3,0	4,0	2,4
Meubles de jardin et camping	11	25	21	19	—	0,2	0,1	0,1
Lits	65	99	168	93	0,5	0,6	0,8	0,6
Armoires	256	258	693	310	2,0	1,6	3,2	2,0
Tables	82	98	192	104	0,6	0,7	0,9	0,6
Chaises	38	64	9	47	0,3	0,4	—	0,4
Fauteuils	85	252	1 210	302	0,7	1,6	5,7	1,9
Autres meubles et objets d'ameublement assi- milables	248	626	1 806	618	2,2	3,7	8,5	4,1
Total	1 669	2 466	5 761	2 549	13,6	15,3	27,0	16,6
b) Articles d'ameublement (sauf meubles et literie) :								
Rideaux et tentures	275	456	737	417	2,2	2,8	3,4	2,7
Tapis de sol et tapis d'escalier	302	374	1 874	530	2,4	2,4	8,8	3,4
Autres textiles d'ameublement	110	164	121	137	0,9	1,0	0,6	0,9
Revêtements du sol	123	110	192	125	1,0	0,7	0,9	0,8
Appareils d'éclairage	193	312	355	269	1,6	1,9	1,7	1,8
Pendules, horloges et réveils	23	29	19	25	0,2	0,2	0,1	0,2
Total	1 026	1 445	3 298	1 503	8,3	9,0	15,5	9,8
c) Literie :								
Matelas, oreillers et traversins	113	135	117	124	0,9	0,8	0,5	0,9
Couvertures, édredons, duvets	169	184	500	217	1,3	1,1	2,4	1,4
Total	282	319	617	341	2,2	1,9	2,9	2,3
Total : ameublement	2 977	4 230	9 676	4 393	24,1	26,2	45,4	28,7
2. Appareils de chauffage.								
a) Cuisinières, poêles et radiateurs :								
Au charbon	659	464	305	523	5,3	2,8	1,5	3,4
Au gaz de ville ou au gaz butane	251	280	155	253	2,0	1,7	0,7	1,6
Électriques	25	70	49	48	0,2	0,5	0,2	0,3
Au mazout	—	89	78	52	—	0,6	0,4	0,3
Mixtes (gaz et charbon)	109	49	—	68	0,9	0,3	—	0,5
Alimentés par un autre combustible	—	15	—	7	—	0,1	—	0,1
Total	1 044	967	587	951	8,4	6,0	2,8	6,2
b) Autres appareils de chauffage :								
Réchauds, quel que soit le combustible utilisé	17	24	20	21	0,2	0,1	0,1	0,1
Chauffe-eau	34	76	76	59	0,2	0,5	0,3	0,4
Total	51	100	96	80	0,4	0,6	0,4	0,5
Total : appareils de chauffage	1 095	1 067	683	1 031	8,8	6,6	3,2	6,7
3. Appareils électriques et accessoires.								
Réfrigérateurs	364	643	837	554	2,9	3,9	3,9	3,7
Machines à laver (y comprisessoreuses et tor- deuses)	213	334	694	329	1,8	2,1	3,4	2,1
Postes de radio (y compris les postes portatifs et les postes pour voitures automobiles)	222	385	767	366	1,9	2,4	3,5	2,4
Postes de télévision	613	844	1 670	853	5,0	5,2	7,8	5,6
Appareils enregistreurs	32	135	9	77	0,2	0,8	—	0,5
Aspirateurs et cirseuses	111	166	314	162	0,9	1,1	1,5	1,1
Machines à coudre (y compris non électriques)	52	212	338	163	0,4	1,3	1,6	1,1
Autres articles électriques	239	427	449	353	1,8	2,6	2,1	2,3
Total	1 846	3 146	5 078	2 857	14,9	19,4	23,8	18,8

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par que de				Ménages avec un revenu annuel par que de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
4. Vaisselle et verrerie.								
Services à dîner et à café	37	43	156	54	0,3	0,3	0,7	0,4
Services à verres (y compris les services en cristal)	7	7	39	11	—	—	0,2	—
Assiettes, tasses et articles du même genre en faïence ou en porcelaine	50	84	72	69	0,4	0,5	0,3	0,5
Autres articles en faïence ou en porcelaine	27	37	34	33	0,2	0,2	0,2	0,2
Verres à boire, plats, soucoupes et autres articles en verre (y compris le pyrex, mais non compris le cristal)	71	87	88	81	0,6	0,5	0,4	0,5
Objets en cristal (services à verres exclus)	—	37	14	19	—	0,2	0,1	0,1
Total	192	295	403	267	1,5	1,7	1,9	1,7
5. Articles ménagers en métal.								
Couverts en métal argenté	15	13	36	16	0,1	0,1	0,2	0,1
Couverts autres qu'en métal argenté	34	39	34	36	0,3	0,2	0,2	0,2
Poêlons et casseroles	78	118	135	104	0,6	0,7	0,6	0,7
Autres articles ménagers en métal	276	347	369	322	2,2	2,2	1,7	2,1
Total	403	517	574	478	3,2	3,2	2,7	3,1
6. Autres objets durables.								
Articles ménagers en bois	100	124	136	116	0,8	0,8	0,6	0,7
Articles ménagers en osier	9	12	15	11	0,1	0,1	0,1	0,1
Articles ménagers en plastique	157	226	267	203	1,2	1,3	1,2	1,4
Disques	48	173	222	129	0,4	1,1	1,0	0,8
Voitures d'enfant	58	80	—	61	0,5	0,5	—	0,4
Divers	129	206	255	181	1,0	1,3	1,2	1,2
Total	501	821	895	701	4,0	5,1	4,1	4,6
Total : articles ménagers durables	7 014	10 076	17 309	9 727	56,5	62,2	81,1	63,6
<i>dont : comptant</i>	5 336	8 805	15 121	8 179	43,1	54,3	70,8	53,5
<i>à tempérament</i>	1 602	1 221	1 593	1 420	12,8	7,6	7,5	9,3
<i>imputé</i>	76	50	595	128	0,6	0,3	2,8	0,8
VIII. ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DES VETEMENTS.								
1. Gens de maison et personnel domestique.								
Rémunération de femmes à journée ou autres do- mestiques (y compris les charges sociales)	656	2 266	5 487	2 012	5,3	14,0	25,7	13,1
Primes couvrant les assurances accidents du travail et responsabilité civile contractées en faveur du personnel domestique	4	31	88	27	—	0,2	0,4	0,2
Total	660	2 297	5 575	2 039	5,3	14,2	26,1	13,3
2. Articles ménagers non durables.								
Draps de lit, taies pour traversins et oreillers	220	299	322	270	1,8	1,9	1,6	1,9
Autre linge de maison	213	298	289	262	1,7	1,9	1,3	1,6
Savon ordinaire, en briques (savon de toilette non compris)	36	32	24	33	0,3	0,2	0,1	0,2
Savons et détergents en poudre ou en flocons	577	546	494	552	4,7	3,3	2,3	3,6
Savons et détergents liquides ou produits assi- milables (y compris le savon vert)	154	165	190	164	1,2	1,0	0,9	1,1

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Produits d'entretien pour chaussures	64	58	45	58	0,5	0,4	0,2	0,4
Cire	65	95	138	88	0,5	0,6	0,6	0,6
Autres produits	243	284	284	268	2,0	1,8	1,3	1,8
Articles en papier (non compris le papier à lettre)	158	189	173	175	1,3	1,2	0,8	1,1
Autres articles ménagers non durables	259	278	285	271	2,1	1,7	1,4	1,8
Total	1 989	2 244	2 244	2 141	16,1	14,0	10,5	14,1
3. Services d'entretien.								
Réparations d'appareils électriques (y compris les pièces de rechange)	190	335	426	288	1,5	2,1	2,0	1,9
Réparations d'autres articles ménagers durables (y compris les pièces de rechange)	147	166	294	174	1,2	1,0	1,4	1,1
Réparations de chaussures	602	691	705	656	4,9	4,2	3,3	4,4
Réparations de vêtements (excepté le linge de maison) et travaux à façon (excepté la confec- tion des vêtements d'hommes et de femmes) .	66	134	271	123	0,6	0,8	1,3	0,8
Réparations de montres et de bijoux	90	108	111	101	0,7	0,7	0,5	0,7
Autres réparations (articles de cuir, linge de maison)	53	42	166	62	0,4	0,3	0,8	0,4
Blanchissage et repassage exécutés à l'extérieur.	752	1 133	1 537	1 029	6,0	7,0	7,2	6,7
Nettoyage à sec de vêtements	294	497	793	452	2,4	3,1	3,8	3,0
Nettoyage des rideaux, tapis et autres objets d'ameublement	2	9	8	6	—	0,1	—	—
Location d'articles ménagers durables	37	71	16	51	0,3	0,4	0,1	0,3
Frais d'administration d'assurance contre l'in- cendie et le vol (non compris l'assurance des véhicules) (1)	306	378	437	356	2,5	2,3	2,0	2,3
Déménagement et garde-meubles	92	138	74	111	0,7	0,8	0,3	0,7
Autres dépenses pour entretien	13	45	46	32	0,1	0,3	0,2	0,2
Total	2 644	3 747	4 884	3 441	21,3	23,1	22,9	22,5
Total : entretien du logement et des vêtements	5 293	8 288	12 703	7 621	42,7	51,3	59,5	49,9
<i>dont</i> : comptant	5 265	8 258	12 696	7 595	42,5	51,0	59,5	49,7
à tempérament	3	19	—	10	—	0,2	—	0,1
imputé	25	11	7	16	0,2	0,1	—	0,1
IX. SOINS PERSONNELS ET HYGIÈNE.								
1. Soins personnels.								
Savon de toilette, shampoing, dentifrice	323	368	431	358	2,6	2,3	2,0	2,3
Eaux de cologne et autres parfums	39	45	99	50	0,3	0,3	0,4	0,3
Autres produits de beauté	150	295	437	253	1,2	1,8	2,0	1,7
Frais de coiffeur pour hommes et garçonnetts ..	230	261	315	255	1,9	1,6	1,6	1,7
Frais de coiffeur pour femmes et fillettes	722	1 027	1 902	1 012	5,8	6,3	8,9	6,6
Autres soins corporels	13	45	58	33	0,1	0,3	0,3	0,2
Total	1 477	2 041	3 242	1 961	11,9	12,6	15,2	12,8
2. Soins médicaux.								
Consultations médicales au cabinet du médecin ou au domicile du patient	997	1 298	1 081	1 149	8,0	7,9	5,0	7,6
Consultations dans des instituts de soins mé- dicaux (y compris les radiographies et analyses, etc...)	153	242	205	202	1,2	1,5	1,0	1,3

(1) Voir explications page 1485-1486

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Honoraires des chirurgiens (y compris anesthésistes).....	246	543	140	373	2,0	3,4	0,7	2,4
Frais couvrant le séjour dans des instituts de soins médicaux (à l'exclusion des honoraires) ..	335	691	682	546	2,7	4,3	3,2	3,6
Dentistes (prothèses non comprises)	226	399	480	339	1,8	2,5	2,2	2,2
Infirmières et accoucheuses à domicile	7	20	17	15	0,1	0,1	0,1	0,1
Prothèses (dentiers, membres artificiels)	209	239	414	248	1,7	1,5	1,9	1,6
Lunettes prescrites par des oculistes, ou opticiens	136	174	310	176	1,1	1,1	1,5	1,1
Autres soins médicaux	84	99	62	88	0,7	0,6	0,3	0,6
Total	2 393	3 705	3 391	3 136	19,3	22,9	15,9	20,5
3. Produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.								
Produits pharmaceutiques	1 402	1 612	1 892	1 561	11,3	9,9	8,8	10,2
Produits parapharmaceutiques	111	221	246	179	0,9	1,4	1,2	1,2
Total	1 513	1 833	2 138	1 740	12,2	11,3	10,0	11,4
Total : soins personnels et hygiène	5 383	7 579	8 771	6 837	43,4	46,8	41,1	44,7
<i>dont : comptant</i>	5 382	7 578	8 767	6 836	43,4	46,8	41,1	44,7
<i>à tempérament</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>imputé</i>	1	1	4	1	—	—	—	—
X. TRANSPORTS.								
1. Achat de matériel de transport.								
Voitures neuves	902	2 552	9 868	2 784	7,3	15,8	46,2	18,3
Voitures d'occasion	—	498	1 592	431	—	3,0	7,5	2,8
Motos ou scooters neufs	—	104	—	49	—	0,6	—	0,3
Motos ou scooters d'occasion	—	46	—	22	—	0,3	—	0,1
Vélos-moteur (en-dessous de 50 cc)	102	88	—	83	0,8	0,6	—	0,5
Bicyclettes sans moteur	239	147	29	170	2,0	0,9	0,1	1,1
Autre matériel de transport	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	1 243	3 435	11 489	3 539	10,1	21,2	53,8	23,1
2. Frais relatifs à l'utilisation de moyens de transports propres.								
Essence et autre combustible	1 125	3 849	7 293	3 173	9,0	23,7	34,3	20,8
Huile, graissage, antigel pour auto	97	285	476	233	0,8	1,8	2,2	1,5
Accessoires, pièces de rechange, pneus, entretien et réparation d'autos	384	1 906	3 388	1 472	3,1	11,7	15,9	9,6
Frais d'administration de l'assurance auto (1) ..	329	1 070	1 864	868	2,7	6,6	8,7	5,7
Taxe de roulage auto	180	544	1 078	462	1,5	3,4	5,0	3,0
Parking, péage et location de garages pour autos (autres que les garages dont le loyer est inclus dans le loyer payé pour le logement)	103	417	606	313	0,8	2,6	2,8	2,0
Frais d'administration de l'assurance motos, scooters et vélomoteurs (1)	71	66	—	60	0,6	0,4	—	0,4
Autres frais afférents à l'utilisation de motos, scooters et vélomoteurs	166	154	2	140	1,3	1,0	—	0,9
Dépenses afférentes à l'utilisation de bicyclettes sans moteur	296	200	67	223	2,4	1,2	0,3	1,5
Total	2 751	8 491	14 774	6 944	22,2	52,4	69,2	45,4

(1) Voir explications page 1485-16

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
3. Transports par chemin de fer (y compris les autobus de la S.N.C.B.).								
Coupons ordinaires	527	676	514	596	4,1	4,2	2,4	3,9
Voyages individuels à tarif réduit	632	172	160	356	5,2	1,1	0,8	2,3
Abonnements de semaine, abonnements de travail	330	216	—	236	2,7	1,3	—	1,5
Abonnements scolaires	131	153	126	140	1,1	0,9	0,6	0,9
Abonnements ordinaires	457	426	385	433	3,6	2,6	1,8	2,8
Abonnements réseau	19	46	—	30	0,2	0,3	—	0,2
Voyages par chemin de fer à l'étranger	32	115	300	104	0,3	0,7	1,4	0,7
Total	2 128	1 804	1 485	1 895	17,2	11,1	7,0	12,3
4. Transports par chemins de fer vicinaux (y compris les autobus de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux et les autobus privés assurant des services réguliers).								
Coupons ordinaires	221	208	117	202	1,7	1,3	0,5	1,3
Voyages à tarif réduit	134	102	—	103	1,1	0,6	—	0,7
Abonnements de travail	72	40	116	62	0,6	0,2	0,6	0,4
Abonnements scolaires	98	125	29	102	0,8	0,8	0,1	0,7
Abonnements ordinaires	35	67	23	49	0,3	0,4	0,1	0,3
Total	560	542	285	518	4,5	3,3	1,3	3,4
5. Transports urbains.								
Abonnements scolaires	65	83	52	72	0,5	0,5	0,2	0,5
Cartes pour plusieurs voyages	316	583	581	475	2,6	3,6	2,8	3,1
Autres tickets	175	151	190	165	1,4	0,9	0,9	1,1
Total	556	817	823	712	4,5	5,0	3,9	4,7
6. Autres transports.								
Voyages par autocars	35	62	12	45	0,3	0,4	0,1	0,3
Location d'autos	17	3	280	43	0,1	—	1,2	0,3
Taxis	74	91	103	86	0,6	0,6	0,5	0,6
Transports par bateau	—	16	19	10	—	0,1	0,1	0,1
Transports par avion	—	8	150	22	—	—	0,7	0,1
Transports de bagages et de marchandises quel que soit le moyen de transport utilisé (non compris les déménagements)	49	59	100	60	0,4	0,4	0,5	0,4
Sommes payées aux particuliers pour usage en commun d'une voiture	78	47	118	68	0,6	0,3	0,6	0,4
Total	253	286	782	334	2,0	1,8	3,7	2,2
Total : transport ;	7 491	15 375	29 638	13 942	60,5	94,8	138,9	91,1
<i>dont</i> : comptant	6 935	13 661	23 437	12 144	56,0	84,3	109,8	79,4
à tempérament	83	1 351	6 121	1 425	0,7	8,3	28,7	9,3
imputé	473	363	80	373	3,8	2,2	0,4	2,4
XI. COMMUNICATIONS.								
1. Postes (chèques postaux non compris).								
Timbres-poste (excepté pour collections) et cartes postales affranchies	163	218	278	203	1,3	1,4	1,3	1,3

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
2. Téléphones.								
Redevances d'abonnement et coût des communi- cations (raccordement du déclarant)	276	791	1 531	674	2,3	4,9	7,2	4,5
Communications émises de cabines téléphoniques publiques et d'installations téléphoniques pri- vées	64	69	48	65	0,5	0,4	0,2	0,4
Total	340	860	1 579	739	2,8	5,3	7,4	4,9
3. Télégrammes	16	23	49	23	0,1	0,1	0,2	0,1
4. Autres dépenses pour communications	6	11	16	9	—	0,1	0,1	0,1
Total : communications	525	1 112	1 922	974	4,2	6,9	9,0	6,4
<i>dont : comptant</i>	525	1 112	1 922	974	4,2	6,9	9,0	6,4
<i>à tempérament</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>imputé</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
XII. LOISIRS, HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS.								
1. Divertissements.								
Cinéma	274	415	651	385	2,1	2,6	3,0	2,6
Théâtre	40	95	261	94	0,3	0,6	1,2	0,6
Autres spectacles	150	234	225	199	1,2	1,4	1,1	1,3
Matches de football	44	52	69	51	0,4	0,3	0,3	0,3
Autres manifestations sportives	9	17	26	15	0,1	0,1	0,1	0,1
Cotisations à des clubs sportifs	24	36	71	36	0,2	0,2	0,3	0,2
Pronostics de football (frais d'administration) (1)	24	45	13	33	0,2	0,3	0,1	0,2
Billets de loterie (frais d'administration) (1)	8	11	11	10	0,1	0,1	0,1	0,1
Jeux électriques	1	—	1	—	—	—	—	—
Autres jeux et paris (frais d'administration) (1)	2	2	2	2	—	—	—	—
Dépenses avec argent de poche	351	470	342	406	2,8	2,9	1,6	2,7
Total	927	1 377	1 672	1 231	7,4	8,5	7,8	8,1
2. Hôtels, restaurants, cafés. Vacances et excursions.								
Dépenses de logement	107	119	136	116	0,9	0,7	0,6	0,8
Dépenses pour repas (y compris les boissons ac- compagnant les repas, mais non compris les repas à prix réduit et les repas pris par des étudiants dans les restaurants d'étudiants ou dans d'autres restaurants)	466	1 193	2 862	1 103	3,7	7,5	13,4	7,3
Dépenses pour repas à prix réduit	638	697	921	701	5,2	4,3	4,3	4,5
Dépenses pour boissons (sans repas)	438	781	1 564	739	3,5	4,8	7,3	4,8
Dépenses pour consommations diverses	283	336	422	325	2,3	2,1	2,0	2,1
Dépenses forfaitaires couvrant logement et repas	281	861	1 726	732	2,3	5,3	8,1	4,8
Location de logements pour les vacances	310	912	383	604	2,5	5,6	1,8	3,9
Voyages forfaitaires	266	656	3 457	844	2,1	4,0	16,2	5,5
Autres dépenses pour les vacances	87	125	98	107	0,7	0,8	0,5	0,7
Dépenses avec argent de poche	1 306	1 786	1 364	1 540	10,6	11,0	6,4	10,0
Total	4 182	7 466	12 933	6 811	33,8	46,1	60,6	44,4

(1) Voir explications page 1485-16

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
3. Livres, journaux, périodiques.								
Journaux	312	381	484	365	2,6	2,3	2,3	2,4
Périodiques	399	558	657	506	3,1	3,5	3,1	3,3
Livres (excepté les livres scolaires et les livres achetés à des fins professionnelles)	169	274	494	259	1,3	1,7	2,2	1,7
Location de livres dans des bibliothèques et de disques dans des discothèques	24	28	15	25	0,2	0,2	0,1	0,2
Fournitures de bureau et de papeterie (non com- pris les fournitures classiques) et imprimés ..	192	267	383	251	1,6	1,6	1,8	1,6
Dépenses avec argent de poche	273	238	186	246	2,2	1,5	0,9	1,6
Total	1 369	1 746	2 219	1 652	11,0	10,8	10,4	10,8
4. Autres distractions.								
Taxes radio	86	107	104	98	0,7	0,7	0,5	0,6
Taxes T.V.	49	51	45	50	0,4	0,3	0,2	0,3
Taxes radio et T.V. (lorsque les deux sont payées en même temps)	299	247	282	271	2,5	1,5	1,3	1,8
Abonnement à la radiodistribution	26	28	16	26	0,2	0,2	0,1	0,2
Instruments de musique autres que pianos	28	25	—	24	0,4	0,2	—	0,2
Tir, chasse et tenderie	14	3	38	12	0,1	—	0,2	0,1
Pêche	32	87	8	55	0,3	0,5	—	0,4
Achats d'articles de sport et de camping (non compris les articles d'habillement)	101	304	1 045	312	0,7	1,8	4,9	2,0
Aviation, yachting et autres sports dont la prati- que n'est pas couverte par la cotisation à un club sportif (achat ou location d'appareils, essence, entretien, etc...)	17	49	200	55	0,1	0,3	0,9	0,4
Appareils photographiques et cinématographi- ques et accessoires	35	288	257	182	0,2	1,7	1,2	1,2
Plaques, films, diapositives	25	136	232	103	0,2	0,8	1,1	0,7
Développement, impression, agrandissement de photos et de films et achats de produits utilisés à cet effet	80	119	172	110	0,6	0,7	0,8	0,7
Photos faites par des photographes professionnels	65	83	118	80	0,5	0,5	0,6	0,5
Fleurs coupées	60	140	328	131	0,5	0,9	1,5	0,9
Plantes ornementales et fleurs artificielles	129	144	199	145	1,0	0,9	0,9	0,9
Bulbes et produits de pépinières	38	54	71	50	0,3	0,3	0,3	0,3
Autres dépenses pour jardin d'agrément	75	114	33	88	0,6	0,7	0,2	0,5
Animaux domestiques (y compris taxes sur ces animaux, frais de vétérinaire, entretien, etc...) ..	138	108	275	141	1,1	0,7	1,3	0,9
Jouets	376	568	358	464	3,2	3,7	1,7	3,1
Pipes, briquets et articles pour fumeurs	49	34	69	44	0,4	0,2	0,3	0,3
Cotisations à des cercles (à l'exclusion des cercles sportifs, des syndicats, des partis politiques et des associations purement religieuses)	95	212	319	177	0,8	1,3	1,5	1,2
Timbres-poste pour collections	7	5	67	13	—	—	0,3	0,1
Autres dépenses pour distractions	131	195	191	169	1,1	1,2	0,9	1,1
Dépenses avec argent de poche	237	259	730	308	1,9	1,6	3,4	2,0
Total	2 192	3 360	5 157	3 108	17,8	20,7	24,1	20,4
Total : loisirs, hôtels, restaurants, cafés	8 670	13 949	21 981	12 802	70,0	86,1	102,9	83,7
<i>dont : comptant (y compris avec argent de poche)</i>	8 267	13 391	20 138	12 149	66,7	82,7	94,3	79,4
à tempérament	94	165	—	116	0,8	1,0	—	0,8
imputé	309	393	1 843	537	2,5	2,4	8,6	3,5

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
XIII. ENSEIGNEMENT.								
Minervals, droits d'inscription, inscriptions aux examens, cours spéciaux, études de midi et du soir (couvre toutes les formes d'enseignement)	330	525	299	419	2,7	3,2	1,4	2,7
Pensions et autres formes d'internat (indépendamment du niveau d'enseignement)	1 098	697	761	867	8,8	4,3	3,6	5,7
Repas de midi (y compris soupe, café, lait) pris à l'école par les externes	254	367	43	282	2,1	2,3	0,2	1,9
Repas pris par les étudiants dans des restaurants d'étudiants ou dans d'autres restaurants	56	92	—	66	0,4	0,6	—	0,4
Livres scolaires (y compris dictionnaires)	214	343	168	269	1,8	2,1	0,8	1,7
Cahiers et autres fournitures classiques	441	376	159	375	3,6	2,3	0,7	2,5
Autres frais relatifs à l'enseignement, excepté les locations de chambres pour étudiants (cfr V) et abonnements scolaires (cfr X)	214	269	108	227	1,7	1,7	0,5	1,5
Total : enseignement	2 607	2 669	1 538	2 505	21,1	16,5	7,2	16,4
<i>dont : comptant</i>	2 581	2 586	1 538	2 455	20,8	16,0	7,2	16,1
<i>à tempérament.</i>	7	7	—	6	0,1	—	—	—
<i>imputé</i>	19	76	—	44	0,2	0,5	—	0,3
XIV. SERVICES FINANCIERS.								
Frais payés par les titulaires de compte à l'administration des Comptes de Chèques postaux . .	15	34	22	25	0,1	0,2	0,1	0,2
Frais et taxes à la suite de transactions financières, autres que les prêts relatifs à l'acquisition d'immeubles et de terrains	30	47	103	47	0,2	0,3	0,5	0,3
Frais d'administration de l'assurance-vie (1)	144	230	356	211	1,2	1,4	1,7	1,3
Total : services financiers	189	311	481	283	1,5	1,9	2,3	1,8
<i>dont : comptant</i>	189	311	481	283	1,5	1,9	2,3	1,8
<i>à tempérament.</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>imputé</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
XV. SERVICES DIVERS ET DÉPENSES SPÉCIALES.								
Frais d'administration de l'assurance contre la responsabilité civile (à l'exception des véhicules et personnel domestique) (1)	84	97	92	92	0,7	0,6	0,3	0,7
Cotisations syndicales moins les remboursements	155	119	205	145	1,3	0,7	1,0	0,9
Cotisations à des partis politiques	5	7	17	7	—	—	0,1	—
Dépenses afférentes aux services religieux	226	284	258	257	1,8	1,8	1,2	1,7
Pompes funèbres (cercueils, enterrements, faire-part, etc..., non compris les cérémonies religieuses)	242	79	764	229	2,0	0,5	3,6	1,5

(1) Voir explications page 1405. 16

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
Autres services	100	134	184	126	0,8	0,8	0,9	0,8
Dépenses pour séjour temporaire dans un autre ménage	51	160	375	142	0,4	1,0	1,7	0,9
Quote-part des frais de mariage d'un membre du ménage	—	96	999	168	—	0,6	4,7	1,1
Dépenses avec argent de poche (à l'exclusion de celles pour loisirs et tabac)	1 580	2 101	1 001	1 755	12,8	13,0	4,7	11,5
Total : services divers et dépenses spéciales	2 443	3 077	3 895	2 921	19,8	19,0	18,2	19,1
<i>dont</i> : comptant	2 443	3 077	3 895	2 921	19,8	19,0	18,2	19,1
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—
XVI. DÉPENSES PERSONNELLES A L'ÉTRANGER.								
Dépenses pour vacances et voyages	252	1 481	5 511	1 480	2,0	9,1	25,8	9,7
Achat d'articles de consommation courante	195	714	1 392	588	1,6	4,4	6,5	3,8
Total : dépenses personnelles à l'étranger	447	2 195	6 903	2 068	3,6	13,5	32,3	13,5
<i>dont</i> : comptant	447	2 195	6 903	2 068	3,6	13,5	32,3	13,5
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL I à XVI	123 883	162 017	213 532	152 937	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
<i>dont</i> : comptant	111 324	143 154	183 282	135 222	898,7	883,6	858,3	884,2
à tempérament	1 876	2 948	7 979	3 133	15,1	18,2	37,4	20,5
imputé	10 683	15 915	22 271	14 582	86,2	98,2	104,3	95,3
<i>A défalquer :</i>								
Paiements de timbres-ristourne et remboursements par les coopératives, timbres-rabais	366	443	271	391				
Vente d'objets usités et de déchets, etc.	487	485	1 571	619				
Total	853	928	1 842	1 010				
Total de la consommation	123 030	161 089	211 690	151 927				
C. ÉPARGNE, MOUVEMENTS DE CAPITAUX ET TRANSFERTS.								
I. Recettes.								
1. Provenant d'opérations de placement :								
a) Prélèvements sur épargne	2 506	4 893 ^{4 894}	12 794	4 899 ^{4 900}	146,7	181,1 ^{177,1}	259,5	190,1 ^{188,2}
b) Remboursements par des tiers de sommes prêtées	113	483 ^{1 036}	984	357 ⁶⁵⁶	6,6	14,9 ^{37,5}	20,0	13,9 ^{25,2}
c) Capitaux versés par des compagnies d'assurance-vie	—	—	14	2	—	—	0,3	0,1
d) Vente de titres	566	1 328	3 045	1 231	33,1	49,2 ^{48,0}	61,8	47,3 ^{47,3}

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
e) Vente de biens immobiliers	417	2 103	—	1 163	24,4	76,9 77,9	—	47,2 44,7
f) Diminution de l'avoir en caisse (y compris en monnaie étrangère) et de l'avoir du compte en banque et de chèques postaux	3 016	3 832	8 110	4 028	176,6	138,6 141,9	164,5	156,5 154,7
Total	6 618	12 559 13 193	24 947	11 680 11 980	387,4	165,0 177,3	506,1	453,9 460,2
2. Modification de la position débitrice vis-à-vis de tiers :								
a) Emprunts contractés en vue de l'acquisition de maisons et de terrains	3 893	5 534	7 203	5 077	227,9	202,2 204,9	146,2	197,3 195,0
b) Autres emprunts (à l'exclusion du crédit pour achats à tempérament)	404	524	5 726	1 115	23,6	19,0 19,4	116,2	13,3 42,8
c) Crédit pour achats à tempérament	681	1 713	3 839	1 557	39,9	63,9 63,4	77,9	60,5 52,8
Total	4 978	7 771	16 768	7 749	291,4	207,7 221,2	340,3	301,1 297,6
3. Transferts entre les ménages (à l'exclusion des transferts de revenus) :								
a) Dons en espèces et en nature	3 641	3 215	2 565	3 308	213,2	116,3 119,0	52,1	120,6 122,9
b) Sommes versées par des compagnies d'assurance (à l'exclusion des assurances-vie)	158	337	958	341	9,2	12,2 12,5	19,4	13,2 13,9
c) Autres (dédommagements et prix obtenus aux jeux, loteries et pronostics)	105	178	13	128	6,2	6,4 6,6	0,3	5,0 4,9
Total	3 904	3 730	3 536	3 777	228,6	138,7 134,9	71,8	146,8 145,1
4. Transferts de capitaux :								
a) Héritages en espèces	1 223	1 433	1 507	1 357	71,6	51,9 52,9	30,6	52,7 52,9
b) Prime à la construction et dommages de guerre	157	662	119	391	9,2	23,9 24,5	2,4	15,2 15,0
Total	1 380	2 095	1 626	1 748	80,8	77,6 75,8	33,0	67,9 67,9
5. Divers	202	852	2 406	780	11,8	31,6 30,8	48,8	30,3 30,0
6. Total des recettes	17 082	27 007 27 641	49 283	25 734 26 034	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
II. Dépenses.								
1. Résultant d'opérations de placement :								
a) Augmentation de l'avoir sur livrets d'épargne	2 396	5 745	15 213	5 555	102,5	127,5	185,4	136,0
b) Prêts consentis à des tiers	12	2 114	1 964	1 246	0,5	46,9	23,9	30,5
c) Quote-part de l'épargne comprise dans les primes d'assurance-vie	816	1 306	2 017	1 195	34,9	29,0	24,6	29,3
d) Achat de titres	105	1 621	6 437	1 600	4,5	36,0	78,5	39,1
e) Acquisition du logement propre ou de terrains à bâtir	4 056	4 325	13 976	5 402	173,5	96,0	170,2	132,2
f) Transformations et grandes réparations du logement propre	1 072	3 001	1 970	2 095	45,8	66,6	24,0	51,3
g) Acquisitions, transformations et grandes réparations aux autres biens immobiliers	1 679	3 335	3 489	2 685	71,8	74,0	42,5	65,7
h) Augmentation de l'avoir en caisse (y compris en monnaie étrangère) et de l'avoir du compte en banque et de chèques postaux	4 658	8 708	14 633	7 800	199,3	193,2	178,2	190,9
Total	14 794	30 155	59 699	27 578	632,8	669,2	727,3	675,0

Tableau 2 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction	< 14 000 F	14 000 F- < 25 000 F	25 000 F et +	sans distinction
2. Modifications de la position débitrice vis-à-vis de tiers :								
a) Remboursements de dettes ou de prêts faits en vue de l'acquisition de biens immobiliers	3 719	5 509	7 475	5 027	159,0	122,2	91,0	123,1
b) Remboursements d'autres dettes (à l'exclusion du crédit pour achats à tempérament)	1 054	1 848	4 343	1 834	45,1	41,0	52,9	44,9
c) Remboursements de crédits pour achats à tempérament	1 611	2 555	1 699	2 068	68,9	56,7	20,7	50,6
Total	6 384	9 912	13 517	8 929	273,0	219,9	164,6	218,6
3. Transferts entre les ménages (à l'exclusion des transferts de revenus) :								
a) Dons en espèces et en nature	1 636	2 979	6 448	2 863	70,0	66,2	78,5	70,1
b) Quote-part de transferts comprise dans les primes d'assurances (à l'exclusion d'assurances-vie) (1)	399	917	1 413	769	17,1	20,3	17,2	18,8
c) Autres (dédommagements et mises aux jeux, loteries et pronostics, diminués de la quote-part des organisateurs) (1)	111	159	131	136	4,7	3,5	1,6	3,3
Total	2 146	4 055	7 992	3 768	91,8	90,0	97,3	92,2
4. Transferts de capitaux : droits de succession	2	421	1	200	0,1	9,3	—	4,9
5. Divers	55	525	890	380	2,3	11,6	10,8	9,3
6. Total des dépenses	23 381	45 068	82 099	40 855	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
III. Epargne (II-I)	6 299	18 061 17 427	32 816	15 121 14 821				

(1) Voir explications page 1486- 16

**Tableau 3. — STRUCTURE DU BUDGET MÉNAGER
DE TROIS GROUPES DE MÉNAGES DONT LE CHEF EST INACTIF.**

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (‰)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET SYNTHÈSE DU BUDGET.								
Nombre de ménages	135	140	60	335				
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,3	1,9	2,2				
Nombre moyen d'unités de consommation par ménage :								
Quets	6,9	7,3	5,9	6,9				
Selon l'échelle adoptée par la C.E.E.	1,8	1,9	1,6	1,8				
Revenus disponibles moyens par ménage	45 910	88 535	137 723	80 168	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
Consommation moyenne par ménage	49 729	78 771	116 814	73 882	1 083,2	889,7	848,2	921,6
Épargne moyenne par ménage	— 3 802	9 485	19 594	5 941	— 82,8	107,1	142,3	74,1
Différence statistique moyenne par ménage	— 17	279	1 315	345	— 0,4	3,2	9,5	4,3
ANALYSE DU BUDGET.								
A. REVENUS.								
I. Revenus relatifs à l'activité économique et au patrimoine.								
1. Activité principale	2 481	21 908	19 984	13 734	54,0	247,5	145,1	171,3
a) Salaires et traitements du chef de ménage ..	241	1 800	4 412	1 640	5,2	20,3	32,0	20,5
b) Salaires et traitements de l'épouse	18	2 330	1 482	1 246	0,4	26,3	10,8	15,5
c) Salaires et traitements d'autres membres du ménage	2 158	17 328	13 311	10 495	47,0	195,8	96,6	130,9
d) Divers (primes, etc)	64	450	779	353	1,4	5,1	5,7	4,4
2. Activité accessoire	3 712	4 427	5 308	4 296	80,9	50,0	38,5	53,6
a) Agricole, horticole, élevage	366	442	1 335	571	8,0	5,0	9,7	7,1
b) Autres	3 346	3 985	3 973	3 725	72,9	45,0	28,8	46,5
3. Avantages en nature accordés par l'employeur ..	125	432	215	270	2,7	4,9	1,6	3,4
4. Revenus du patrimoine	4 418	11 370	36 356	13 043	96,2	128,4	264,0	162,7
a) Mobilier	973	1 811	8 226	2 622	21,2	20,4	59,7	32,7
b) Immobilier :								
revenus bruts en espèces	1 441	4 617	21 359	6 335				
revenus bruts imputés	3 001	6 934	10 425	5 975				
à défalquer :								
impôts fonciers	550	952	1 779	939				
intérêts payés	125	240	195	186				
autres	322	800	1 680	764				
revenus nets en espèces et imputés	3 445	9 559	28 130	10 421	75,0	108,0	204,3	130,0
5. Total	10 736	38 137	61 863	31 343	233,8	430,8	449,2	391,0
II. Revenus provenant de la Sécurité Sociale et transferts de revenus.								
1. Pensions	27 802	43 179	72 797	42 288	605,6	487,7	528,5	527,6
a) de vieillesse, de retraite et de survie	23 840	37 459	63 969	36 719	519,3	423,1	464,4	458,1
b) Pensions d'invalidité	3 562	5 477	8 828	5 306	77,6	61,9	64,1	66,2
c) Avantages en nature aux pensionnés	400	243	—	263	8,7	2,7	—	3,3
2. Indemnités de chômage	540	720	487	606	11,8	8,1	3,5	7,6
3. Indemnités pour accidents de travail	3	—	—	1	0,1	—	—	—

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
4. Diverses indemnités payées par les mutuelles, à l'exclusion du remboursement de frais afférents à des soins médicaux et du coût des produits pharmaceutiques	2 235	1 543	1 055	1 735	48,7	17,4	7,7	21,6
5. Allocations familiales	3 046	1 654	588	2 024	66,3	18,7	4,3	25,2
6. Primes de naissance	1	—	—	1	—	—	—	—
7. Pécules de vacances	239	1 130	494	657	5,2	12,8	3,6	8,2
8. Remboursements par les mutuelles des frais afférents à des soins médicaux et du coût des produits pharmaceutiques	357	897	1 524	792	7,8	10,1	11,0	9,9
9. Autres revenus transférés provenant du secteur public	191	593	565	426	4,2	6,7	4,1	5,3
10. Revenus transférés provenant d'autres ménages	360	246	382	316	7,8	2,8	2,8	3,9
11. Total	34 774	49 962	77 892	48 846	757,5	564,3	565,5	609,3
III. Contribution de membres du ménage qui ne cèdent à celui-ci qu'une partie de leurs revenus	841	1 104	325	858	18,3	12,5	2,4	10,7
IV. Remboursement de contributions directes (trop-perçu)	12	75	71	49	0,3	0,8	0,5	0,6
V. A défalquer.								
1. Impôts directs de l'État (à l'exclusion des impôts fonciers et de la taxe professionnelle retenue à la source) et impôts divers (impôts sur le mobilier, taxes pour l'enlèvement des immondices, etc...)	65	137	1 555	362	1,4	1,5	11,3	4,5
2. Amendes, frais de justice et autres frais afférents aux documents délivrés par des administrations publiques	7	25	48	22	0,2	0,3	0,3	0,3
3. Cotisations des assurés libres des mutuelles, allocations familiales et pensions	381	581	815	542	8,3	6,6	5,9	6,8
4. Pensions alimentaires payées à des tiers	—	—	10	2	—	—	0,1	—
5. Total	453	743	2 428	928	9,9	8,4	17,6	11,6
VI. Revenu global disponible	45 910	88 535	137 723	80 168	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
B. CONSOMMATION.								
I. DENRÉES ALIMENTAIRES (consommées à domicile).								
1. Pain, farine et autres produits à base de céréales.								
Pain (toutes sortes)	2 055	2 138	1 582	2 004	41,0	27,1	13,4	27,0
Petits pains	83	145	173	125	1,6	1,8	1,4	1,7
Couques au beurre, croissants	74	112	153	104	1,5	1,4	1,3	1,4
Gâteaux secs (autres que les biscuits): gaufres, cakes, etc....	59	140	108	102	1,2	1,8	0,9	1,4
Pâtisserie et tartes	340	704	848	584	6,8	8,9	7,1	7,8
Biscuits, spéculoos	251	420	500	365	5,1	5,3	4,2	4,9
Pain d'épices	71	70	48	66	1,4	0,9	0,4	0,9
Biscottes	49	61	63	56	1,0	0,8	0,5	0,8
Farines et couques pour enfants	4	20	2	10	0,1	0,2	—	0,1
Pâtes alimentaires	67	104	58	81	1,3	1,3	0,5	1,1

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Farine	90	88	77	88	1,8	1,1	0,7	1,2
Semoule, pudding	33	47	43	41	0,7	0,6	0,4	0,5
Farine de maïs	6	11	7	9	0,1	0,1	0,1	0,1
Riz, semoule de riz	29	35	44	34	0,6	0,4	0,4	0,5
Gruaux d'avoine, flocons d'avoine	8	13	11	11	0,2	0,2	0,1	0,1
Tapioca et produits à base de fécule (fécule de pommes de terre, etc...)	13	11	11	12	0,3	0,1	0,1	0,2
Autres produits à base de céréales et dérivés	4	16	15	11	0,1	0,2	0,1	0,1
Total	3 236	4 135	3 743	3 703	64,8	52,2	31,6	49,8
2. Viandes.								
Viande de bœuf	2 003	3 409	3 175	2 800	40,1	43,2	26,8	37,6
Viande de veau	216	468	566	383	4,3	5,9	4,8	5,2
Viande de porc	1 046	1 308	929	1 134	21,0	16,6	7,8	15,3
Viande de mouton et d'agneau	30	44	69	43	0,6	0,5	0,6	0,6
Viande de cheval	262	175	97	196	5,2	2,2	0,8	2,7
Hachis (de toutes espèces)	453	380	403	413	9,2	4,8	3,4	5,6
Saucisses fraîches	354	416	212	354	7,1	5,3	1,8	4,8
Foie	48	103	99	80	1,0	1,3	0,8	1,1
Cœur, cervelle, langue, rognon (autre que de veau)	21	64	90	52	0,4	0,8	0,8	0,7
Pieds de porc, oreille, os, etc...	29	30	51	33	0,6	0,4	0,4	0,4
Lard	350	362	207	331	7,0	4,5	1,8	4,5
Jambon cuit (conserves incluses)	440	636	568	546	8,8	8,0	4,8	7,2
Jambon fumé et autre jambon	80	194	191	148	1,6	2,4	1,6	2,0
Saucissons secs	147	253	163	194	3,0	3,2	1,4	2,6
Pâté de foie (conserves incluses)	117	129	111	120	2,3	1,6	0,9	1,6
Viandes fumées et salées (autre que le lard et le jambon)	82	156	216	137	1,6	2,0	1,8	1,8
Autres produits de viande non en boîte	211	354	279	283	4,2	4,6	2,4	3,8
Autres viandes en boîtes ou en bocaux	52	54	62	54	1,0	0,7	0,5	0,7
Extraits de viande solides ou liquides	27	57	81	49	0,5	0,7	0,7	0,7
Poulets à rôtir	289	557	575	452	5,9	7,2	4,8	6,0
Poules à bouillir	66	108	93	88	1,3	1,4	0,8	1,2
Autres volailles (exception faite du gibier à plumes)	33	15	86	35	0,6	0,1	0,8	0,4
Lapins domestiques	159	226	122	182	3,3	2,8	1,1	2,5
Gibier	3	6	43	11	0,1	0,1	0,3	0,1
Viandes préparées (sans addition d'autres pro- duits)	22	35	65	35	0,4	0,4	0,6	0,5
Plats de viande préparés (qu'ils soient ou non en boîte)	12	26	52	25	0,2	0,3	0,4	0,3
Porc ou demi-porc	28	22	—	21	0,5	0,3	—	0,3
Total	6 580	9 587	8 605	8 199	131,8	121,3	72,7	110,2
3. Poisson.								
Poisson de mer frais	262	417	648	396	5,2	5,4	5,4	5,3
Poisson frais d'eau douce	4	14	18	11	0,1	0,2	0,2	0,1
Crustacés, coquillages et mollusques	56	73	157	81	1,1	0,9	1,3	1,1
Poisson salé, séché, fumé, cuit	54	53	44	52	1,1	0,7	0,4	0,7
Harengs conservés, rollmops (en bocaux ou non)	61	67	43	60	1,2	0,8	0,4	0,8
Poisson surgelé	5	15	18	11	0,1	0,2	0,1	0,2

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Saumon en boîte	29	66	82	54	0,6	0,8	0,7	0,7
Sardines en boîte	48	70	84	64	0,9	0,9	0,7	0,8
Autres conserves de poissons, mollusques et crustacés	60	80	79	72	1,2	1,0	0,7	1,0
Plats de poisson préparés	20	19	28	21	0,4	0,2	0,2	0,3
Total	599	874	1 201	822	11,9	11,1	10,1	11,0
4. Lait.								
Lait entier	1 439	1 468	1 063	1 385	28,9	18,4	8,8	18,7
Lait condensé	82	66	60	71	1,6	0,9	0,5	0,9
Crème	6	28	31	19	0,1	0,4	0,4	0,3
Autres produits laitiers : gras	24	44	53	38	0,5	0,6	0,5	0,5
Autres produits laitiers : maigres	99	135	154	124	2,0	1,7	1,3	1,7
Total	1 650	1 741	1 361	1 637	33,1	22,0	11,5	22,1
5. Fromage.								
Fromage blanc (maigre)	52	74	55	61	1,0	0,9	0,6	0,8
Fromage blanc (gras)	32	33	40	34	0,6	0,4	0,3	0,5
Fromage frais malaxé	4	20	17	13	0,1	0,3	0,1	0,2
Fromage à tartiner, fromage fondu	79	123	105	102	1,6	1,6	0,9	1,4
Fromage à pâte dure	319	531	585	456	6,5	6,7	4,9	6,1
Fromage de Herve, fromage de Bruxelles et autres fromages indigènes similaires	16	26	12	19	0,3	0,3	0,1	0,3
Fromage à pâte molle	17	47	68	39	0,3	0,6	0,6	0,5
Total	519	854	882	724	10,4	10,8	7,5	9,8
6. Œufs	616	768	668	688	12,3	9,8	5,6	9,3
7. Beurre	2 137	2 694	2 193	2 380	42,8	34,1	18,6	32,0
8. Margarine, autres graisses végétales et huiles de table.								
Margarine coûtant moins de 30 F le kilo	255	218	95	212	5,1	2,8	0,9	2,8
Margarine coûtant 30 F ou plus le kilo	302	364	329	333	6,1	4,5	2,8	4,5
Autres graisses végétales	33	70	51	51	0,6	0,9	0,4	0,7
Huile de table	151	204	159	174	3,0	2,6	1,3	2,3
Total	741	856	634	770	14,8	10,8	5,4	10,3
9. Graisses animales.								
Graisse de porc	21	15	3	15	0,4	0,2	—	0,2
Graisse de bœuf	17	13	4	13	0,4	0,2	0,1	0,2
Total	38	28	7	28	0,8	0,4	0,1	0,4
10. Pommes de terre.	642	634	494	601	12,5	8,0	4,2	8,5
11. Légumes frais.								
Petits pois	26 55	33	48	33 44	0,4 1,0	0,5	0,4	0,4 0,6
Choux de Bruxelles	23	20	32	23	0,5	0,2	0,3	0,4
Choux-fleurs	70	102	82	86	1,4	1,3	0,7	1,2
Autres choux	37	43	25	37	0,8	0,5	0,3	0,5
Tomates	116	165	190	149	2,3	2,1	1,6	2,0
Haricots verts	110	123	124	119	2,1	1,6	1,0	1,5
Carottes	58	86	84	75	1,1	1,1	0,7	1,0
Salade	137	163	147	150	2,8	2,1	1,2	2,0
Oignons	32	40	59	40	0,7	0,6	0,5	0,6

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Céleris	38	59	66	52	0,7	0,7	0,6	0,7
Poireaux	58	76	89	70	1,2	0,9	0,8	0,9
Chicorées (Witloof)	156	161	170	161	3,1	2,0	1,4	2,2
Asperges	16	34	60	31	0,4	0,4	0,5	0,4
Salsifis	10	15	28	15	0,2	0,2	0,2	0,2
Épinards	26	38	44	34	0,5	0,5	0,3	0,5
Champignons	14	27	66	29	0,2	0,3	0,6	0,4
Autres légumes frais	32	60	87	54	0,7	0,7	0,8	0,7
Légumes pour le potage (mélange)	39	21	56	34	0,8	0,3	0,4	0,4
Total	1 025 998	1 266	1 457	1 203 1 192	20,5 19,9	16,0	12,3	16,2 16,0
12. Légumes secs.								
Pois secs	7	7	8	8	0,1	0,1	0,1	0,1
Haricots secs	11	14	9	11	0,2	0,2	—	0,2
Total	18	21	17	19	0,3	0,3	0,1	0,3
13. Légumes en conserve, jus de légumes et légumes surgelés.								
Pois	46	72	76	62	0,8	0,9	0,6	0,8
Haricots	36	49	39	42	0,7	0,6	0,3	0,6
Pois et carottes	27	31	18	27	0,5	0,4	0,2	0,4
Tomates	33	49	40	41	0,7	0,7	0,3	0,6
Macédoines de légumes	3	4	7	4	0,1	—	0,1	0,1
Autres légumes en conserve	26	56	54	44	0,5	0,8	0,5	0,6
Jus de légumes en boîte	—	2	1	1	—	—	—	—
Potage en boîte	13	31	50	27	0,3	0,4	0,4	0,4
Potage en sachet	47	87	69	68	1,0	1,1	0,6	0,8
Légumes surgelés	—	3	11	3	—	—	0,1	—
Total	231	384	365	319	4,6	4,9	3,1	4,3
14. Fruits.								
Pommes	229	366	486	333	4,7	4,7	4,0	4,4
Poires	78	116	121	102	1,6	1,5	0,9	1,4
Pêches et abricots	31	58	70	49	0,6	0,7	0,6	0,7
Cerises (cerises du Nord y compris)	18	33	64	32	0,4	0,4	0,9	0,5
Prunes	38	76	92	63	0,7	1,1	0,7	0,9
Raisins	60	100	216	104	1,2	1,2	1,8	1,4
Fraises	47	82	207	90	0,9	1,0	1,9	1,1
Oranges	377	473	522	443	7,5	6,0	4,3	6,0
Mandarines et clémentines	13	29	41	25	0,3	0,4	0,3	0,3
Citrons, pamplemousses et autres agrumes	36	90	207	89	0,7	1,1	1,6	1,2
Bananes	117	224	136	166	2,3	2,8	1,1	2,2
Corbeille de fruits	—	—	—	—	—	—	—	—
Noix et châtaignes	7	13	38	16	0,1	0,1	0,3	0,2
Fruits secs	49	78	91	68	1,0	1,0	0,8	0,9
Fruits en conserve	36	92	102	71	0,8	1,2	0,9	0,9
Jus de fruits en boîte	4	3	9	5	0,1	—	0,1	0,1
Autres fruits	8	33	70	30	0,1	0,5	0,6	0,4
Total	1 148	1 866	2 472	1 686	23,0	23,7	20,8	22,6

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel parquet de				Ménages avec un revenu annuel parquet de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
15. Café, thé, cacao.								
Café et extraits de café	1 031	1 295	1 030	1 142	20,8	16,3	8,7	15,4
Thé	12	12	49	18	0,2	0,2	0,4	0,2
Cacao, chocolat en poudre et produits similaires	10	12	17	12	0,2	0,2	0,1	0,2
Chicorée et succédanés de café	88	87	60	83	1,8	1,1	0,6	1,1
Total	1 141	1 406	1 156	1 255	23,0	17,8	9,8	16,9
16. Sucre, confitures et confiseries.								
Sucre en morceaux	298	301	211	285	6,0	3,9	1,8	3,9
Sucre cristallisé et sucre-semoule	159	205	216	188	3,2	2,6	1,8	2,5
Cassonade	49	47	43	47	1,0	0,6	0,4	0,6
Autres sucres	20	20	28	21	0,4	0,3	0,2	0,3
Miel	19	37	92	40	0,4	0,4	0,8	0,5
Confiture	63	97	87	82	1,3	1,2	0,7	1,1
Sirops	22	43	32	32	0,4	0,5	0,3	0,4
Chocolat et produits en chocolat	169	207	336	215	3,4	2,6	2,9	2,9
Chocolat à tartiner	10	19	12	14	0,2	0,2	0,1	0,2
Pralines	17	52	74	41	0,3	0,7	0,6	0,6
Toffées	36	64	74	55	0,7	0,8	0,6	0,7
Autres produits à base de sucre	84	128	200	123	1,7	1,6	1,7	1,7
Crème glacée, glace de consommation	21	32	53	31	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	967	1 252	1 458	1 174	19,4	15,8	12,3	15,8
17. Autres denrées alimentaires.								
Sel	29	30	22	28	0,6	0,4	0,2	0,4
Vinaigre	21	20	22	22	0,4	0,3	0,2	0,3
Moutarde, pickels, mayonnaise et similaires...	47	60	91	60	0,9	0,8	0,7	0,7
Épices	17	23	18	19	0,3	0,3	0,2	0,3
Plats préparés autres que plats de viande et de poisson	172	133	201	161	3,5	1,6	1,7	2,2
Divers : levures en poudre, aromates, saccharine, etc.....	39	36	35	37	0,8	0,4	0,3	0,5
Total	325	302	389	327	6,5	3,8	3,3	4,4
Total : denrées alimentaires	21 586	28 668	27 102	25 535	432,3	362,8	229,0	343,5
<i>dont</i> : comptant	20 924	28 095	26 626	24 943	419,0	355,5	225,0	335,5
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	662	573	476	592	13,3	7,3	4,0	8,0
II. BOISSONS (consommées à domicile).								
1. Boissons non alcoolisées.								
Eau minérale	76	170	256	147	1,5	2,1	2,2	2,0
Autres boissons non alcoolisées	143	230	184	187	2,9	2,9	1,5	2,5
Total	219	400	440	334	4,4	5,0	3,7	4,5
2. Boissons alcoolisées et alcools.								
Bière de table	399	448	270	397	8,0	5,6	2,3	5,4
Autres bières	304	432	1 174	513	6,0	5,5	9,9	6,9
Vins	145	341	766	338	2,9	4,3	6,5	4,5
Cidre	26	6	24	17	0,6	0,1	0,2	0,2
Apéritifs	34	128	217	106	0,7	1,6	1,9	1,4
Eau-de-vie	169	262	585	283	3,4	3,3	4,9	3,8

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Liqueurs	42	93	99	73	0,8	1,2	0,8	1,0
Autres boissons alcoolisées	—	5	21	6	—	0,1	0,2	0,1
Total	1 119	1 715	3 156	1 733	22,4	21,7	26,7	23,3
Total : boissons	1 338	2 115	3 596	2 067	26,8	26,7	30,4	27,8
<i>dont</i> : comptant	1 338	2 113	3 596	2 066	26,8	26,7	30,4	27,8
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	2	—	1	—	—	—	—
III. TABAC.								
Cigares	25	59	127	58	0,5	0,7	1,1	0,7
Cigarillos	68	116	357	140	1,3	1,5	3,0	1,9
Cigarettes	292	509	794	473	5,8	6,5	6,7	6,5
Tabac	343	332	127	299	7,0	4,2	1,1	4,0
Tabac acheté avec argent de poche	214	358	410	309	4,3	4,5	3,5	4,2
Total : tabac	942	1 374	1 815	1 279	18,9	17,4	15,4	17,3
<i>dont</i> : comptant (y compris avec argent de poche)	934	1 367	1 815	1 273	18,7	17,3	15,4	17,2
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	8	7	—	6	0,2	0,1	—	0,1
IV. HABILLEMENT, CHAUSSURES ET AUTRES EFFETS PERSONNELS.								
1. Chaussures.								
Chaussures et bottes en cuir pour hommes	106	225	349	200	2,2	2,8	3,0	2,7
Chaussures et bottes en cuir pour femmes	192	380	551	335	3,8	4,8	4,6	4,4
Chaussures en cuir pour enfants	103	63	2	68	2,0	0,8	—	0,9
Sandaes en cuir	28	13	18	20	0,6	0,2	0,1	0,3
Chaussures et bottes en caoutchouc	15	20	8	16	0,3	0,3	0,1	0,2
Pantouffles	129	200	187	168	2,5	2,5	1,6	2,4
Autres chaussures	26	25	13	23	0,5	0,3	0,1	0,3
Total	599	926	1 128	830	11,9	11,7	9,5	11,2
2. Habillement.								
a) <i>Vêtements d'hommes (à partir de 14 ans) :</i>								
Complets	303	500	1 021	514	6,0	6,3	8,6	6,9
Vestons en matières textiles	28	79	182	77	0,6	1,0	1,5	1,0
Vestes de cuir ou de daim	12	29	15	20	0,2	0,4	0,1	0,3
Pantalons	93	178	221	152	1,9	2,3	1,9	2,1
Pardessus	85	290	341	216	1,7	3,7	2,8	2,9
Imperméables	5	99	89	59	0,1	1,3	0,8	0,8
Vêtements de travail	41	86	34	58	0,8	1,1	0,3	0,8
Vêtements en tricot, gilets, pull-overs	46	138	94	93	0,9	1,7	0,8	1,2
Coiffures	34	45	69	45	0,7	0,6	0,6	0,6
Autres vêtements et accessoires du vêtement	33	99	117	76	0,7	1,2	1,0	1,0
Tissus au mètre pour vêtements d'hommes ..	33	99	13	57	0,7	1,2	0,1	0,8
Frais de confection de vêtements d'hommes ..	18	75	34	45	0,4	1,0	0,3	0,6
Total	731	1 717	2 230	1 412	14,7	21,8	18,8	19,0
b) <i>Vêtements de femmes (à partir de 14 ans) :</i>								
Robes	152	288	321	239	2,9	3,7	2,7	3,2
Tailleurs et deux-pièces	39	119	325	123	0,8	1,5	2,7	1,7
Vestes en matières textiles	17	62	48	41	0,3	0,8	0,4	0,6

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Vestes de cuir ou de daim	13	16	40	19	0,3	0,2	0,3	0,3
Vestes de fourrure	—	—	220	39	—	—	1,9	0,5
Blouses	77	131	243	129	1,6	1,7	2,1	1,7
Jupes	44	101	97	77	0,9	1,3	0,8	1,0
Manteaux de tissus	160	476	1 004	442	3,2	6,1	8,5	5,8
Manteaux de cuir ou de daim	33	8	—	17	0,7	0,1	—	0,2
Manteaux de fourrures	—	57	110	43	—	0,7	0,9	0,6
Imperméables	72	82	121	86	1,4	1,0	1,0	1,2
Vêtements de travail	—	1	—	—	—	—	—	—
Tabliers	88	109	77	96	1,8	1,3	0,7	1,3
Vêtements en tricot, gilets et pull-overs	55	113	224	110	1,1	1,4	1,9	1,5
Coiffures	44	136	305	129	0,9	1,7	2,6	1,7
Autres vêtements et accessoires du vêtement	32	93	264	99	0,6	1,2	2,2	1,3
Tissus au mètre pour vêtements de femmes	154	351	561	309	3,2	4,4	4,7	4,1
Frais de confection de vêtements de femmes	63	145	333	146	1,3	1,8	2,9	2,0
Total	1 043	2 288	4 293	2 144	21,0	28,9	36,3	28,7
<i>c) Vêtements de garçonnets (jusqu'à 14 ans) :</i>								
Complets	35	9	—	18	0,8	0,1	—	0,2
Vestons en matières textiles	10	7	—	7	0,2	0,1	—	0,1
Vestes de cuir ou de daim	—	—	30	5	—	—	0,3	0,1
Pantalons	15	12	3	11	0,3	0,2	—	0,2
Manteaux	25	1	—	10	0,5	—	—	0,1
Imperméables	2	11	—	6	—	0,1	—	0,1
Vêtements en tricot, gilets, pull-overs	6	13	5	9	0,1	0,2	—	0,1
Coiffures	1	3	—	2	—	—	—	—
Autres vêtements et accessoires du vêtement	9	11	2	9	0,2	0,2	—	0,1
Tissus au mètre pour vêtements de garçonnets	—	1	—	—	—	—	—	—
Frais de confection de vêtements de garçonnets	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	103	68	40	77	2,1	0,9	0,3	1,0
<i>d) Vêtements de fillettes (jusqu'à 14 ans) :</i>								
Robes	35	14	21	24	0,7	0,2	0,2	0,4
Deux-pièces	10	1	—	5	0,2	—	—	0,1
Vestes	9	10	—	8	0,2	0,1	—	0,1
Blouses	16	11	5	12	0,3	0,1	—	0,2
Jupes	15	7	—	9	0,3	0,1	—	0,1
Manteaux	34	26	—	25	0,7	0,3	—	0,3
Imperméables	5	9	—	6	0,1	0,1	—	0,1
Tabliers	19	6	1	11	0,4	0,1	—	0,1
Vêtements en tricot et pull-overs	15	5	—	8	0,3	0,1	—	0,1
Chapeaux	6	—	—	1	0,1	—	—	—
Autres vêtements et accessoires du vêtement	7	9	—	6	0,1	0,1	—	0,1
Tissus au mètre pour vêtements de fillettes	10	15	—	11	0,2	0,2	—	0,1
Frais de confection de vêtements de fillettes	8	3	—	4	0,2	—	—	0,1
Total	189	116	27	130	3,8	1,4	0,2	1,8
<i>e) Sous-vêtements pour hommes et garçonnets :</i>								
Chemises	171	317	227	243	3,5	4,1	1,9	3,2
Pyjamas ou chemises de nuit	31	39	64	39	0,6	0,5	0,5	0,5
Robes de chambre ou vestons d'intérieur	—	—	—	—	—	—	—	—
Singlets et similaires	23	51	33	36	0,5	0,6	0,3	0,5

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Caleçons et slips	31	65	55	50	0,6	0,8	0,5	0,7
Tissus au mètre pour sous-vêtements	1	5	1	3	—	0,1	—	—
Chaussettes	52	80	57	65	1,0	1,0	0,5	0,9
Autres sous-vêtements	1	4	2	2	—	—	—	—
Total	310	561	439	438	6,2	7,1	3,7	5,8
<i>f) Sous-vêtements pour dames et fillettes :</i>								
Vêtements de nuit	42	74	156	77	0,9	0,9	1,4	1,1
Peignoir, liseuse	12	20	80	27	0,2	0,3	0,5	0,4
Chemises de jour et combinaisons	115	152	205	147	2,3	1,9	1,8	2,0
Culottes et slips	30	53	73	47	0,6	0,7	0,6	0,6
Tissus au mètre pour sous-vêtements	2	6	3	4	—	0,1	—	0,1
Bas	217	253	356	257	4,3	3,2	3,0	3,4
Autres sous-vêtements	59	106	166	98	1,2	1,3	1,5	1,3
Total	477	664	1 039	657	9,5	8,4	8,8	8,9
<i>g) Vêtements de bébés :</i>								
Articles de layette	2	2	3	2	0,1	—	—	—
Vêtements de dessus	1	10	—	5	—	0,2	—	0,1
Tissus au mètre pour vêtements de bébés ...	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	3	12	3	7	0,1	0,2	—	0,1
<i>h) Laine à tricoter et articles de mercerie :</i>								
Laines à tricoter	135	133	146	136	2,7	1,7	1,3	1,9
Articles de mercerie	70	99	122	91	1,4	1,2	1,0	1,2
Tissus au mètre sans indication de destina- tion	10	28	24	20	0,2	0,4	0,3	0,3
Total	215	260	292	247	4,3	3,3	2,6	3,4
Total : vêtements	3 071	5 686	8 363	5 112	61,7	72,0	70,7	68,7
3. Autres objets personnels.								
<i>a) Horlogerie et bijouterie :</i>								
Montres de poche, montres bracelets et réveils de voyage	15	17	51	22	0,3	0,2	0,4	0,3
Bijoux véritables	4	81	80	50	0,1	1,0	0,7	0,7
Bijouterie de fantaisie	6	19	39	17	0,1	0,2	0,3	0,2
Total	25	117	170	89	0,5	1,4	1,4	1,2
<i>b) Maroquinerie et divers :</i>								
Maroquinerie	43	114	167	95	0,8	1,5	1,4	1,3
Articles divers (parapluies, etc...)	14	27	81	32	0,3	0,3	0,7	0,4
Total	57	141	248	127	1,1	1,8	2,1	1,7
Total : autres objets personnels	82	258	418	216	1,6	3,2	3,5	2,9
Total : habillement, chaussures et autres objets per- sonnels	3 752	6 870	9 909	6 158	75,2	86,9	83,7	82,8
<i>dont : comptant</i>	3 535	6 733	9 909	6 013	70,8	85,2	83,7	80,9
à tempérament	35	79	—	47	0,7	1,0	—	0,6
imputé	182	58	—	98	3,7	0,7	—	1,3

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
V. LOYERS, TAXES, EAU.								
Location de chambres pour étudiants (y compris éventuellement le petit déjeuner, le chauffage et l'éclairage)	4	—	150	29	0,1	—	1,3	0,4
Loyer	6 434	10 611	18 146	10 278	128,8	134,2	153,3	138,2
Eau (payée au propriétaire)	21	15	22	18	0,4	0,2	0,2	0,2
Eau (payée à la société de distribution d'eau) ..	133	212	267	190	2,7	2,7	2,3	2,6
Frais de concierge, de nettoyage, d'ascenseur, etc... (payés séparément)	—	1	2	1	—	—	—	—
Frais d'entretien et de réparation de logement (frais normalement à charge du locataire)	456	643	893	612	9,1	8,1	7,5	8,2
Impôts fonciers payés par locataire	—	9	18	7	—	0,1	0,2	0,1
Impôts communaux relatifs aux logements ou bâtiments payés par locataire	2	6	4	4	—	0,1	—	0,1
Total : loyers, taxes, eau	7 050	11 497	19 502	11 139	141,1	145,4	164,8	149,8
<i>dont : comptant</i>	3 688	4 247	8 904	4 856	73,8	53,7	75,2	65,3
<i>à tempérament</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>imputé</i>	3 362	7 250	10 598	6 283	67,3	91,7	89,6	84,5
VI. CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE.								
1. Combustibles solides.								
Charbon	2 886	3 410	3 886	3 285	57,9	43,2	32,9	44,2
Coke	14	26	—	17	0,3	0,3	—	0,2
Agglomérés de charbon	140	118	36	112	2,8	1,5	0,3	1,5
Briquettes de lignite	7	18	12	12	0,1	0,2	0,1	0,2
Bois et autres combustibles solides	72	95	69	80	1,4	1,2	0,6	1,1
Suppléments (transports, meilleure qualité) pour des charbons reçus gratuitement	126	81	—	85	2,5	1,0	—	1,1
Combustible à prix réduit	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	3 245	3 748	4 003	3 591	65,0	47,4	33,9	48,3
2. Gaz et électricité.								
Gaz de ville	211	434	742	398	4,2	5,5	6,2	5,4
Gaz butane	304	334	254	308	6,1	4,2	2,2	4,1
Électricité	696	1 071	1 417	983	14,0	13,6	12,0	13,2
Total	1 211	1 839	2 413	1 689	24,3	23,3	20,4	22,7
3. Combustibles liquides								
	42	143	820	224	0,8	1,8	6,9	3,0
4. Chauffage collectif.								
Participation à un système de chauffage collectif ou de fourniture d'eau chaude	27	123	5	62	0,5	1,6	—	0,9
Total : chauffage et éclairage	4 525	5 853	7 241	5 566	90,6	74,1	61,2	74,9
<i>dont : comptant</i>	4 007	5 430	7 212	5 176	80,2	68,7	61,0	69,6
<i>à tempérament</i>	—	29	—	12	—	0,4	—	0,2
<i>imputé</i>	518	394	29	378	10,4	5,0	0,2	5,1

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel parquet de				Ménages avec un revenu annuel parquet de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
VII. ARTICLES MÉNAGERS DURABLES.								
1. Ameublement.								
<i>a) Meubles :</i>								
Chambres à coucher complètes	—	158	160	94	—	1,9	1,4	1,3
Cuisines complètes	—	—	—	—	—	—	—	—
Salles à manger complètes.....	—	127	—	54	—	1,7	—	0,8
Salons complets.....	—	79	—	33	—	1,0	—	0,4
Meubles de jardin et camping.....	—	3	1	1	—	—	—	—
Lits	6	31	33	21	0,1	0,4	0,3	0,3
Armoires.....	25	169	8	83	0,5	2,1	0,1	1,1
Tables	11	21	72	26	0,2	0,3	0,6	0,3
Chaises	4	24	9	13	0,1	0,3	0,1	0,2
Fauteuils	17	77	63	51	0,3	1,0	0,5	0,7
Autres meubles et objets d'ameublement assimilables	82	42	234	92	1,6	0,5	1,9	1,2
Total	145	731	580	468	2,8	9,2	4,9	6,3
<i>b) Articles d'ameublement (sauf meubles et literie) :</i>								
Rideaux et tentures	99	147	151	129	2,0	1,8	1,2	1,7
Tapis de sol et tapis d'escalier	8	163	136	96	0,2	2,1	1,2	1,3
Autres textiles d'ameublement	41	81	142	75	0,8	1,0	1,2	1,0
Revêtements du sol	12	45	25	28	0,2	0,6	0,2	0,4
Appareils d'éclairage	10	25	54	24	0,2	0,3	0,5	0,3
Pendules, horloges et réveils	2	8	2	4	—	0,1	—	0,1
Total	172	469	510	356	3,4	5,9	4,3	4,8
<i>c) Literie :</i>								
Matelas, oreillers et traversins	59	100	190	99	1,2	1,3	1,6	1,3
Couvertures, édredons, duvets	59	134	56	90	1,2	1,7	0,5	1,2
Total	118	234	246	189	2,4	3,0	2,1	2,5
Total : ameublement	435	1 434	1 336	1 013	8,6	18,1	11,3	13,6
2. Appareils de chauffage.								
<i>a) Cuisinières, poêles et radiateurs :</i>								
Au charbon	175	315	90	218	3,5	4,0	0,8	2,9
Au gaz de ville ou au gaz butane.....	51	106	99	83	1,0	1,3	0,8	1,1
Électriques	—	14	—	6	—	0,2	—	0,1
Au mazout	—	—	—	—	—	—	—	—
Mixtes (gaz et charbon)	16	27	—	17	0,3	0,3	—	0,2
Alimentés par un autre combustible	—	10	—	6	—	0,1	—	0,1
Total	242	472	189	330	4,8	5,9	1,6	4,4
<i>b) Autres appareils de chauffage :</i>								
Réchauds, quel que soit le combustible utilisé	10	35	—	17	0,2	0,5	—	0,2
Chauffe-eau	—	36	69	27	—	0,4	0,6	0,4
Total	10	71	69	44	0,2	0,9	0,6	0,6
Total : appareils de chauffage.....	252	543	258	374	5,0	6,8	2,2	5,0
3. Appareils électriques et accessoires.								
Réfrigérateurs	—	68	102	46	—	0,9	0,9	0,6
Machines à laver (y comprisessoreuses et tordeuses).....	146	248	498	253	3,1	3,1	4,2	3,3

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Postes de radio (y compris les postes portatifs et les postes pour voitures automobiles)	25	140	111	89	0,5	1,8	0,9	1,2
Postes de télévision	1	564	1 262	463	—	7,1	10,6	6,2
Appareils enregistreurs	30	—	—	12	0,6	—	—	0,2
Aspirateurs et cireuses	—	102	36	49	—	1,3	0,3	0,7
Machines à coudre (y compris non électriques) .	1	33	—	14	—	0,4	—	0,2
Autres articles électriques	97	144	111	119	2,0	1,8	0,9	1,7
Total	300	1 299	2 120	1 045	6,2	16,4	17,8	14,1
4. Vaisselle et verrerie.								
Services à dîner et à café	1	9	2	5	—	0,1	—	—
Services à verres (y compris les services en cristal)	—	—	—	—	—	—	—	—
Assiettes, tasses et articles du même genre en faïence ou en porcelaine	14	27	36	23	0,3	0,3	0,3	0,3
Autres articles en faïence ou en porcelaine	4	15	21	11	0,1	0,2	0,2	0,2
Verres à boire, plats, soucoupes et autres articles en verre (y compris le pyrex, mais non compris le cristal)	11	33	30	24	0,2	0,5	0,3	0,3
Objets en cristal (services à verres exclus)	—	1	—	1	—	—	—	—
Total	30	85	89	64	0,6	1,1	0,8	0,8
5. Articles ménagers en métal.								
Couverts en métal argenté	—	9	2	4	—	0,1	—	0,1
Couverts autres qu'en métal argenté	7	9	25	12	0,1	0,1	0,2	0,2
Poêlons et casseroles	36	80	76	61	0,7	1,1	0,6	0,9
Autres articles ménagers en métal	114	141	198	140	2,3	1,8	1,7	1,8
Total	157	239	301	217	3,1	3,1	2,5	3,0
6. Autres objets durables.								
Articles ménagers en bois	36	64	91	58	0,7	0,8	0,8	0,8
Articles ménagers en osier	3	3	14	5	0,1	—	0,1	0,1
Articles ménagers en plastique	45	91	111	77	0,9	1,3	0,9	1,0
Disques	6	13	52	16	0,1	0,1	0,4	0,2
Voitures d'enfant	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	32	72	81	57	0,6	0,9	0,8	0,8
Total	122	243	349	213	2,4	3,1	3,0	2,9
Total : articles ménagers durables	1 296	3 843	4 453	2 926	25,9	48,6	37,6	39,4
<i>dont</i> : comptant	1 099	3 068	3 565	2 363	22,0	38,8	30,1	31,8
à tempérament	190	767	886	556	3,8	9,7	7,5	7,5
imputé	7	8	2	7	0,1	0,1	—	0,1
VIII. ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DES VETEMENTS.								
1. Gens de maison et personnel domestique.								
Rémunération de femmes à journée ou autres do- mestiques (y compris les charges sociales)	107	133	3 065	647	2,1	1,6	25,9	8,7
Primes couvrant les assurances accidents du travail et responsabilité civile contractées en faveur du personnel domestique	5	5	44	13	0,1	0,1	0,4	0,2
Total	112	138	3 109	660	2,2	1,7	26,3	8,9

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
2. Articles ménagers non durables.								
Draps de lit, taies pour traversins et oreillers	102	155	157	133	2,0	2,0	1,3	1,7
Autre linge de maison	78	146	201	128	1,6	1,9	1,7	1,7
Savon ordinaire, en briques (savon de toilette non compris)	22	25	22	23	0,4	0,3	0,2	0,3
Savons et détergents en poudre ou en flocons	307	294	221	286	6,1	3,7	1,9	3,9
Savons et détergents liquides ou produits assimilables (y compris le savon vert)	89	129	106	109	1,8	1,6	0,9	1,5
Produits d'entretien pour chaussures	15	18	15	16	0,3	0,2	0,1	0,2
Cire	16	35	57	32	0,3	0,4	0,5	0,4
Autres produits	136	172	158	155	2,8	2,2	1,3	2,1
Articles en papier (non compris le papier à lettre)	39	77	95	65	0,8	1,0	0,8	0,9
Autres articles ménagers non durables	133	166	196	158	2,8	2,1	1,7	2,1
Total	937	1 217	1 228	1 105	18,9	15,4	10,4	14,8
3. Services d'entretien.								
Réparations d'appareils électriques (y compris les pièces de rechange)	94	148	306	155	1,9	1,9	2,7	2,1
Réparations d'autres articles ménagers durables (y compris les pièces de rechange)	60	93	237	105	1,2	1,2	2,0	1,4
Réparations de chaussures	135	274	289	221	2,7	3,5	2,5	3,0
Réparations de vêtements (excepté le linge de maison) et travaux à façon (excepté la confection des vêtements d'hommes et de femmes) .	21	62	109	54	0,4	0,8	0,9	0,7
Réparations de montres et de bijoux	31	49	95	50	0,6	0,6	0,8	0,7
Autres réparations (articles de cuir, linge de maison)	10	22	28	18	0,2	0,3	0,2	0,2
Blanchissage et repassage exécutés à l'extérieur.	159	447	831	400	3,2	5,7	7,0	5,5
Nettoyage à sec de vêtements	84	137	225	132	1,7	1,7	1,9	1,8
Nettoyage des rideaux, tapis et autres objets d'ameublement	3	11	23	10	0,1	0,1	0,2	0,1
Location d'articles ménagers durables	5	12	53	16	0,1	0,1	0,4	0,2
Frais d'administration d'assurance contre l'incendie et le vol (non compris l'assurance des véhicules) (1)	161	291	628	299	3,2	3,7	5,3	4,0
Déménagement et garde-meubles	15	39	63	33	0,3	0,5	0,5	0,4
Autres dépenses pour entretien	7	17	27	15	0,1	0,2	0,2	0,2
Total	785	1 602	2 914	1 508	15,7	20,3	24,6	20,3
Total : entretien du logement et des vêtements	1 834	2 957	7 251	3 273	36,8	37,4	61,3	44,0
dont : comptant	1 831	2 944	7 251	3 267	36,7	37,2	61,3	43,9
à tempérament	—	6	—	2	—	0,1	—	—
imputé	3	7	—	4	0,1	0,1	—	0,1
IX. SOINS PERSONNELS ET HYGIÈNE.								
1. Soins personnels.								
Savon de toilette, shampoing, dentifrice	94	137	171	126	1,9	1,7	1,4	1,6
Eaux de cologne et autres parfums	6	13	21	11	0,1	0,2	0,2	0,2
Autres produits de beauté	11	45	61	34	0,2	0,6	0,5	0,5
Frais de coiffeur pour hommes et garçonnets ..	73	119	142	104	1,5	1,5	1,2	1,4

(1) Voir explications page 1485-16

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quet de				Ménages avec un revenu annuel par quet de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Frais de coiffeur pour femmes et fillettes	175	456	730	393	3,5	5,7	6,2	5,3
Autres soins corporels	5	13	105	27	0,1	0,2	0,9	0,4
Total	364	783	1 230	695	7,3	9,9	10,4	9,4
2. Soins médicaux.								
Consultations médicales au cabinet du médecin ou au domicile du patient	495	748	1 063	702	9,9	9,4	9,0	9,5
Consultations dans des instituts de soins mé- dicaux (y compris les radiographies et analyses, etc...)	105	75	78	88	2,1	1,0	0,7	1,2
Honoraires des chirurgiens (y compris anesthé- sistes)	40	113	122	85	0,8	1,4	1,0	1,1
Frais couvrant le séjour dans des instituts de soins médicaux (à l'exclusion des honoraires) .	122	327	598	292	2,4	4,1	5,1	3,9
Dentistes (prothèses non comprises)	16	83	132	65	0,3	1,1	1,1	0,9
Infirmières et accoucheuses à domicile	3	8	59	15	0,1	0,1	0,5	0,2
Prothèses (dentiers, membres artificiels)	50	108	390	135	1,0	1,4	3,3	1,8
Lunettes prescrites par des oculistes ou opti- ciens	44	121	207	106	0,9	1,5	1,8	1,4
Autres soins médicaux	7	22	145	38	0,1	0,3	1,2	0,5
Total	882	1 605	2 794	1 526	17,6	20,3	23,7	20,5
3. Produits pharmaceutiques et parapharmaceuti- ques.								
Produits pharmaceutiques	859	1 024	1 415	1 027	17,2	12,9	11,9	13,8
Produits parapharmaceutiques	31	139	125	93	0,6	1,8	1,1	1,2
Total	890	1 163	1 540	1 120	17,8	14,7	13,0	15,0
Total : soins personnels et hygiène	2 136	3 551	5 564	3 341	42,7	44,9	47,1	44,9
dont : comptant	2 135	3 550	5 556	3 339	42,7	44,9	47,0	44,9
à tempérament	—	—	8	1	—	—	0,1	—
imputé	1	1	—	1	—	—	—	—
X. TRANSPORTS.								
1. Achat de matériel de transport.								
Voitures neuves	—	—	3 316	595	—	—	28,0	8,0
Voitures d'occasion	—	143	—	60	—	1,8	—	0,8
Motos ou scooters neufs	—	—	—	—	—	—	—	—
Motos ou scooters d'occasion	—	86	380	105	—	1,1	3,2	1,4
Vélos-moteur (en-dessous de 50 cc)	—	42	100	35	—	0,5	0,9	0,5
Bicyclettes sans moteur	88	45	—	54	1,8	0,6	—	0,7
Autre matériel de transport	44	—	—	17	0,9	—	—	0,2
Total	132	316	3 796	866	2,7	4,0	32,1	11,6
2. Frais relatifs à l'utilisation de moyens de trans- ports propres.								
Essence et autre combustible	169	542	1 369	541	3,4	6,9	11,5	7,2
Huile, graissage, antigel pour auto	7	49	202	59	0,1	0,6	1,7	0,8
Accessoires, pièces de rechange, pneus, entretien et réparation d'autos	55	240	920	287	1,1	3,0	7,8	3,9

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Frais d'administration de l'assurance auto (1) .	88	191	612	225	1,7	2,4	5,2	3,0
Taxes de roulage auto	73	138	368	153	1,5	1,7	3,1	2,1
Parking, péage et location de garages pour autos (autres que les garages dont le loyer est inclus dans le loyer payé pour le logement)	37	80	267	96	0,8	1,0	2,3	1,3
Frais d'administration de l'assurance motos, scooters et vélomoteurs (1)	18	46	21	30	0,4	0,6	0,2	0,4
Autres frais afférents à l'utilisation de motos, scooters et vélomoteurs	11	124	86	71	0,2	1,6	0,7	1,0
Dépenses afférentes à l'utilisation de bicyclettes sans moteur	100	149	109	122	2,0	1,9	0,8	1,6
Total	558	1 559	3 954	1 584	11,2	19,7	33,3	21,3
3. Transports par chemin de fer (y compris les auto- bus de la S.N.C.B.).								
Coupons ordinaires	204	250	584	292	4,0	3,1	4,8	3,9
Voyages individuels à tarif réduit	33	130	256	113	0,6	1,7	2,2	1,5
Abonnements de semaine, abonnements de travail	19	220	57	110	0,4	2,8	0,5	1,5
Abonnements scolaires	19	22	105	35	0,4	0,3	0,9	0,5
Abonnements ordinaires	—	24	50	19	—	0,3	0,4	0,3
Abonnements réseau	3	—	—	1	0,1	—	—	—
Voyages par chemin de fer à l'étranger	—	77	600	140	—	1,0	5,1	1,9
Total	278	723	1 652	710	5,5	9,2	13,9	9,6
4. Transports par chemins de fer vicinaux (y compris les autobus de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux et les autobus privés assurant des services réguliers).								
Coupons ordinaires	155	188	308	197	3,1	2,3	2,7	2,7
Voyages à tarif réduit	18	75	84	53	0,4	1,0	0,8	0,6
Abonnements de travail	31	16	5	20	0,6	0,2	—	0,3
Abonnements scolaires	42	14	—	23	0,9	0,2	—	0,3
Abonnements ordinaires	—	21	39	15	—	0,3	0,3	0,2
Total	246	314	436	308	5,0	4,0	3,8	4,1
5. Transports urbains.								
Abonnements scolaires	13	6	1	8	0,3	0,1	—	0,1
Cartes pour plusieurs voyages	78	116	423	156	1,5	1,5	3,6	2,1
Autres tickets	51	74	175	83	1,0	0,9	1,5	1,1
Total	142	196	599	247	2,8	2,5	5,1	3,3
6. Autres transports.								
Voyages par autocars	31	89	109	69	0,7	1,1	0,9	0,9
Location d'autos	1	10	70	17	—	0,1	0,7	0,2
Taxis	31	49	228	74	0,6	0,6	1,9	1,0
Transports par bateau	—	12	4	6	—	0,2	—	0,1
Transports par avion	—	43	56	28	—	0,5	0,5	0,4
Transports de bagages et de marchandises quel que soit le moyen de transport utilisé (non compris les déménagements)	22	41	57	36	0,4	0,5	0,5	0,5
Sommes payées aux particuliers pour usage en commun d'une voiture	15	26	146	43	0,3	0,3	1,2	0,6
Total	100	270	670	273	2,0	3,3	5,7	3,7

(1) Voir explications page 1485- 16

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Total : transports	1 456	3 378	11 107	3 988	29,2	42,7	93,9	53,6
<i>dont</i> : comptant	1 396	3 075	10 307	3 694	28,0	38,9	87,1	49,7
à tempérament	34	143	380	142	0,7	1,8	3,2	1,9
imputé	26	160	420	152	0,5	2,0	3,6	2,0
XI. COMMUNICATIONS.								
1. Postes (chèques postaux non compris).								
Timbres-poste (excepté pour collections) et cartes postales affranchies	54	91	207	97	1,1	1,1	1,8	1,3
2. Téléphones.								
Redevances d'abonnement et coût des communi- cations (raccordement du déclarant)	22	157	801	218	0,4	2,0	6,7	2,9
Communications émises de cabines téléphoniques publiques et d'installations téléphoniques pri- vées	9	14	41	17	0,2	0,2	0,4	0,3
<i>Total</i>	31	171	842	235	0,6	2,2	7,1	3,2
3. Télégrammes	4	10	25	10	0,1	0,1	0,2	0,1
4. Autres dépenses pour communications	6	8	29	11	0,1	0,1	0,2	0,1
Total : communications	95	280	1 103	353	1,9	3,5	9,3	4,7
<i>dont</i> : comptant	95	280	1 103	353	1,9	3,5	9,3	4,7
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—
XII. LOISIRS, HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS.								
1. Divertissements.								
Cinéma	116	194	308	183	2,3	2,4	2,7	2,5
Théâtre	3	83	147	63	0,1	1,0	1,2	0,9
Autres spectacles	12	52	199	62	0,2	0,6	1,7	0,8
Matches de football	3	16	18	10	0,1	0,2	0,1	0,1
Autres manifestations sportives	1	2	4	2	—	—	—	—
Cotisations à des clubs sportifs	1	4	6	3	—	0,1	—	—
Pronostics de football (frais d'administration) (1)	3	12	8	8	0,1	0,2	0,1	0,1
Billets de loterie (frais d'administration) (1)	2	4	8	4	—	0,1	0,1	0,1
Jeux électriques	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres jeux et paris (frais d'administration) (1) ..	—	—	1	1	—	—	—	—
Dépenses avec argent de poche	130	339	286	245	2,6	4,3	2,4	3,3
<i>Total</i>	271	706	985	581	5,4	8,9	8,3	7,8
2. Hôtels, restaurants, cafés. Vacances et excursions.								
Dépenses de logement	12	27	89	32	0,2	0,3	0,6	0,4
Dépenses pour repas (y compris les boissons ac- compagnant les repas, mais non compris les repas à prix réduit et les repas pris par des étudiants dans les restaurants d'étudiants ou dans d'autres restaurants)	116	371	1 810	526	2,3	4,7	15,3	7,1

(1) Voir explications page 1485-16.

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Dépenses pour repas à prix réduit	73	357	—	179	1,4	4,5	—	2,4
Dépenses pour boissons (sans repas)	244	236	617	307	4,9	3,0	5,2	4,1
Dépenses pour consommations diverses	38	103	503	149	0,8	1,3	4,3	2,0
Dépenses forfaitaires couvrant logement et repas	86	138	1 560	372	1,8	1,7	13,2	5,0
Location de logements pour les vacances	—	182	353	139	—	2,3	3,0	1,9
Voyages forfaitaires	125	498	1 144	463	2,5	6,3	9,7	6,2
Autres dépenses pour les vacances	9	36	186	52	0,2	0,5	1,6	0,7
Dépenses avec argent de poche	444	1 273	1 424	966	8,9	16,1	12,1	13,0
Total	1 147	3 221	7 686	3 185	23,0	40,7	65,0	42,8
3. Livres, journaux, périodiques.								
Journaux	245	404	534	363	5,0	5,2	4,4	4,9
Périodiques	150	259	442	248	2,9	3,3	3,8	3,4
Livres (excepté les livres scolaires et les livres achetés à des fins professionnelles)	19	40	508	115	0,4	0,5	4,3	1,6
Location de livres dans des bibliothèques et de disques dans des discothèques	—	1	1	1	—	—	—	—
Fournitures de bureau et de papeterie (non com- pris les fournitures classiques) et imprimés ..	36	48	152	62	0,7	0,6	1,3	0,8
Dépenses avec argent de poche	51	68	100	67	1,0	0,9	0,8	0,9
Total	501	820	1 737	856	10,0	10,5	14,6	11,6
4. Autres distractions.								
Taxes radio	72	77	84	76	1,4	1,0	0,7	1,0
Taxes T.V.	34	11	55	28	0,7	0,1	0,5	0,4
Taxes radio et T.V. (lorsque les deux sont payées en même temps)	73	168	276	151	1,6	2,1	2,3	2,0
Abonnement à la radiodistribution	6	28	32	20	0,1	0,4	0,3	0,3
Instruments de musique autres que pianos	4	—	—	2	0,1	—	—	—
Tir, chasse et tenderie	1	34	106	33	—	0,4	0,9	0,4
Pêche	1	7	34	9	—	0,1	0,3	0,1
Achats d'articles de sport et de camping (non compris les articles d'habillement)	1	1	23	5	—	—	0,2	0,1
Aviation, yachting et autres sports dont la prati- que n'est pas couverte par la cotisation à un club sportif (achat ou location d'appareils, essence, entretien, etc...)	2	3	14	5	—	—	0,1	0,1
Appareils photographiques et cinématographi- ques et accessoires	1	1	3	1	—	—	—	—
Plaques, films, diapositives	2	5	43	10	—	0,1	0,4	0,1
Développement, impression, agrandissement de photos et de films et achats de produits utilisés à cet effet	4	19	94	26	0,1	0,2	0,8	0,4
Photos faites par des photographes professionnels	9	17	24	15	0,2	0,2	0,2	0,2
Fleurs coupées	15	46	121	46	0,3	0,6	1,0	0,6
Plantes ornementales et fleurs artificielles	31	63	92	56	0,6	0,8	0,8	0,7
Bulbes et produits de pépinières	9	33	50	26	0,2	0,4	0,4	0,4
Autres dépenses pour jardin d'agrément	3	16	29	13	0,1	0,2	0,2	0,2
Animaux domestiques (y compris taxes sur ces animaux, frais de vétérinaire, entretien, etc...) ..	33	130	224	108	0,7	1,6	1,9	1,4
Jouets	33	70	13	44	0,6	0,9	0,1	0,6
Pipes, briquets et articles pour fumeurs	20	30	16	24	0,4	0,4	0,1	0,3
Cotisations à des cercles (à l'exclusion des cercles sportifs, des syndicats, des partis politiques et des associations purement religieuses)	27	60	207	74	0,5	0,8	1,8	1,0

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Timbres-poste pour collections	—	4	55	11	—	0,1	0,5	0,2
Autres dépenses pour distractions	25	28	114	42	0,5	0,4	1,0	0,6
Dépenses avec argent de poche	47	183	107	115	0,9	2,3	0,9	1,5
Total	453	1 034	1 816	940	9,0	13,1	15,4	12,6
Total : loisirs, hôtels, restaurants, cafés	2 372	5 781	12 224	5 562	47,4	73,2	103,3	74,8
<i>dont</i> : comptant (y compris avec argent de poche)	2 221	5 590	12 224	5 421	44,4	70,8	103,3	72,9
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	151	191	—	141	3,0	2,4	—	1,9
XIII. ENSEIGNEMENT.								
Minervals, droits d'inscription, inscriptions aux examens, cours spéciaux, études de midi et du soir (couvre toutes les formes d'enseignement)	26	67	282	88	0,5	0,8	2,3	1,2
Pensions et autres formes d'internat (indépendamment du niveau d'enseignement)	81	141	436	170	1,6	1,9	3,7	2,3
Repas de midi (y compris soupe, café, lait) pris à l'école par les externes	71	49	29	53	1,4	0,6	0,2	0,7
Repas pris par les étudiants dans des restaurants d'étudiants ou dans d'autres restaurants	4	—	135	26	0,1	—	1,1	0,3
Livres scolaires (y compris dictionnaires)	19	108	101	72	0,4	1,4	0,9	1,0
Cahiers et autres fournitures classiques	52	33	45	43	1,0	0,4	0,4	0,6
Autres frais relatifs à l'enseignement, excepté les locations de chambres pour étudiants (cfr V) et abonnements scolaires (cfr X)	38	49	54	45	0,8	0,6	0,5	0,6
Total : enseignement	291	447	1 082	497	5,8	5,7	9,1	6,7
<i>dont</i> : comptant	279	409	1 079	476	5,6	5,2	9,1	6,4
à tempérament	—	32	—	14	—	0,4	—	0,2
imputé	12	6	3	7	0,2	0,1	—	0,1
XIV. SERVICES FINANCIERS.								
Frais payés par les titulaires de compte à l'administration des Comptes de Chèques postaux ..	1	27	14	14	—	0,3	0,1	0,2
Frais et taxes à la suite de transactions financières, autres que les prêts relatifs à l'acquisition d'immeubles et de terrains	4	5	44	11	0,1	0,1	0,4	0,1
Frais d'administration de l'assurance-vie (1)	40	57	173	71	0,8	0,7	1,5	1,0
Total : services financiers	45	89	231	96	0,9	1,1	2,0	1,3
<i>dont</i> : comptant	45	89	231	96	0,9	1,1	2,0	1,3
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—
XV. SERVICES DIVERS ET DÉPENSES SPÉCIALES.								
Frais d'administration de l'assurance contre la responsabilité civile (à l'exception des véhicules et personnel domestique) (1)	7	36	13	20	0,1	0,5	0,1	0,3
Cotisations syndicales moins les remboursements	26	156	50	85	0,5	2,0	0,4	1,1

(1) Voir explications page 145, 16

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
Cotisations à des partis politiques	3	9	27	10	0,1	0,1	0,2	0,1
Dépenses afférentes aux services religieux	95	193	474	203	1,9	2,4	4,0	2,7
Pompes funèbres (cercueils, enterrements, faire-part, etc..., non compris les cérémonies religieuses)	390	359	1 784	627	7,9	4,5	15,1	8,4
Autres services	21	48	74	42	0,4	0,6	0,6	0,6
Dépenses pour séjour temporaire dans un autre ménage	26	48	26	35	0,6	0,6	0,2	0,5
Quote-part des frais de mariage d'un membre du ménage	33	—	267	61	0,6	—	2,3	0,8
Dépenses avec argent de poche (à l'exclusion de celles pour loisirs et tabac)	404	1 127	900	795	8,1	14,3	7,6	10,7
Total : services divers et dépenses spéciales	1 005	1 976	3 615	1 878	20,2	25,0	30,5	25,2
<i>dont</i> : comptant	1 005	1 976	3 615	1 878	20,2	25,0	30,5	25,2
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—
XVI. DÉPENSES PERSONNELLES A L'ÉTRANGER.								
Dépenses pour vacances et voyages	200	223	1 262	400	4,0	2,8	10,7	5,4
Achat d'articles de consommation courante ...	18	142	1 267	293	0,3	1,8	10,7	3,9
Total : dépenses personnelles à l'étranger	218	365	2 529	693	4,3	4,6	21,4	9,3
<i>dont</i> : comptant	218	365	2 529	693	4,3	4,6	21,4	9,3
à tempérament	—	—	—	—	—	—	—	—
imputé	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL I à XVI	49 941	79 044	118 324	74 351	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
<i>dont</i> : comptant	44 750	69 331	105 522	65 907	896,0	877,1	891,8	886,4
à tempérament	259	1 056	1 274	774	5,2	13,4	10,8	10,4
imputé	4 932	8 657	11 528	7 670	98,8	109,5	97,4	103,2
<i>A défalquer :</i>								
Paiements de timbres-ristourne et remboursements par les coopératives, timbres-rabais ...	161	172	275	186				
Vente d'objets usités et de déchets, etc.	51	101	1 235	283				
Total	212	273	1 510	469				
Total de la consommation	49 729	78 771	116 814	73 882				
C. ÉPARGNE, MOUVEMENTS DE CAPITAUX ET TRANSFERTS.								
I. Recettes.								
1. Provenant d'opérations de placement :								
a) Prélèvements sur épargne	3 113	1 809	8 039	3 450	359,4	212,0	368,3	314,6
b) Remboursements par des tiers de sommes prêtées	258	758	1 299	654	29,8	88,9	59,3	59,6

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
c) Capitaux versés par des compagnies d'assurance-vie	30	175	—	85	3,4	20,6	—	7,8
d) Vente de titres	134	2 887	6 523	2 429	15,5	338,7	298,9	221,6
e) Vente de biens immobiliers	116	—	—	47	13,3	—	—	4,2
f) Diminution de l'avoir en caisse (y compris en monnaie étrangère) et de l'avoir du compte en banque et de chèques postaux	1 444	816	3 257	1 506	166,7	95,7	149,3	137,4
Total	5 095	6 445	19 118	8 171	588,1	755,9	875,8	745,2
2. Modification de la position débitrice vis-à-vis de tiers :								
a) Emprunts contractés en vue de l'acquisition de maisons et de terrains	—	—	83	15	—	—	3,8	1,4
b) Autres emprunts (à l'exclusion du crédit pour achats à tempérament)	237	258	107	223	27,3	30,3	4,9	20,3
c) Crédit pour achats à tempérament	117	436	315	286	13,5	51,1	14,5	26,0
Total	354	694	505	524	40,8	81,4	23,2	47,7
3. Transferts entre les ménages (à l'exclusion des transferts de revenus) :								
a) Dons en espèces et en nature	2 669	1 104	927	1 703	308,0	129,6	42,5	155,4
b) Sommes versées par des compagnies d'assurance (à l'exclusion des assurances-vie)	245	45	50	126	28,3	5,3	2,3	11,5
c) Autres (dédommagements et prix obtenus aux jeux, loteries et pronostics)	47	33	62	44	5,5	3,8	2,8	4,0
Total	2 961	1 182	1 039	1 873	341,8	138,7	47,6	170,9
4. Transferts de capitaux :								
a) Héritages en espèces	222	59	2	114	25,6	6,9	0,1	10,5
b) Prime à la construction et dommages de guerre	—	1	55	10	—	0,1	2,5	0,9
Total	222	60	57	124	25,6	7,0	2,6	11,4
5. Divers	32	145	1 109	272	3,7	17,0	50,8	24,8
6. Total des recettes	8 664	8 526	21 828	10 964	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
II. Dépenses.								
1. Résultant d'opérations de placement :								
a) Augmentation de l'avoir sur livrets d'épargne	678	3 512	6 117	2 836	139,5	195,0	147,7	167,8
b) Prêts consentis à des tiers	—	14	358	70	—	0,8	8,6	4,1
c) Quote-part de l'épargne comprise dans les primes d'assurance-vie	224	322	985	401	46,1	17,9	23,8	23,7
d) Achat de titres	209	10	4 390	875	43,0	0,6	106,0	51,7
e) Acquisition du logement propre ou de terrains à bâtir	—	608	2 922	777	—	33,7	70,5	46,0
f) Transformations et grandes réparations du logement propre	10	848	1 566	639	2,0	47,1	37,8	37,8
g) Acquisitions, transformations et grandes réparations aux autres biens immobiliers	26	—	1 637	304	5,3	—	39,5	18,0
h) Augmentation de l'avoir en caisse (y compris en monnaie étrangère) et de l'avoir du compte en banque et de chèques postaux	1 859	8 086	12 186	6 311	382,5	448,9	294,2	373,3
Total	3 006	13 400	30 161	12 213	618,4	744,0	728,1	722,4

Tableau 3 (suite).

	MOYENNES PAR MÉNAGE				RÉPARTITION PROPORTIONNELLE (%)			
	Ménages avec un revenu annuel par quot de				Ménages avec un revenu annuel par quot de			
	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction	< 9 000 F	9 000 F- < 16 000 F	16 000 F et +	sans distinction
2. Modifications de la position débitrice vis-à-vis de tiers :								
a) Remboursements de dettes ou de prêts faits en vue de l'acquisition de biens immobiliers	235	576	738	468	48,3	32,0	17,9	27,7
b) Remboursements d'autres dettes (à l'exclusion du crédit pour achats à tempérament)	230	162	348	223	47,4	9,0	8,4	13,2
c) Remboursements de crédits pour achats à tempérament	428	287	126	315	87,9	15,9	3,0	18,6
Total	893	1 025	1 212	1 006	183,6	56,9	29,3	59,5
3. Transferts entre les ménages (à l'exclusion des transferts de revenus) :								
a) Dons en espèces et en nature	799	3 019	7 815	2 982	164,2	167,6	188,7	176,5
b) Quote-part de transferts comprise dans les primes d'assurances (à l'exclusion d'assurances-vie) (1)	115	255	588	259	23,8	14,2	14,2	15,3
c) Autres (dédommagements et mises aux jeux, loteries et pronostics, diminués de la quote-part des organisateurs) (1)	31	77	88	61	6,4	4,3	2,1	3,6
Total	945	3 351	8 491	3 302	194,4	186,1	205,0	195,4
4. Transferts de capitaux : droits de succession	—	95	432	117	—	5,3	10,4	6,9
5. Divers	18	140	1 126	267	3,6	7,7	27,2	15,8
6. Total des dépenses	4 862	18 011	41 422	16 905	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
III. Epargne (II-I)	— 3 802	9 485	19 594	5 941				

(1) Voir explications page 1485. 16

ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- *Le Revenu national de la Belgique de 1948 à 1954*, « Bulletin de Statistique », n° 3, 1956.
- *L'Évolution du Revenu national belge de 1948 à 1955*, « Bulletin de Statistique », n° 9, 1956.
- *La Méthode de la Comptabilité nationale et son Application en Belgique*, « Bulletin de Statistique », n° 4, 1957.
- *La Consommation de Viande et de Produits dérivés, 1948-1956*, « Bulletin de Statistique », n° 6, 1957.
- *Origine et affectation des moyens financiers des communes* — Quelques réformes souhaitables en matière de présentation des budgets, « Bulletin de Statistique », n°s 11-12, 1957.
- *Origine et affectation des moyens financiers des communes* — Regroupement suivant les critères économiques envisagés en comptabilité nationale des recettes et dépenses figurant aux budgets ordinaires des années 1954 à 1958 et aux budgets extraordinaires des années 1954 à 1957, « Bulletin de Statistique », n°s 7-8, 1960.
- *Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957*, « Bulletin de Statistique », n°s 9-10, 1960, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 1.
- *Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir*, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- *Quelques chiffres globaux concernant les dépenses de consommation privée*, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- *Les dépenses des ménages en combustibles solides de 1948 à 1959*, « Bulletin de Statistique », n° 12, 1960, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- *Les dépenses des ménages en électricité de 1948 à 1959*, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- *Dépenses en gaz de ville des ménages*, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- *Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965*, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- *Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers*, « Bulletin de Statistique », n° 4, 1962 et « Etudes statistiques et économétriques », n° 3.
- *Répartition par provinces et par régions linguistiques du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité*, « Bulletin de Statistique », n° 4, 1962 et « Etudes statistiques et économétriques », n° 3.
- *Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962*, « Bulletin de Statistique », n° 6, 1963 et « Etudes statistiques et économétriques », n° 4.

